



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



ÉDITO DU PRÉSIDENT

À la lecture de ce Rapport d'Activité et de Développement durable 2023, se révèle, page après page, la richesse des services et des actions mises en œuvre par la CAPI.

Notre politique de développement durable se déploie à travers l'ensemble de nos actions ; c'est pourquoi nous avons fait le choix de rassembler **Rapport d'Activité** et de **Développement Durable** dans un seul et même document qui présente, de façon synthétique et éclairée, nos actions durant l'année 2023.

Au début de mon mandat, j'ai souhaité, aux côtés des élus communautaires, formaliser un **Projet de Territoire** ; « **CAPI 2026** ». Cette feuille de route fixe une stratégie de développement que j'ai voulue participative, évolutive et fédératrice.

En 2023, différents projets issus de notre Projet de Territoire ont connu des avancées et des concrétisations.

La refonte du réseau RUBAN a offert de nouvelles solutions de mobilités pour les Capisérois ; la desserte plus fréquente de zones d'activités et l'amélioration des correspondances a renforcé l'intermodalité. Un 2^{ème} bus électrique, 3 autocars rétrofités et 50 vélos à assistance électrique sont venus verdir la flotte RUBAN.

Nous avons également poursuivi nos **travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement** ; au total, 1 892 km de réseaux d'assainissement et 2 672 km de réseau d'eau potable ont été renouvelés.

Plus de 833 000 € d'aides ont été versés aux agriculteurs grâce aux **Paiement pour Services Environnementaux (PSE)** qui récompensent les pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement. En parallèle, nous avons mené de grands travaux de renaturation de la Bourbre afin d'**améliorer la qualité de l'eau et de protéger la biodiversité**.

En 2023, 153 personnes ont été accompagnées par le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi**, avec 51% de sorties positives.

Nous avons également renouvelé notre **soutien aux grands événements sportifs de notre territoire** (l'Alpes Isère tour et la Classique des Alpes Juniors) et aux **clubs sportifs emblématiques** (comme le FCBJ et le CSBJ Rugby).

Enfin, la CAPI a été désignée « **Territoire d'Industrie** » en novembre 2023, une récompense qui vient couronner nos efforts en termes de reconquête industrielle ! La reconversion du site industriel de Bonna Sabla en un pôle d'activités économiques illustre parfaitement le très fort dynamisme économique de notre territoire.

L'année 2023 marque également l'avancement du **chantier du nouveau conservatoire** à rayonnement départemental, un bâtiment à Haute Valeur Environnementale qui allie élégance architecturale, isolation acoustique et thermique de grande qualité.

Ainsi, notre Projet de Territoire prend corps à travers des actions concrètes ; toutes les réalisations présentes au fil des pages de ce rapport témoignent du travail accompli par les élus et les agents de la CAPI toute l'année.

En 2023, nous avons su rester à l'écoute tout en innovant pour adapter l'action publique aux besoins des habitants de notre territoire ; alors, continuons à construire ensemble la CAPI de demain.

Bonne lecture,

**« LA CAPI A
ÉTÉ DÉSIGNÉE
TERRITOIRE
D'INDUSTRIE
EN NOVEMBRE
2023 »**

**Jean PAPADOPULO,
Président de la CAPI**

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT. p.02

01 LA CAPI, QUI SOMMES-NOUS ? p.04

Carte d'identité du territoire	p.06
Nos compétences	p.08
Notre organisation politique	p.14
Nos investissements	p.18
Nos agents	p.19
L'agenda de l'année	p.20
Les objectifs de développement durable	p.26

02 LA CAPI, EN ACTION SUR LE TERRITOIRE . . p.30

CAPI 2026, notre projet de territoire	p.32
La CAPI, en action sur le territoire en 2023	p.38
> Orientation 1 : Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire.	p.38
> Orientation 2 : Répondre aux défis environnementaux	p.56
> Orientation 3 : Affirmer un territoire de liens et d'envies	p.90

03 LA CAPI, UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE. p.114

Employeur exemplaire et socialement responsable	p.116
Finances et commande publique durable	p.124
Gestion patrimoniale et moyens généraux	p.130
Numérique et systèmes d'information	p.134

04 GLOSSAIRE. p.138



01


**LA CAPI,
QUI SOMMES-
NOUS ?**



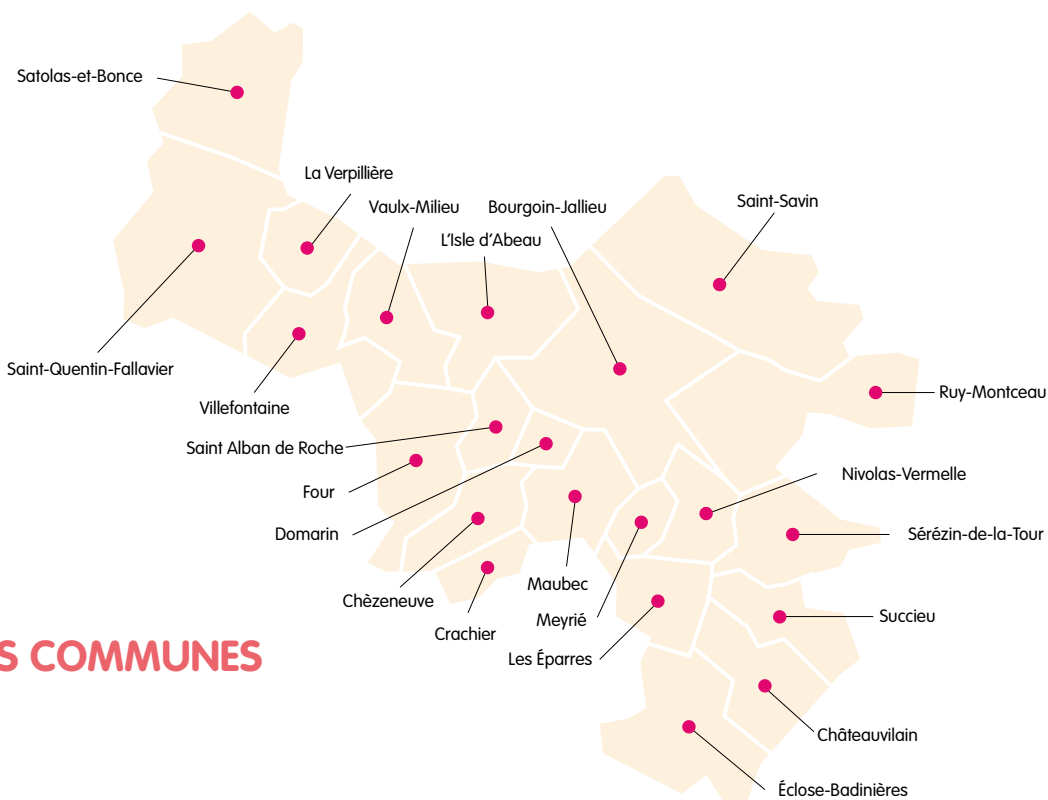


CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

> LA CAPI EN BREF

<h1>CAPI</h1> <p>(Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère)</p>		Date de création : 1^{er} Janvier 2007		 <p>Jean Papadopulo Président (Maire de Four)</p>
<p>70 élus communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 15 vice-présidents 10 conseillers délégués 11 conseillers communautaires suppléants 	<p>22 communes</p>	<p>257,51 km² de superficie</p>	<p>111 727 habitants au 1^{er} janvier 2023 (multiplié par deux en 30 ans)</p>	
<p>51 000 emplois dont 37 000 salariés dans le secteur privé</p>	<p>6 500 établissements dans le secteur privé (recensés par l'INSEE)</p>	<p>47 086 logements</p>	<p>19 160 familles avec enfants soit 44% des ménages</p>	

> NOS COMMUNES



➤ NOTRE HISTOIRE : DE LA VILLE NOUVELLE À LA CAPI



10 janvier 1972

Création de l'agglomération nouvelle de L'Isle d'Abeau : 21 communes.

11 août 1972

Création de l'EPIDA, Établissement Public d'État chargé de l'aménagement de la Ville Nouvelle.

26 décembre 1972

Création du SCANIDA, Syndicat Communautaire d'Aménagement de l'Agglomération Nouvelle de L'Isle d'Abeau : 21 communes.

19 octobre 1981

Création du SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) qui regroupait 18 communes des deux cantons de Bourgoin-Jallieu

15 septembre 1984

En respect de la loi Rocard (1983), le SCANIDA est transformé en SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle).

Entre 1999 et 2006

L'État décide de mettre fin à l'OIN (Opération d'Intérêt National). Il propose que la Ville Nouvelle devienne une Communauté d'Agglomération.

1^{er} janvier 2007

M. le Préfet de l'Isère prononce la transformation/extension du SAN en Communauté d'Agglomération. Création de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère : la CAPI.

29 avril 2009

Fin de l'OIN (Opération d'Intérêt National) de la Ville Nouvelle.

2010

+ Éclose

2012

Dissolution officielle du SIVOM

2013

+ Succieu

2014

+ Châteautilain

2015

+ Création de la Commune Nouvelle d'Éclose-Badinières

SAN

5 communes :

Four
L'Isle d'Abeau
Saint-Quentin-Fallavier
Vaulx-Milieu
Villefontaine

CAPI

Les 20 premières communes :

Badinières, Bourgoin-Jallieu, Chézeneuve, Crachier, Domarin, Four, L'Isle d'Abeau, La Verpillière, Les Éparres, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Satolas-et-Bonce, Sérezin-de-la-Tour, Saint Alban de Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Vaulx-Milieu, Villefontaine.

NOS COMPÉTENCES

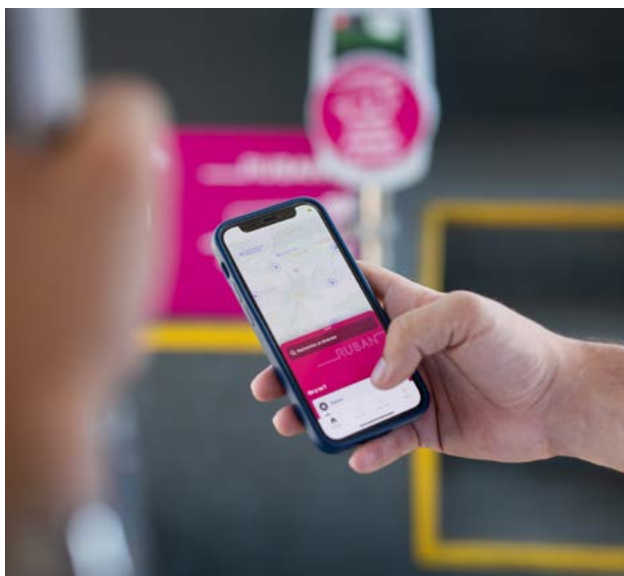
Notre agglomération exerce des compétences en lieu et place des communes membres. Ces compétences relèvent de deux niveaux : les compétences obligatoires et les compétences supplémentaires.

DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Certaines compétences s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt communautaire, défini comme la ligne de partage au sein d'une compétence entre les domaines d'intervention transférés à l'intercommunalité et ceux qui demeurent au niveau communal.



➤ NOS COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité.

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

POLITIQUE DE LA VILLE

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Dans les conditions prévues par le code de l'environnement.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Gestion, traitement et valorisation des déchets.

EAU

- Produire, traiter et distribuer de l'eau potable ;
- Assurer l'investissement et l'exploitation.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- Collecter les eaux usées et assurer leur transit et leur traitement ;
- Assurer l'investissement et l'exploitation.

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

- Collecter, traiter les eaux pluviales urbaines et participer à la protection des habitations contre les inondations.



> NOS COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE, DE PARCS DE STATIONNEMENT

Reconnus d'intérêt communautaire

- Les voiries de liaison entre communes et grands pôles structurants ;
- Les voies de liaison inter-quartiers ;
- Les voies de distribution et les voies des zones d'activités économiques, soit 350 km de chaussée.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Reconnus d'intérêt communautaire

- Le Théâtre du Vellein ;
- Le Conservatoire Hector Berlioz CAPI à rayonnement départemental ;
- La Scène de Musiques Actuelles Les Abattoirs ;
- 11 bibliothèques et médiathèques.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Reconnus d'intérêt communautaire

- 5 piscines ;
- 1 base nautique ;
- 1 golf.

ACTION SOCIALE

Reconnue d'intérêt communautaire

- 23 Crèches ;
- 1 Halte-Garderie ;
- 7 Relais Petite Enfance.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Prises en charge d'opérations de maîtrise de l'énergie d'intérêt communautaire ;
- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ;
- Création de zones environnementales sensibles et labellisées ;
- Coordination des plans de prévention des risques des communes concernées.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Production d'énergie renouvelable ;
- Construction durable ;
- Plan climat air énergie territorial.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FEUX TRICOLORES

- Réalisation et gestion de tous les réseaux d'éclairage public et de tous les feux tricolores.

SÉCURITÉ INCENDIE

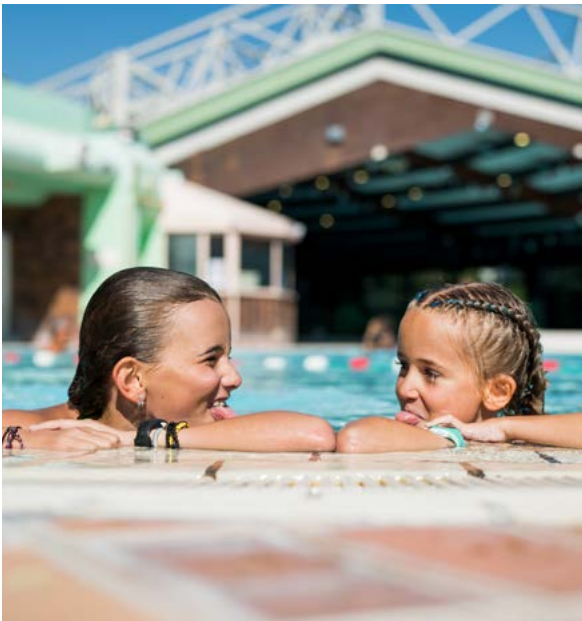
- Participation au service départemental d'incendie et de secours ;
- Gestion des bornes incendie (alimentation et matériel).

AGRICULTURE

- Soutien au maintien et au développement de l'agriculture ;
- Promotion de l'agriculture raisonnée et mise en œuvre de mesures agro-environnementales.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Soutien au développement supérieur en lien avec le développement économique.



> NOTRE EXÉCUTIF



Jean PAPADOPULO
Président de la CAPI

NOTRE ORGANISATION POLITIQUE

Les 15 vice-présidents



Vincent CHRIQUI
1^{er} vice-président
Mobilités



Patrick NICOLE-WILLIAMS
2^e vice-président
Développement économique et
compétitivité territoriale



Cyril MARION
3^e vice-président
Renouvellement
urbain et habitat



Patrick MARGIER
4^e vice-président
Stratégie territoriale
d'aménagement



Denis GIRAUD
5^e vice-président
Stratégie territoriale de
gestion des déchets



Fabien DURAND
6^e vice-président
Cycle de l'eau



Dominique BERGER
7^e vice-président
Voiries, espaces publics
et éclairage



Christine SADIN
8^e vice-présidente
Stratégie numérique, nouveaux
usages et politiques contractuelles
supra communautaires



Daniel GAUDE
9^e vice-président
Bâtiments communautaires
et innovations constructives



Jean-Pierre GIRARD
10^e vice-président
Stratégie financière,
juridique et patrimoniale



Aurélien LEPRETRE
11^e vice-président
Politiques sportives



Carine KOPFERSCHMITT
12^e vice-présidente
Rayonnement culturel et
enseignement artistique



Roland BORGHI
13^e vice-président
Politique de la ville,
emploi, insertion



Mathieu GAGET
14^e vice-président
Agriculture et territoire



Anne CHAUMONT-PUILLET
15^e vice-présidente
Ressources humaines
et petite enfance

A NOTER

Suite à l'élection de Damien MICHALLET, Maire de Satolas-et-Bonce, en tant que Sénateur, Christine SADIN, nouvellement Maire de Satolas-et-Bonce, a été élue Vice-présidente en décembre 2023 reprenant la même délégation que son prédécesseur.

Michel BACCONNIER, Maire de Saint-Quentin-Fallavier et conseiller communautaire, a démissionné de ses fonctions en novembre 2023, sans modification de la composition de l'exécutif de la CAPI.



Les 10 conseillers communautaires délégués



Christian BÉTON
Gestion des espaces publics



Guillaume VIAL
Protection et valorisation des espaces naturels



Olivier TISSERAND
Innovations constructives



Pascale BADIN
Événements sportifs



Alain BERGER
Gestion et prévention des risques



Nadine ROY
Participation citoyenne et dialogue avec les usagers



Alain MARY
Mutualisation



Jean-Jacques BOCHARD
Moyens généraux



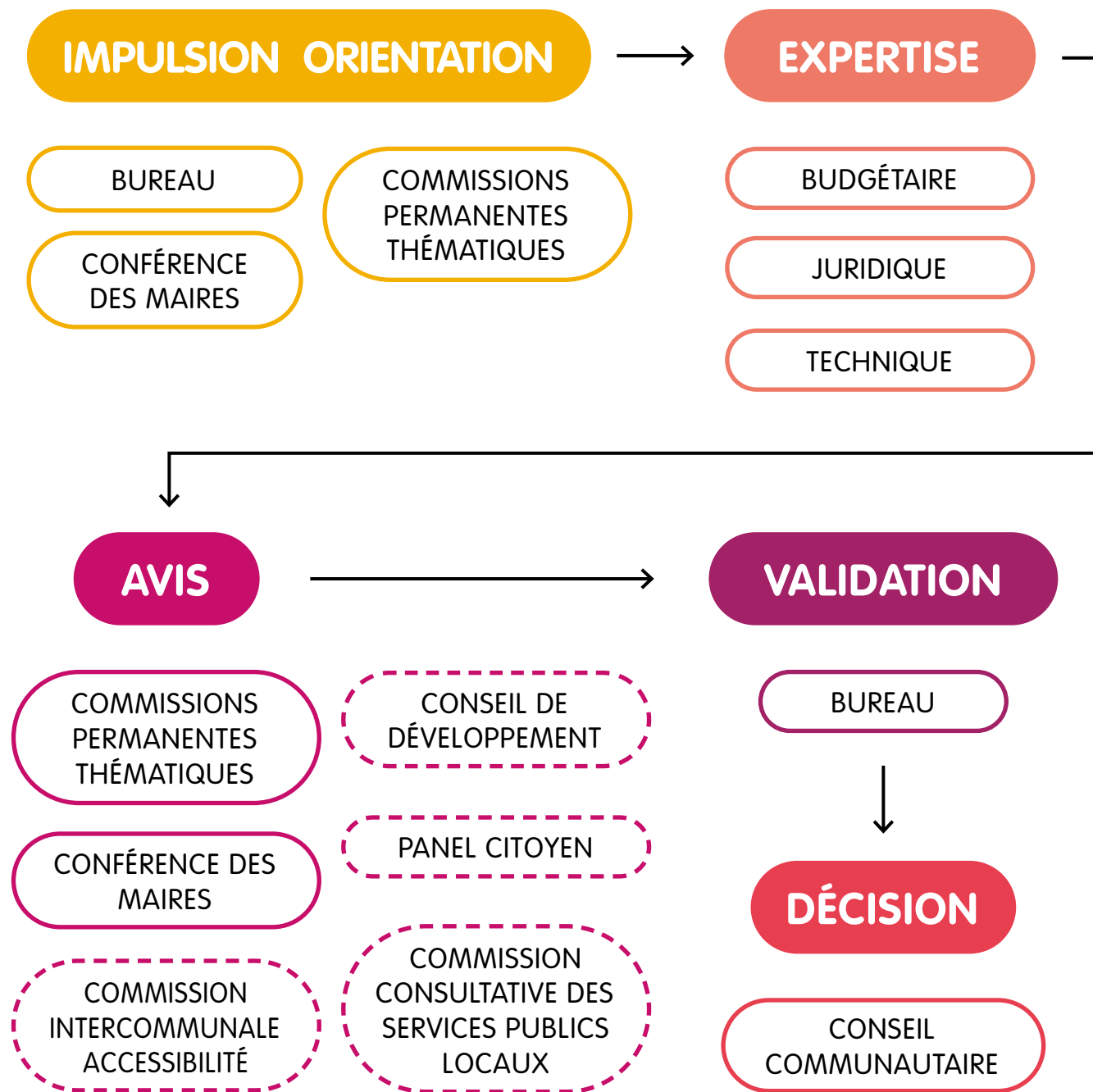
Daniel WAJDA
Transition énergétique et lutte contre les pollutions



Noël SUCHET
Prévention et valorisation des déchets

> NOTRE GOUVERNANCE

Schéma du processus décisionnel de la CAPI



LÉGENDE :



LES INSTANCES INTERNES



LES INSTANCES CONSULTATIVES ET PARTICIPATIVES

L'activité délibérative 2023, en bref

405 Actes délibératifs	7 Conseils communautaires	15 Bureaux communautaires dont 5 bureaux thématiques	1 Réunion spéciale Loi Climat et Résilience
19 Commissions thématiques à la CAPI	<p>Nos commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mobilités ; > Développement économique et compétitivité territoriale ; > Renouvellement urbain et habitat ; > Politique de la ville, emploi et insertion ; > Stratégie territoriale d'aménagement ; > Stratégie de gestion des déchets ; > Cycle de l'eau ; > Voiries, espaces publics et éclairage, gestion des espaces publics ; > Stratégie numérique et usages ; > Bâtiments communautaires et innovations constructives ; > Stratégie financière, juridique et patrimoniale ; > Politiques sportives et événementiels ; > Rayonnement culturel et enseignement artistique ; > Agriculture et territoire ; > Petite enfance ; > Gestion des risques ; > Protection des espaces naturels ; > Transition écologique et énergétique et lutte contre les pollutions ; > Mutualisation. 		



Le Forum des élus du territoire CAPI

Le 9 décembre 2023, la CAPI a organisé un Forum à destination de l'ensemble des conseillers municipaux du territoire.

Elu en juillet 2020 pour un nouveau mandat (2020-2026), Jean PAPADOPULO, Président de la CAPI, a souhaité convier les élus municipaux du territoire pour un temps d'échange et d'information à mi-mandat. Le Conseil de développement Nord-Isère et le panel citoyen ont également été invités à participer à cette matinée.

Plus de 80 élus, issus des 22 communes membres du territoire de la CAPI, ont répondu présents. L'occasion de faire un point d'étape depuis le lancement du projet de territoire « CAPI 2026 ».

Après un mot d'introduction du Président, les vice-présidents et les conseillers communautaires délégués CAPI de chaque secteur ont ainsi présenté les principales réalisations engagées dans leur secteur.

NOS INVESTISSEMENTS 2023



➤ SUR NOS BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

38,7 %	BÂTIMENT / PATRIMOINE	1,5 %	COHÉSION SOCIALE
20,3 %	ESPACES PUBLICS	0,7 %	ÉCONOMIE
10,2 %	ASSAINISSEMENT	0,7 %	ENVIRONNEMENT
7,6 %	TRANSPORTS	0,6 %	CULTURE
6,6 %	EAU POTABLE	0,2 %	DÉFENSE INCENDIE
5,3 %	AMÉNAGEMENT	0,1 %	PISCINES
5 %	MOYENS / RESSOURCES*	0,03 %	PETITE ENFANCE
2,5 %	EAUX PLUVIALES	0,02 %	URBANISME

*Moyens généraux, informatiques, juridiques, hygiène/sécurité



NOS AGENTS

En moyenne, 822 agents (683 équivalents temps plein) travaillent à la CAPI et contribuent au développement du territoire et à la mise en place de services à la population et aux entreprises. Parmi eux, 69 % sont des femmes. La CAPI emploie une majorité d'agents titulaires (75 %).

<h2>822 agents</h2> <p>en moyenne sur l'année 2023 (hors élus et réversion supplémentaire familial de traitement)</p>	<h3>683</h3> <p>ETP (équivalents temps plein)</p>	<h3>617</h3> <p>titulaires, soit 75 % de l'effectif</p>	<h3>10,11%</h3> <p>Taux d'obligation légale d'emploi de personnes en situation de handicap (fixé à 6%)</p>
	<h3>69%</h3> <p>de femmes dans les effectifs</p>	<h3>9</h3> <p>apprentis accueillis en 2023</p>	<h3>250</h3> <p>stagiaires accueillis en 2023</p>

L'AGENDA DE L'ANNÉE



5 JANVIER

Signature du contrat de délégation de service public avec la Direction de Keolis France et inauguration du 2^{ème} bus électrique dans la flotte RUBAN.



DU 1^{ER} AU 10 FÉVRIER

Festival CAP ou PAS CAP'.



17 MARS
Forum Astuces
Logement organisé
par la Ville de Saint-
Quentin-Fallavier en
partenariat avec la
CAPI.

21 MARS
Wireless Day 2023 à la
CAPI.

30 MARS
Clôture de la Biennale
de la Logistique 2023.



DU 24 AU 27 AVRIL
Conférence sur la
création d'entreprise
avec la CCI Nord Isère
et la CMA Auvergne-
Rhône-Alpes antenne
Isère.



FIN AVRIL-DÉBUT MAI

Challenge Mobilité
Scolaire organisé par
l'Ageden avec le soutien
de la CAPI.

EN MAI

Ouverture de l'extension
de la Voie Verte
entre Vaulx-Milieu et
Bourgoin-Jallieu.

11 MAI

Fête du printemps sur le
thème de la ferme pour
le secteur Ouest Petite
Enfance.

17 MAI

Portes ouvertes au
Conservatoire Hector
Berlioz à Bourgoin-
Jallieu.

25 MAI

Alpes Isère Tour
(épreuve CAPI avec une
arrivée à Four).



EN JUIN

Inauguration de l'espace des solidarités dans le quartier Saint-Hubert à L'Isle d'Abeau.

1^{ER} JUIN

Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes 2023.

1^{ER} AU 15 JUIN

Quinzaine de la Parentalité organisée par la CAF de l'Isère, la CAPI et le réseau Médiathèque.

3 JUIN

Départ de la Classique des Alpes Juniors à Ruy-Montceau.

13 JUIN

Cérémonie de clôture CAPI'sère au Féminin.

28 JUIN

Journée de l'Innovation à Villefontaine et Signature de la convention avec la CCI Nord Isère





EN JUILLET

Obtention du label
Territoire engagé
Climat-Air-Energie
2 étoiles



2 AOÛT

Nouvelle agence
commerciale RUBAN
à Bourgoin-Jallieu,
esplanade Charlie-
Chaplin



1^{ER} SEPTEMBRE

Lancement du nouveau
réseau Ruban.

Lancement de la
nouvelle délégation de
service public avec Ugolf
pour la gestion du Golf
CAPI des Trois Vallons.

14 SEPTEMBRE

Sport2Job au Ugolf Les
Trois Vallons avec les
partenaires de l'emploi.

23 SEPTEMBRE

Fête du Vélo CAPI 2023



19 OCTOBRE
Forum Emploi inversé organisé par Pôle Emploi Nord Isère, la Ville de Villefontaine avec le soutien de la CAPI



9 NOVEMBRE
La CAPI lauréate de Territoire d'Industrie

13 NOVEMBRE
Inauguration de 3 bus rétrofités dans la flotte RUBAN

6 DÉCEMBRE
Signature de la charte « Ambitions Biogaz 2028 » dans le cadre de la Journée régionale de la Méthanisation

9 DÉCEMBRE
Forum des élus

9 ET 10 DÉCEMBRE
Téléthon dans les piscines de la CAPI

21 DÉCEMBRE
Soirée Attractivité CAPI, Isère Attractivité et CCI Nord Isère



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cœur de notre ADN, la politique développement durable de la CAPI se déploie à travers l'ensemble de ses compétences et actions. Pour une meilleure lisibilité de l'ensemble de ses actions et comme le développement durable doit être envisagé de façon globale, la CAPI a fait le choix de rassembler rapport d'activité et rapport développement durable dans un seul et même document.

> LES ODD, C'EST QUOI ?

Ce rapport d'activité et de développement durable s'inscrit dans les Objectifs de Développement Durable (les 17 ODD), outil des Nations Unis pour lutter contre les inégalités dans le monde et le dérèglement climatique. Ces ODD sont regroupés autour des cinq finalités de développement durable :



- > Lutter contre le changement climatique ;
- > Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources ;
- > Assurer une cohésion sociale et une solidarité entre les territoires et les générations ;
- > Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- > Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et des consommations responsables.

LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Retrouvez à quels finalités et objectifs de développement durable correspond chaque action mise en œuvre au cours de l'année 2023.

AXE 1 : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

AXE 2 : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES



- Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable



- Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



AXE 3 : ASSURER UNE COHÉSION SOCIALE ET UNE SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS



- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



- Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



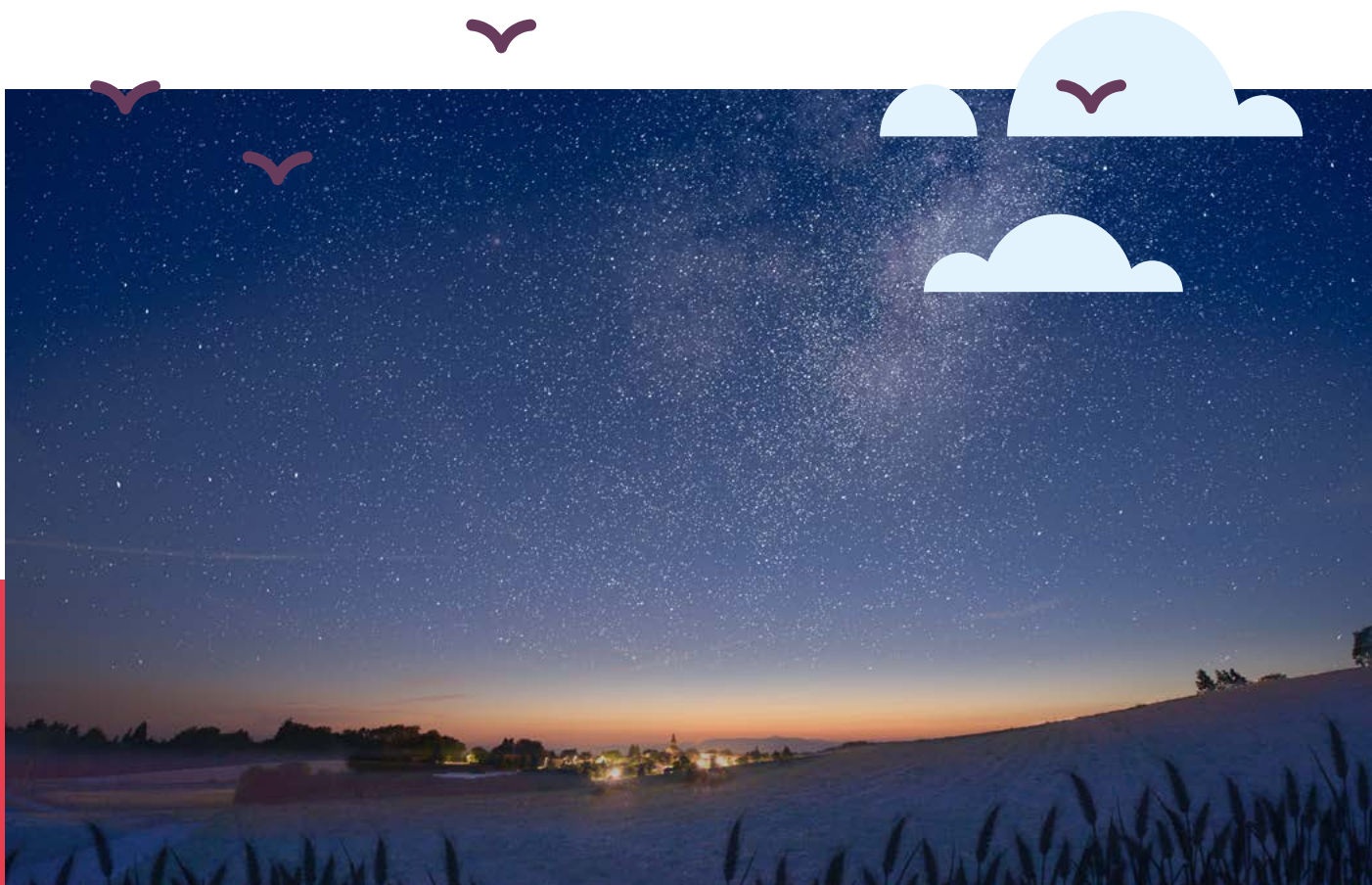
- Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



AXE 4 : CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



- Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



- Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



- Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles



- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

AXE 5 : CRÉER UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DES CONSOMMATIONS RESPONSABLES



- Etablir des modes de consommation et de production durables

02

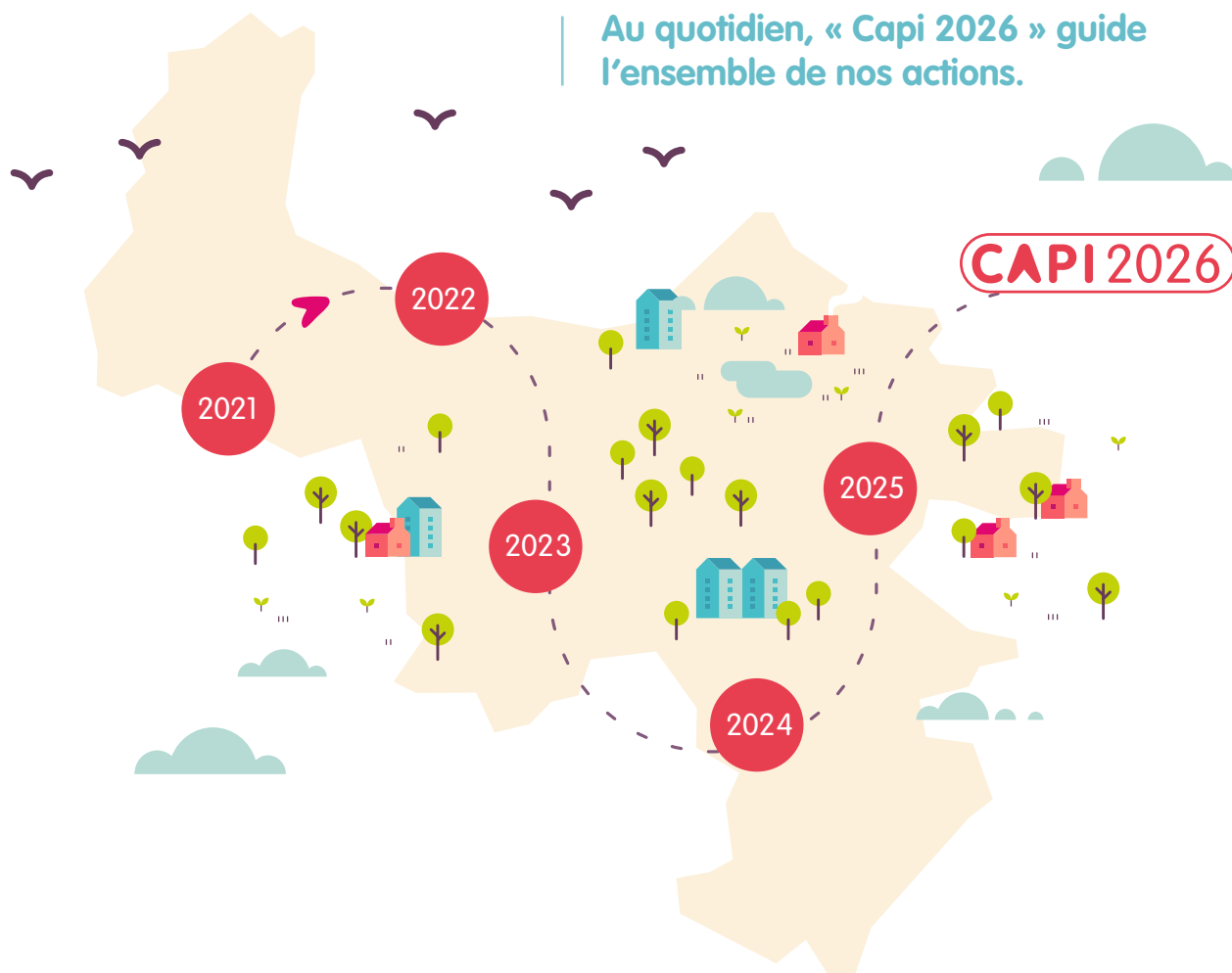
LA CAPI, EN ACTION SUR LE TERRITOIRE





CAPI 2026, NOTRE PROJET DE TERRITOIRE

Au quotidien, « Capi 2026 » guide l'ensemble de nos actions.



CAPI 2026, C'EST QUOI ?

Au début du mandat, le Président Jean PAPADOPULO et les élus communautaires ont souhaité formaliser un projet de territoire pour la période 2020-2026.

CAPI 2026 est une feuille de route qui guidera les actions de notre intercommunalité jusqu'en 2026. Elle fixe une stratégie locale, solidaire et fédératrice pour développer le territoire de notre agglomération. Économie, habitat, environnement, déplacements, aménagement, ... Ce projet de territoire aborde et anticipe tous les sujets qui touchent la vie et l'avenir des Capisérois.

Il est le socle de toutes les politiques de la CAPI et de ses partenaires.

CAPI 2026, c'est donc une ambition qui anticipe les évolutions des modes de vie dans les années à venir, traduite en un plan d'actions opérationnel à court, moyen et long terme.

Ce projet est évolutif. Il est enrichi au fil du temps puisqu'il s'adapte aux aléas (budgétaires, sanitaires...), mais aussi aux opportunités de développement.

CAPI 2026, COMMENT ?

De septembre 2020 à juin 2021, nos élus ont travaillé sur ce projet qui définit nos ambitions et orientera notre action pour les six ans du mandat, sur l'ensemble de nos domaines de compétences.

Dès le départ, notre initiative s'est voulue fédératrice, participative et représentative de tous ceux qui vivent, travaillent, étudient, grandissent sur notre territoire.

POUR CELA, NOTRE DÉMARCHE A ÉTÉ MENÉE EN CONCERTATION AVEC :

- Les élus communautaires (appuyés par les directeurs de la CAPI) ;
- Les principaux partenaires du territoire (Conseil de développement, CCI, etc.) ;
- Un panel de 40 citoyens issus des 22 communes de la CAPI.

CAPI 2026 S'EST CONSTRUIT COLLECTIVEMENT EN 3 ÉTAPES CLÉS :

- **D'octobre à novembre 2020** : la construction d'un diagnostic, permettant d'entendre la voix du panel citoyen, des partenaires, des élus du territoire et d'agents de la CAPI ;
- **De décembre à janvier 2021** : l'élaboration d'une ambition et d'une stratégie, qui ont notamment défini les 4 principes transversaux et les 3 grandes orientations ;
- **De février à juin 2021** : la formulation d'une feuille de route politique qui a permis de décliner les orientations en plan d'actions opérationnel concret.

Validé officiellement et à l'unanimité le 8 juillet 2021, CAPI 2026 est en phase de mise en oeuvre.

> **NOS 4
GRANDS PRINCIPES
TRANSVERSAUX
ET PARTAGÉS**



1 **UNE GOUVERNANCE
AFFIRMÉE EN FAVEUR
D'UNE OUVERTURE AUX
TERRITOIRES ET D'UNE
COOPÉRATION RENFORCÉE**

- Une gouvernance qui affirme le rôle de coordination de la CAPI ;
- Une ouverture sur les autres territoires ;
- Le maintien d'un lien fort entre la CAPI, ses communes et ses satellites ;
- Les coopérations entre acteurs publics et privés.

2 **L'INNOVATION AU SERVICE
DES POLITIQUES PUBLIQUES
POUR UNE RELATION
USAGERS REPENSÉE**

- Le développement du numérique dans la relation usagers pour simplifier les services publics et développer un sentiment d'appartenance à la CAPI ;
- L'innovation, inscrite à notre ADN, doit permettre d'avancer et d'être plus performant demain, à moindre coût.

3 **LA TRANSVERSALITÉ
POUR DÉCLOISONNER LES
POLITIQUES PUBLIQUES**

- De nouveaux liens et interactions doivent être créés entre les politiques publiques pour penser le développement du territoire comme un tout ;
- Cette transversalité passera d'abord par sa mise en oeuvre au sein des services et dans le fonctionnement interne de la CAPI.

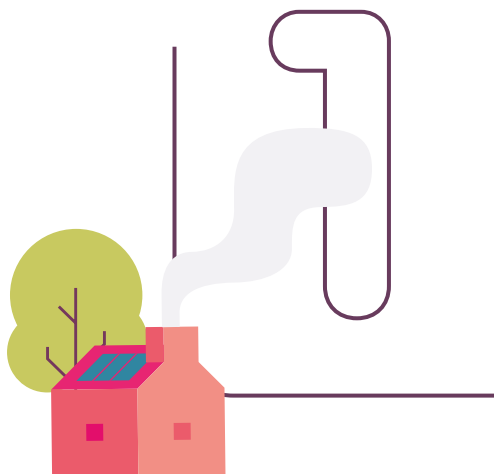
4 **LA PARTICIPATION
CITOYENNE**

- Le « faire avec » qui mobilise davantage les citoyens, les habitants et les usagers pour définir les politiques publiques ;
- Une adaptation des politiques publiques aux besoins et attentes des habitants.





> NOS 3 GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



ORIENTATION N°1

RENFORCER LA COHÉRENCE ET LES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE

L'histoire particulière de la CAPI a marqué l'urbanisme de son territoire en polarisant les zones d'activités et de services sur quelques communes. Cette orientation a donc pour objectif de renforcer la cohérence et travailler sur l'équilibre de son organisation à travers cinq axes.



ORIENTATION N°2

RÉPONDRE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

Cette orientation vise à répondre aux défis actuels et futurs en proposant, entre autres, un renouvellement durable du bâti et des infrastructures de l'agglomération à travers cinq axes.



ORIENTATION N°3

AFFIRMER UN TERRITOIRE DE LIENS ET D'ENVIES

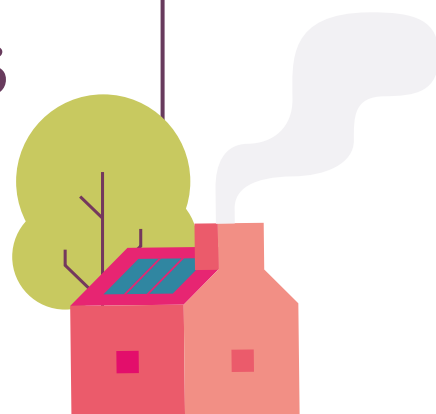
Cette orientation vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie de tous au quotidien. Les questions de l'identité de la CAPI, de la solidarité et de la qualité de vie pour les habitants sont prégnantes sur le territoire. Cette orientation poursuit donc l'objectif de favoriser les échanges entre les citoyens ou entre les acteurs. Il s'agit également d'améliorer la vie de tous les jours grâce aux différents services rendus par les acteurs publics. Elle se décline en quatre grands axes.

LA CAPI, EN ACTION SUR LE TERRITOIRE EN 2023

En 2023, différents projets inscrits dans le cadre du projet de territoire ont connu des avancées et des concrétisations. Retour sur les actions majeures réalisées cette année.

1

ORIENTATION N°1
**RENFORCER
LA COHÉRENCE
ET LES ÉQUILIBRES
DU TERRITOIRE**



AXE 1

UN TERRITOIRE ORGANISÉ AUTOUR D'UN SYSTÈME DE TROIS SECTEURS « EST-OUEST-CENTRE » QUI CONSTITUENT DES PÔLES D'ÉQUILIBRE POUR ORGANISER UNE ÉQUITÉ DE SERVICES À LA POPULATION PAR SECTEUR

ACTION



DES TRAVAUX DANS NOS PISCINES



Soucieux du confort des usagers au sein de nos équipements sportifs, nous avons poursuivi d'importants travaux de rénovation au sein de nos piscines.

En 2023, nous avons investi **1 287 000 €** dans nos piscines, principalement sur les piscines Fondbonnière (amélioration de la gestion technique centralisée), Saint-Bonnet (passage au chauffage au gaz) et Rajon (préparation de la saison estivale).

260 907 ENTRÉES SUR L'ENSEMBLE DE NOS ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

25 % D'AUGMENTATION DE LA FRÉQUENTATION ENTRE 2022 ET 2023

6 ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

OUVERTS AU PUBLIC :

5 PISCINES ET 1 ESPACE NATUREL

SENSIBLE AVEC UNE ZONE

DE BAINNADE SURVEILLÉE



PISCINE FONDBONNIÈRE, L'ISLE D'ABEAU



PISCINE RAJON, BOURGOIN-JAILLEU

ACTION

UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE GOLF DES 3 VALLONS



Nous avons souhaité confier l'exploitation de notre Golf public des 3 Vallons sous la forme d'une délégation de service public (DSP). Le Groupe « UGolf & Bluegreen » en assurera la gestion pour une durée de 12 années.



NOTRE AGGLOMÉRATION A ACTÉ CETTE DÉCISION EN JUIN 2023 ET LA DSP A DÉMARRÉ AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 :

➤ **L'équipement sportif a rejoint les 100 parcours de France Métropolitaine gérés par « UGolf & Bluegreen »** dont 5 se situent en Région Auvergne-Rhône-Alpes : Lyon Chassieu ; Grenoble Bresson ; Grenoble Seyssins ; Mionnay ; Saint-Etienne.

➤ **Il a intégré par la même occasion le réseau « Le Club Golf »** comprenant en plus des sites « UGolf & Bluegreen », des golfs indépendants regroupant plus de 250 golfs partenaires.

➤ **Des offres spécifiques ont été déployées sur les abonnements « MULTIGOLFS »** intégrant le Golf des 3 Vallons proposées pour les golfeurs qui souhaitent dorénavant jouer sur d'autres parcours du réseau en complément de leur abonnement « monogolf ».

500 ABONNÉS

DES COMPÉTITIONS SPONSORISÉES

1 PARCOURS 9 TROUS DE 2 800 MÈTRES

1 PARCOURS COMPACT DE 9 TROUS

1 PRACTICE ABRITÉ ET LUDIQUE

2 PUTTING GREEN ET 1 ZONE D'APPROCHE

1 PARCOURS D'INITIATION GRATUIT DE 300 MÈTRES

DE MULTIPLES SERVICES (RESTAURANT, VESTIAIRES)



ACTION

LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN



Le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), en lien avec le début du nouveau mandat des élus communautaires, permet la poursuite de la transformation de deux quartiers Saint-Bonnet à Villefontaine et Saint-Hubert à L'Isle d'Abeau. À travers la requalification d'espaces publics, de réaménagement de voiries et de réhabilitation des immeubles du parc social, il va leur permettre de leur redonner de l'attractivité.

DANS LE QUARTIER SAINT-HUBERT À L'ISLE D'ABEAU :

- Nous avons inauguré, en juin 2023, l'espace des solidarités **Olympe de Gouges**, qui regroupe le CCAS, plusieurs services communaux, le centre médico-social départemental, la Mission locale et un point info Ruban.
- Les travaux de reconfiguration de la promenade des Baldaquins, de la place du Triforium et de la rue du Cardo se sont poursuivis. D'autre part, les travaux de la promenade du Decumanus, la rue du Triforium et le secteur Grands Champs ont démarré.
- 7 opérations de résidentialisation ont été finalisées en 2023 (résidences la Nef, l'Atrium, le Collège, le Forum Saint-Hubert, les Baldaquins, le Triforium bis, Grands Champs).

DANS LE QUARTIER SAINT-BONNET À VILLEFONTAINE :

Nous avons finalisé la reconfiguration du boulevard de Villefontaine. Les travaux d'aménagement de la place centrale et de l'avenue de la République, de reprise du parvis de l'hôtel de ville et de reconfiguration de la gare routière se sont quant à eux poursuivis.

À NOTER

La revue de projet annuelle 2023 du PNRU, présidée par la sous-préfète de La Tour du Pin et réunissant l'ensemble des partenaires du projet de renouvellement urbain (collectivités, maîtres d'ouvrages, financeurs, conseils citoyens), a été l'occasion pour la CAPI de présenter une évaluation à mi-parcours du projet, reposant sur une série d'indicateurs chiffrés.

L'ISLE D'ABEAU



VILLEFONTAINE



AXE 2

DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
QUI INTÈGRENT LA PRÉSERVATION ET LA CONSERVATION
DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

ACTION

➤ LANCEMENT D'UN DIAGNOSTIC FONCIER INTERCOMMUNAL

9

INDUSTRIE
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



Nous avons engagé en 2023 une démarche de stratégie foncière intercommunale, qui vise à assurer un développement urbain structuré à travers une vision prospective à moyen et long terme. Il s'agit également d'organiser et de prioriser la mobilisation du foncier en cohérence avec les besoins de développement du territoire (habitat, développement économique, infrastructures et équipements), tout en conciliant l'enjeu de préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF).

La première étape de ce travail consiste en un **diagnostic foncier**, réalisé en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (Urbalyon).

Démarré en septembre 2023, ce diagnostic a été axé dans un premier temps sur l'analyse de l'occupation des sols et des dynamiques de consommation foncière.

COLLABORATION AVEC L'EPORA

En 2022, la CAPI avait signé un protocole de coopération avec l'Établissement public foncier Auvergne-Rhône-Alpes (EPORA).

Dans ce cadre, en 2023, trois conventions de veille et de stratégie foncière ont été signées avec la CAPI et les communes de Ruy-Montceau, Saint-Savin et La Verpillière. Ces conventions ont une durée de 6 ans ; elles permettent de solliciter l'EPORA pour des études de définition des projets d'aménagement et des opérations foncières associées, et pour l'acquisition de biens en lien avec les projets urbains.



ACTION

ECOPARC DU VERNAY : ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION



2023 a été une année clef pour le projet de reconversion de l'ancien site Bonna Sabla à Nivolas-Vermelle. Nous avons achevé les travaux de déconstruction ainsi que le tri et le concassage de tonnes de matériaux pour être réutilisés sur site ou ailleurs.

Les études importantes pour l'opération ont été poursuivies dont la définition du niveau d'ambition des préconisations qui seront faites aux futurs preneurs des terrains en vue de leur commercialisation qui démarrera en 2025, avec les travaux d'aménagement du site.

Ce projet est réalisé sur un ancien site industriel de l'entreprise Bonna Sabla (qui a fermé ses portes en 2019) dans la zone d'activité économique du Vernay à Nivolas-Vermelle. Depuis 2019, nous travaillons sur ce projet complexe de **reconversion vertueuse d'un ancien site industriel en site d'activités économiques**. La réalisation de ce projet a été confiée à la SPLA SARA Aménagement.

LES OBJECTIFS :

- **Accueillir, à horizon 2024-2025, de nouvelles entreprises** (industrielles, tertiaires et artisanales), avec quelque 400 emplois attendus. Le site a été démoli, est en cours de sondages pour évaluer le niveau de pollution et les études en vue de son aménagement se poursuivent.
- **En faire un site exemplaire qui permette de tester des solutions de bâtiment et aménagement** qui puissent être dupliquées ailleurs sur le territoire.

Le projet Ecoparc du Vernay, intégré au **Contrat de Relance et de Transition Écologique** signé entre la CAPI et l'État, constitue une opportunité unique pour notre agglomération de réaliser une opération d'aménagement économique exemplaire. Réhabiliter une friche industrielle est plus complexe et coûteux que l'aménagement d'un espace nu, mais c'est également un procédé plus respectueux de l'environnement et cela permet d'optimiser les usages et préserver les espaces naturels et agricoles du territoire.

Coût du projet : 5,5 millions d'euros HT (opération financée par l'État dans le cadre du Fonds Friches (Plan de relance) et par la CAPI)

400 EMPLOIS ATTENDUS

UNE OPÉRATION SUR 11 HA INTÉGRANT LES AMBITIONS

ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE ET CONTRIBUANT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENVIRON 42 000 M² DE SURFACE DE PLANCHER D'IMMOBILIER

À VOCATION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE

9,9 HA À MOBILISER POUR DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1 HA DE FONCIER AGRICOLE PRÉSERVÉ SUR SITE



ACTION

➤ PLANIFICATION TERRITORIALE ET SUIVI DES PLANS LOCAUX D'URBANISME



Les enjeux sont de plus en plus forts en matière de stratégie territoriale et de planification dans un contexte de pression et de rareté foncière. Le plan local de l'urbanisme (PLU) définit les règles permettant un développement cohérent du territoire de la commune.



Nous apportons un appui aux communes dans l'élaboration et la révision de leur PLU, notamment sur le volet qualité des projets, procédures réglementaires à mener. Nous les sensibilisons aux évolutions réglementaires et législatives notamment l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, dont l'objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031.

Les modalités pour faire évoluer un document d'urbanisme varient de 9 mois à plusieurs années d'études et de réunions.

EN 2023, HUIT COMMUNES ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉES POUR LA MODIFICATION DE LEURS DOCUMENTS D'URBANISME :

- Révision de PLU : Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, Domarin ;
- Elaboration de PLU : Eclose-Badinières ;
- Modification de PLU : Succieu, Satolas-et-Bonce, Saint Alban de Roche, Ruy-Montceau.



AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL DEVIENT UN AXE CENTRAL DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME EN LUTTANT CONTRE LA SPÉCIALISATION SOCIALE DES TERRITOIRES

ACTION

➤ **AMÉLIORER L'INFORMATION AUPRÈS DES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL**

10

INÉGALITÉS
RÉDUITES

A travers le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) en 2023, nous avons amélioré, en étroite collaboration avec les 22 communes du territoire, le parcours d'un demandeur de logement social sur le territoire.

La CAPI a pour rôle de conseiller et former les communes dans l'accueil et le traitement de la demande de logement social. Elle s'est dotée d'outils de communication comme le « Guide de demande de logement social » régulièrement mis à jour, et coordonne cet enjeu à l'échelle du territoire.

La CAPI anime également une commission de coordination mensuelle qui a pour rôle de traiter la situation des ménages les plus en difficulté et de proposer un logement adapté à leur situation et dont le dossier est amené par un travailleur social.



ACTION

➤ LA MISE EN PLACE DE LA COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



Conformément aux obligations réglementaires, nous avons élaboré en 2023 un dispositif de cotation de la demande locative sociale dans une démarche partenariale, avec l'ensemble des communes et des acteurs de l'habitat. La cotation consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande et à leur appliquer une pondération afin d'attribuer une note à chaque demande.

La grille de cotation retenue reprend les priorités réglementaires et les enjeux locaux, tout en s'efforçant de rester simple pour favoriser la compréhension des ménages et la mission d'information des guichets d'accueil.



ACTION

➤ CONTRAT DE VILLE : PROGRAMMATION 2023



La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques. Le Contrat de ville est le cadre d'actions de la politique de la ville. Chaque année, la CAPI lance une programmation annuelle sous forme d'appel à projets afin de favoriser la mise en œuvre d'actions et/ou de projets à destination des habitants des quartiers.

En 2023, la CAPI a apporté son soutien à 84 projets déployés dans les quartiers prioritaires, pour un montant total de 160 000 €, en plus des financements de l'État. Des projets portant sur l'insertion et l'emploi, le cadre de vie et la cohésion sociale.

La CAPI s'attache à mesurer l'impact de ces actions sur les publics bénéficiaires.

EN 2023, TROIS ACTIONS ONT FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION PARTAGÉE PAR LES PARTENAIRES ET LES HABITANTS, AVEC LE SOUTIEN DE L'AGENCE D'URBANISME DE LYON :

- Le mentorat lycéen porté par l'AFEV du Nord-Isère : des lycéens et étudiants offrent de manière volontaire un accompagnement aux élèves en situation de fragilité scolaire. En 2023, ce sont 98 accompagnements réguliers qui ont été menés avec plus de 100 bénévoles. Parmi les impacts positifs identifiés autant chez les mentors que les mentorés : motivation, renforcement de la confiance en soi, fierté, épanouissement, autonomie et confiance en l'avenir.

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES COMME ENJEU PRIORITAIRE DU CONTRAT DE VILLE

Dans le cadre du Contrat de Ville, les actions faisant l'objet d'un soutien financier sont examinées sous le prisme de l'égalité femmes-hommes. Une attention particulière est portée à l'accès des femmes aux activités sportives et culturelles.

A titre d'exemple, en 2023, la CAPI a soutenu le projet « Les Triomphantes » proposé par l'association ABCD (Artiste, Bâtitteur, Créateur, designer) en direction des habitants du quartier des Roches à Villefontaine.

Accompagnés par l'artiste ChrisTèll'T, les participantes et participants aux ateliers ont permis de créer une exposition de street art sous forme de collages questionnant l'image et la place de la femme dans l'espace public.



- **Le projet « Libellule » porté par le CCAS de Villefontaine :**
appartement pédagogique proposant des ateliers sur les problématiques de budget et de logement, notamment sur les économies d'énergie. En 2023, 44 ateliers ont bénéficié à 199 participants. Parmi les impacts positifs identifiés : meilleure gestion du budget, économies dans le logement (chauffage, entretien, cuisine), lutte contre l'isolement, prise de conscience de compétences et savoir-faire des participants.
- **Le projet « Pass'parcours » porté par la Mission Locale Nord Isère :**
rencontre des publics « invisibles » qui ne viennent pas spontanément frapper à la porte des structures d'accompagnement. En 2023, 350 jeunes accompagnés avec 2 conseillères dédiées, 3 permanences hebdomadaires de proximité dans les quartiers et 2 maraudes hebdomadaires. Parmi les impacts positifs identifiés : repérage de publics « invisibles », instauration d'un dialogue bienveillant et construction d'une relation de confiance permettant un « raccrochage » efficace de jeunes en difficulté.

84 PROJETS SOUTENUS FINANCIÈREMENT PAR LA CAPI

BÉNÉFICIAIRE AUX HABITANTS DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

160 000 € DE FINANCEMENT CAPI



AXE 4

LE MAILLAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL D'ACTIVITÉS,
ARTICULANT DIFFÉRENTES ENVERGURES D'ESPACES ÉCONOMIQUES

ACTION



ACCUEIL DES ENTREPRISES DANS UN CONTEXTE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : INVENTAIRE DES ZAE ET STRATÉGIE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES



L'article 220 de la loi Climat et résilience instaure la tenue par les collectivités d'un inventaire des zones d'activités économiques. L'objectif est de donner aux EPCI, compétents en matière de création, aménagement, entretien et gestion des ZAE, un outil d'observation pour une gestion économe de l'espace dans un objectif global de sobriété foncière.



EN 2023, NOUS AVONS RÉALISÉ EN INTERNE L'INVENTAIRE DES 40 ZAE DU TERRITOIRE ET CE, EN DEUX ÉTAPES :



- **Une version provisoire de l'inventaire**, répondant aux objectifs de la Loi, a été diffusée aux autorités compétentes en matière de PLU, SCOT et PLH en août 2023 ;
- **Une version finale de l'inventaire** a été élaborée fin 2023-début 2024 afin d'approfondir les questions liées à l'occupation et au potentiel foncier en ZAE, qui n'étaient pas des indicateurs définis dans la Loi, mais correspondent aux besoins d'observation identifiés par la CAPI dans un contexte de Zéro Artificialisation Nette et de pénurie foncière.

Nous n'avions pas attendu la Loi Climat et Résilience pour observer les dynamiques sur notre territoire en matière d'accueil d'entreprises. Le travail sur l'inventaire des ZAE a démarré avec un diagnostic des ZAE mené en 2021-2022 et qui a permis de dresser un état complet et objectif de toutes les zones d'activités économiques et leurs composantes.

L'inventaire alimentera la mise à jour de la stratégie d'accueil des entreprises de la CAPI (dont la précédente version date de 2012 et qui a été lancée fin 2023), dont le but est de définir des grandes orientations en matière d'offre d'accueil, de programmation, de suivi et animation des entreprises. Cette stratégie déclinera les principes d'une gestion durable, sobre et économe de l'espace et des ressources et respectueuse des usages actuels et futurs à l'échelle des différentes ZAE de la CAPI.



ACTION

➤ ANIMATION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES



En 2023, grâce aux conventions qui lient la CAPI aux partenaires économiques (chambres consulaires, Pôle d'Intelligence Logistique, etc.), les entreprises ont pu participer à de nombreuses actions sur des thématiques variées y compris en matière de développement durable.

Nous avons conclu une convention de partenariat avec les chambres consulaires, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère (CCI NI) et la Chambre des Métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes antenne Isère (CMA), pour marquer la convergence de nos objectifs et la complémentarité de nos interventions en matière de développement économique. Ensemble, nous partageons la volonté et l'ambition d'une part de créer les conditions favorables à la création et au développement des activités, des entreprises et des emplois sur l'agglomération et d'autre part d'assurer la promotion des atouts et de l'excellence du tissu économique du territoire.

Parmi les actions menées grâce à ces partenariats, plusieurs ont pour finalité l'animation et l'accompagnement des entreprises sur le champ du développement durable :

- **Une démarche d'économie circulaire** a été engagée avec les entreprises de la CAPI, depuis plusieurs années, avec la recherche de synergies et mutualisations. Cette recherche a abouti à la mise en place avec le Pôle d'Intelligence Logistique, d'une action collective autour des enjeux de la gestion des déchets pour les logisticiens. En 2023, 4 groupes de travail ont été organisés avec pour objectifs l'identification des besoins en matière de gestion des déchets en polystyrène expansé, glassine et film polyéthylène. Les réunions ont permis le partage d'informations sur les bonnes pratiques ainsi que la présentation des différentes solutions mutualisables.
- D'autre part, dans le cadre de la convention avec la CMA, en 2023, **8 artisans du territoire ont été accompagnés et conseillés** sur la thématique « transition énergétique et environnement ».
- Enfin, nous avons organisé en octobre, en partenariat avec les pôles de compétitivité CARA et TENERDIS, le Pôle d'Intelligence Logistique et la CCI Nord Isère, **l'évènement « Plateforme logistique »** autour des enjeux de la décarbonation de la filière logistique.



ACTION

➤ LE CHALLENGE MOBILITÉ



Comme chaque année, notre territoire participe au **Challenge Mobilité**, organisé à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien local de l'AGEDEN. Cette manifestation a pour objectif d'inciter les habitants à se rendre au travail en utilisant des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

33 établissements de notre territoire ont participé à cette édition qui s'est déroulée le 1^{er} juin 2023. Cela représente 1175 salariés.

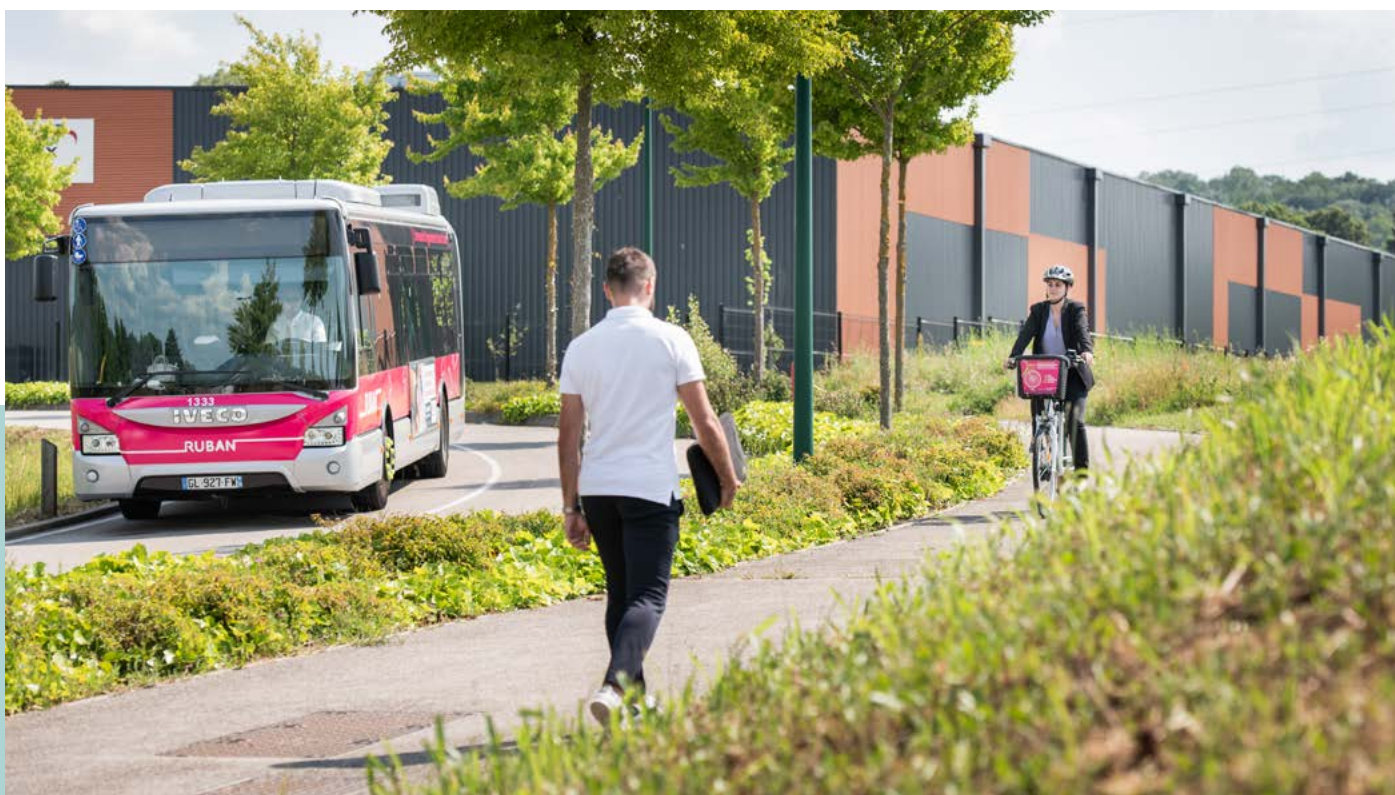
AFIN DE METTRE À L'HONNEUR CET ENGAGEMENT, UNE CÉRÉMONIE LOCALE A ÉTÉ ORGANISÉE. NOUS AVONS DÉCERNÉ DEUX PRIX :

- **Thermador Groupe** (Saint-Quentin-Fallavier) pour la catégorie Plan des mobilités inter-entreprise ;
- **Wessling France** (Saint-Quentin-Fallavier) pour la catégorie Coup de Cœur.

33 ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS

2 ÉTABLISSEMENTS RÉCOMPENSÉS

9000 KM EN VOITURE INDIVIDUELLE ÉVITÉS, SOIT 2 TONNES DE CO²



ACTION

MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ ENTREPRISE RUBAN PRO



Avec le dispositif RUBAN PRO, nous accompagnons les entreprises du territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur Plan de Mobilité Employeur (PDME). Obligatoire pour les établissements de plus de 50 salariés, le PDME vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux des salariés afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

RUBAN PRO, C'EST UN ACCOMPAGNEMENT DE 3 ANS, QUI COMPREND :

- Un diagnostic : accessibilité, géolocalisation des salariés, enquête entreprise et salariés ;
- Un plan d'actions : regroupées dans plusieurs thématiques avec la production de fiches actions ;
- La mise en œuvre du PDME : déploiement, communication et animation.

En 2023, trois établissements ont été nouvellement accompagnés via le dispositif RUBAN PRO, ce qui porte à huit le nombre d'établissements accompagnés au total, soit 2100 salariés : DECOMATIC (115 salariés), ITM (320 salariés), SPARTOO (110 salariés), THERMADOR GROUPE (400 salariés), PHOTOWATT (220 salariés), HOLCIM (190 salariés), IKEA (430 salariés), MARTINET (320 salariés).

26 STANDS ANIMÉS

700 PERSONNES TOUCHÉES

INTERVENTIONS EN ENTREPRISES :

HOLCIM, THERMADOR, INTERMARCHÉ, GRUNDFOS...

PRÉSENCE SUR LES FORUMS DU TERRITOIRE :

FORUM DES MÉTIERS ET DE L'APPRENTISSAGE

(BOURGOIN-JALLIEU), FORUM DE L'EMPLOI (VILLEFONTAINE)...

ATELIERS MOBILITÉ POUR LES BÉNÉFICIAIRES

DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)



ACTION

➤ PLANS DE MOBILITÉ INTER-ENTREPRISES (PDMIE)



Afin de réunir les entreprises et les acteurs publics et échanger sur les solutions de mobilités, nous animons avec la CCI Nord Isère des Plans de Mobilité Inter-Entreprises sur les trois principaux parcs d'activités économiques du territoire.

PLANS DE MOBILITÉ INTER-ENTREPRISES :

- **Parc International de Chesnes** (Saint-Quentin-Fallavier et Satolas-et-Bonce)
- **Parc Technologique Porte de l'Isère** (Villefontaine et Vaulx-Milieu)
- **Parc de la Maladière et Médipôle** (Bourgoin-Jallieu)

Le comité de pilotage inter-PDMIE, rassemblant l'ensemble des établissements des trois PDMIE, s'est réuni à deux occasions en 2023 : sur la thématique du covoiturage et sur la nouvelle offre RUBAN.

DEUX ANIMATIONS ONT ÉGALEMENT ÉTÉ ORGANISÉES :

- **Un webinaire** ouvert à toutes les entreprises du territoire pour présenter le nouveau réseau RUBAN ;
- **Un petit-déjeuner covoiturage** au sein de l'entreprise Sferaco à Saint-Quentin-Fallavier.

À NOTER

Une nouvelle entreprise a adhéré au PDMIE du Parc International de Chesnes en 2023 : Skyepharma (170 salariés).



AXE 5

LA DIVERSIFICATION DES MODES DE TRANSPORT ET L'OPTIMISATION DES SERVICES AUX BESOINS DE DÉPLACEMENTS. EN PASSANT PAR LA RECONQUÊTE D'UNE MIXITÉ FONCTIONNELLE, LE DÉPLOIEMENT D'UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE MOBILITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE LES MODES DE TRANSPORT

ACTION



LA REFONTE DU RÉSEAU RUBAN EN 2023



L'actualité a été riche pour le réseau de transports RUBAN. En effet, faisant suite au renouvellement de la délégation de service public avec Keolis, notre délégataire, une nouvelle offre de transport a été déployée en 2023.



LES OBJECTIFS ÉTAIENT :

- Améliorer la desserte des ZAE et des zones commerciales ;
- Renforcer la desserte du Médipôle depuis l'ouest de la CAPI et depuis les communes périurbaines ;
- Améliorer les correspondances en gare pour renforcer l'intermodalité avec l'offre TER ;
- Mettre en place des services de transport à la demande : RUBAN péri, RUBAN dimanche et RUBAN nuit ;
- Créer 70 nouveaux points d'arrêts, 4 nouveaux abribus et 37 poteaux.



A CETTE OCCASION, LA CAPI A ÉGALEMENT FAIT ÉVOLUER LA GRILLE TARIFAIRE QUI ÉTAIT INCHANGÉE DEPUIS 2013. PARMI LES NOUVEAUTÉS :

- Création de titres pour les - de 26 ans et pour les + de 65 ans ;
- Création d'un ticket 2 voyages à 2,50€ ;
- Création d'un titre pollution en cas de pics ;
- Une réduction tarifaire pour les foyers ayant plusieurs enfants.



ACTION LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX



Comptant 4 gares SNCF sur notre territoire (Bourgoin-Jallieu, La Verpillière, L'Isle d'Abeau et Saint-Quentin-Fallavier), nous travaillons sur des projets de quartier-gare afin d'accompagner le déploiement de nouveaux pôles d'échanges multimodaux. Notre ambition est de renforcer la fonctionnalité des gares dont la fréquentation augmente fortement chaque année.

EN 2023, LES PROJETS-GARE ONT AVANCÉ :

- **Quartier Ramseyer à Bourgoin-Jallieu :**
nous avons négocié un contrat d'aménagements de mobilités vertes (CAMV) avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la commune de Bourgoin-Jallieu et SNCF Gares & Connexions. Ce contrat, approuvé par la commission permanente de la Région en décembre 2023, détaille un programme d'études et de travaux, un plan de financement et un calendrier prévisionnel.
- **La Verpillière :**
nous avons conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes un contrat d'aménagements de mobilités vertes (CAMV) en janvier 2023, prévoyant un co-financement pour une étude urbaine sur le secteur de la gare de La Verpillière. Cette étude s'est déroulée durant toute l'année 2023. En parallèle, la CAPI, le Département et la commune de La Verpillière ont obtenu, après négociations avec les services de l'État, l'inscription du passage à niveau n°18, situé à côté de la gare de La Verpillière, au programme de sécurisation national. Cette démarche ouvre la voie à un co-financement de l'État pour des travaux de suppression de ce passage à niveau, par la création d'un ouvrage en dénivelation (tunnel sous la voie ferrée).



2

ORIENTATION N°2 RÉPONDRE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX



AXE 1

UNE POLITIQUE DE RÉHABILITATION ET D'OPTIMISATION DES INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS DU TERRITOIRE POUR LES METTRE À NIVEAU ET ANTICIPER LES CONTRAINTES À VENIR (ENVIRONNEMENT, NOUVEAUX USAGES)

ACTION



ELABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ÉNERGÉTIQUE (SDIE)



Dans un contexte de réglementations de plus en plus fortes sur les bâtiments et face à l'enjeu d'adaptation aux évolutions des besoins et aux contraintes environnementales et budgétaires, la CAPI a engagé fin 2022 la réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique.



UN DIAGNOSTIC COMPLET A ÉTÉ RÉALISÉ SUR L'ANNÉE 2023. LES OBJECTIFS ÉTAIENT :

- **Etablir un état des lieux complet du patrimoine** : technique, réglementaire, énergétique, fonctionnel, occupationnel et budgétaire ;
- **Partager cet audit à 360°** ;
- **Identifier les points forts et les marges de progrès** ;
- **Définir des orientations stratégiques.**



L'état de 75 bâtiments, représentant 62 000 m² de surface de plancher, a été étudié.

Par la suite, des scénarios prospectifs seront proposés et un plan d'actions définis en fonction du scénario retenu.

75 BÂTIMENTS ÉTUDIÉS

62 000 M² DE SURFACE DE PLANCHER DE BÂTIMENTS PUBLICS



ACTION

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLAGE DE VILLEFONTAINE



Depuis 2022, pour améliorer la qualité de vie et les usages des habitants, des aménagements importants ont lieu dans les rues et espaces du centre bourg de Villefontaine.



Il s'agit notamment de pérenniser les sens de circulation mis en place, d'apaiser les vitesses de circulation, de développer et de sécuriser les liaisons piétonnes et cyclables et d'assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Une adaptation et une réorganisation de l'espace qui passe donc par l'installation de dispositifs favorisant les modes de déplacements doux sans pour autant compromettre la capacité de stationnement existante. Il s'agit enfin de lutter contre les îlots de chaleur et le réchauffement climatique en ramenant de la fraîcheur grâce à des opérations de végétalisation et plus généralement d'embellir le village par la mise en valeur du patrimoine.

EN 2023, LES TRAVAUX SE SONT CONCENTRÉS SUR :

- **l'avenue du Vellein** avec la création d'un cheminement piétons côté Parc du Vellein ;
- **la rue du 8 mai 1945** avec la création d'une zone de rencontre et la modification des stationnements.

Coût de l'opération : 700 000 € TTC

TRAVAUX TERMINÉS EN NOVEMBRE 2023



ACTION

➤ TRAVAUX DE CRÉATION DE LA VOIE D'ACCÈS À LA PISCINE CAPI ALICE MILLIAT À BOURGOIN-JALLIEU



Après des études menées en 2021 et 2022, le démarrage des travaux fin 2022, la nouvelle voirie construite sur l'ancien site des usines Mermoz à Bourgoin-Jallieu a été achevée en septembre 2023. Elle permet désormais l'accès à la nouvelle Piscine Alice Milliat, très fréquentée par les scolaires, le grand public et les associations, depuis l'est de Bourgoin-Jallieu.

Cette voirie a aussi permis de désenclaver le quartier de Champaret en raccordant l'allée du Levant à l'avenue du Dauphiné, de raccorder la voie verte (cycle) qui relie la piscine à l'allée du Levant, et de créer un plateau traversant sur la rue de l'usine pour limiter les vitesses et apaiser la circulation.

De nombreuses plantations ont été réalisées pour intégrer ce projet dans son environnement naturel, proche de la rivière de la Bourbre. Enfin, des travaux importants de dépollution du site, de terrassement et de désimperméabilisation ont été pratiqués, sans compter la création d'un réseau d'éclairage automatisé par Led.

Coût de l'opération : 1,471 M€, financés à 75% par la CAPI et à 25% par la ville de Bourgoin-Jallieu.



ACTION

➤ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE QUAI DES BELGES À BOURGOIN-JALLIEU



Un nouveau giratoire a été aménagé en 2023 au niveau du carrefour Quai des Belges et du Chemin de Rosière à Bourgoin-Jallieu.

- 600 m² de chaussée et 380 m² de trottoir ont été réalisés afin de fluidifier le trafic routier et faciliter la circulation sur un carrefour initialement difficilement identifiable. Grâce aux girations créées, les véhicules devraient ralentir leur vitesse, et les traversées créées sécuriseront davantage les déplacements en modes doux depuis le centre de Bourgoin-Jallieu.
- Ce giratoire permettra également de rendre plus sûre la circulation des transports en commun qui pratiquent un demi-tour à cette intersection pour repartir en direction de l'Avenue du Professeur Tixier.
- Des espaces verts ont été créés avec la plantation de 678 plantes.

Coût de l'opération : 310 000 € TTC, dont 247 000 € pris en charge par la CAPI et 63 000 € par la Ville de Bourgoin-Jallieu.



ACTION

➤ TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA ROUTE DE SÉRÉZIN-DE-LA-TOUR À SUCCIEU



Les travaux de confortement de la route de Sérézin-de-la-Tour sur la commune de Succieu ont commencé.

Ils consistent en la création d'un soutènement en bordure de la voirie communautaire pour stabiliser la chaussée à l'aide d'un rideau de pieux forés et cloués composé de 41 pieux de 520 mm de diamètre et de 9,5 mètres de profondeur et de 16 clous d'ancrage de diamètre 90 mm et de 12 mètres de long.

L'avantage de cette technique est de limiter le glissement de la route de Sérézin-de-la-Tour sur 30 mètres de longueur dont le bord de la chaussée s'affaissait.

Une réactivation de l'affaissement au printemps 2021, constatée par l'ouverture de fissures significatives dans l'enrobé, nous a conduit à lancer un diagnostic ainsi que la conception de mesures correctives.

Préalablement au confortement de la voirie, des travaux de drainage et de curage de fossé ont été engagés, dans le cadre de leur compétence, par la commune de Succieu en amont du glissement au titre de mesures conservatoires.

Ce chantier inhabituel par la technique employée a eu lieu sur les mois de juillet et août 2023.

Coût de l'opération : 218 000 € TTC

ACTION

LES TRAVAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



En ce qui concerne l'eau potable, la CAPI est chargée de produire, traiter et distribuer de l'eau potable de qualité aux habitants de la CAPI. Nous en assurons également l'investissement et l'exploitation du service. L'exploitation est gérée en délégation de service public par la Société Publique Locale (SPL) SEMIDAO sur 20 communes du territoire. Les communes de Succieu et Chateaulain sont gérées par le syndicat de Biol.

Le service de l'assainissement est chargé de collecter les eaux usées et d'assurer leur transit et leur traitement. L'exploitation est assurée par un contrat de délégation de service public auprès de la SEMIDAO.

EN 2023, NOUS AVONS POURSUIVI NOTRE PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT. NOTRE INTERVENTION S'EST PRINCIPALEMENT CONCENTRÉE SUR :

- la mise en séparatif des réseaux humides et la reprise du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) à **Bourgoin-Jallieu** suite à une importante fuite d'eau ayant entraîné une inondation de la rue et de certains sous-sols de magasin ;

- la mise en séparatif des réseaux humides et le renouvellement d'une partie du linéaire du réseau d'eau potable à Nivolas-Vermelle, et à Saint Alban de Roche ;

- le renouvellement d'une partie du linéaire du réseau d'eau potable sur la commune de Vaulx-Milieu.

Au total en 2023, ce sont 1,892 km de réseaux d'assainissement et 2,672 km de réseau d'eau potable qui ont été renouvelés.

834,31 KM DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

1,892 KM DE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RENOUEVÉS

2,672 KM DE RÉSEAU D'EAU POTABLE RENOUEVÉS



AXE 2

UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE EN TRAVAILLANT AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES-PRENANTES DU TERRITOIRE EN ACTIVANT PLUSIEURS LEVIERS (BAISSE DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE, RÉNOVATION/CONSTRUCTION DU BÂTI, AUGMENTATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DÉPLOIEMENT DES MOBILITÉS DOUCES)

ACTION



LANCEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION « J'ALLUME MA RUE »



Depuis 2017, nous expérimentons l'extinction de l'éclairage nocturne (partielle ou totale) dans 21 communes. Dans la continuité de ce projet de développement durable, nous avons déployé au printemps 2023 le dispositif « J'allume ma rue », un système d'éclairage public à la demande.



« J'allume ma rue » est une application web, ouverte au public qui permet aux riverains de gérer (dans certaines limites) l'éclairage public en fonction de leurs déplacements. En pratique, un système de télégestion couplé à une application de gestion de l'éclairage public est installé dans les armoires électriques afin de mettre en marche temporairement, via l'application, l'éclairage public lorsque celui-ci est coupé. L'application « J'allume ma rue » est gérée via le système de géolocalisation (GPS) et permet aux habitants d'activer l'éclairage des lampadaires la nuit, durant une dizaine de minutes (paramétrable), en fonction de leurs déplacements.



Testé en premier lieu à Saint-Quentin-Fallavier, Saint Alban de Roche et Domarin, « J'allume ma rue » permet de rallumer les lampadaires éteints selon les besoins de lumière de chacun, directement depuis son smartphone.

Avec ce dispositif, la CAPI allie économie et environnement : l'empreinte carbone est réduite, la pollution lumineuse atténuée et la biodiversité et la vie animale nocturne préservée. Cette solution simple et innovante, créée et développée en France, apporte du confort aux piétons, visés par l'initiative.

APRÈS SIX MOIS D'EXPÉRIMENTATION, LES BÉNÉFICES DE LA SOLUTION SONT AVÉRÉS :

- Rapide familiarisation et acceptation des habitants et usagers à la solution « J'allume ma rue » qui permet d'allumer l'éclairage public entre 23h30 et 5h30 ;
- Effets positifs sur la pollution lumineuse, la trame noire et la biodiversité ;
- Retour sur investissement très rapide, avec une baisse des consommations d'énergie et des factures.

Les premiers résultats de cette expérimentation ont été satisfaisants et concluants. Début décembre 2023, le concept a été étendu sur la commune de Crachier, volontaire pour tester ce dispositif.

À la différence des premières expérimentations réalisées seulement sur certaines rues, le test s'est effectué cette fois sur l'ensemble du village de Crachier.

Ce bilan positif nous conduit à engager, après étude, le déploiement de « J'allume ma rue » à d'autres secteurs du territoire entre 2024 et 2026.

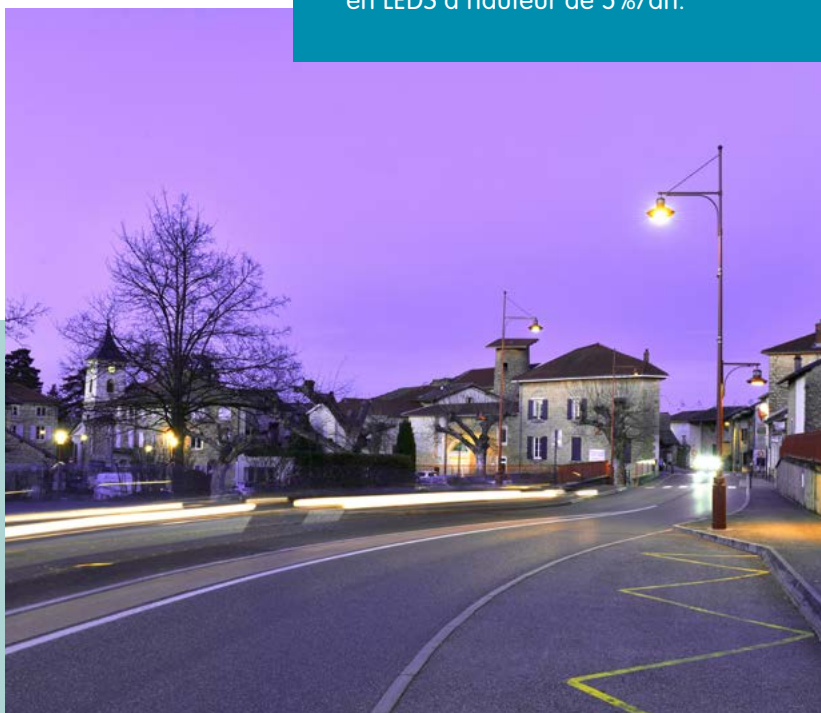
7 000 LANTERNES LEDS

SOIT 36 % DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

900 000 € POUR LE RELAMPING EN 2023

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : RELAMPING

Dans le cadre de son Plan Lumière, la CAPI a engagé une série d'actions visant à renforcer la sobriété énergétique de l'éclairage public : variateur, abaissement des puissances, mise en place de LEDs. Depuis 2017, les communes de la CAPI pratiquent l'extinction en milieu de nuits pour diminuer les consommations et en parallèle de rénover le parc d'éclairage public en LEDs à hauteur de 5%/an.



ACTION LE VERDISSEMENT DE LA FLOTTE RUBAN



En 2023, nous avons inauguré un second bus électrique qui vient compléter la flotte RUBAN.

Cet **autobus standard 12 mètres GX 337**, 100 % électrique, est commercialisé par IVECO. D'une capacité totale de 83 places, il est le premier véhicule 100 % électrique affecté sur les lignes régulières du réseau RUBAN. L'autonomie totale de cet autobus étant de 300 km, le véhicule est rechargé de nuit sur une borne 50 kW sur le site de dépôt de bus situé à Villefontaine.



En complément, un **autobus standard diesel Mild-Hybrid** a été commandé en 2022 par la CAPI et a été livré début janvier 2023 sur le réseau RUBAN. Cette technologie Mild-Hybrid permet une réduction de la consommation d'énergie : l'électrique assiste la thermique lors des accélérations et récupère l'énergie en phase de décélération / freinage.



Ce véhicule, d'une capacité équivalente au bus électrique, est également exploité sur les lignes régulières du réseau RUBAN.

D'autre part, la flotte RUBAN s'est enrichie de **trois autocars dits « rétrofités »**, à savoir des véhicules dont le moteur thermique a été remplacé par un moteur électrique de 250 kW. Acquis par Keolis Porte de l'Isère, ces trois autocars circulent sur le réseau RUBAN depuis la fin de l'année 2023. Ce projet a été réalisé par la société RETROFLEET sur des autocars IVECO CROSSWAY de 2015, avec une autonomie de 150 à 200 km.

Cet autocar rétrofité est le premier véhicule lourd (19 tonnes) à avoir réussi tous les tests d'homologation réglementaire à l'UTAC (l'Union technique de l'automobile et du cycle) et à réellement pouvoir être produit en série, avec un processus industriel basé en France.

Dans le cadre de la réponse à l'appel d'offre de la délégation de service public, nous avons souhaité que le parc de véhicules des sous-traitants traduise aussi notre volonté d'aller vers un parc plus propre pour ainsi s'inscrire dans le mix énergétique souhaité par la CAPI.

Keolis a ainsi souhaité accompagner la transition écologique de la CAPI et a proposé la réalisation d'un rétrofit électrique sur **3 autocars du sous-traitant Keolis Porte des Alpes**.

Cette démarche est une grande première en France et en Europe puisqu'il s'agit des premiers autocars rétrofités ayant obtenu l'autorisation de transporter des passagers à leur bord. Tous les autres autocars rétrofités à ce jour ne sont que des prototypes et ne peuvent donc pas légalement transporter de voyageurs.

Coût total : 220 000 € TTC par véhicule, soit 660 000 € TTC au total.

Cette opération a été financée par le groupe Keolis dans le cadre de la DSP contractualisée avec la CAPI.

Enfin, ce sont **50 nouveaux vélos à assistance électrique** qui sont venus enrichir la flotte de vélo RUBAN au printemps 2023.



ACTION

➤ L'APPROBATION DU 2ND SCHEMA DIRECTEUR VÉLO

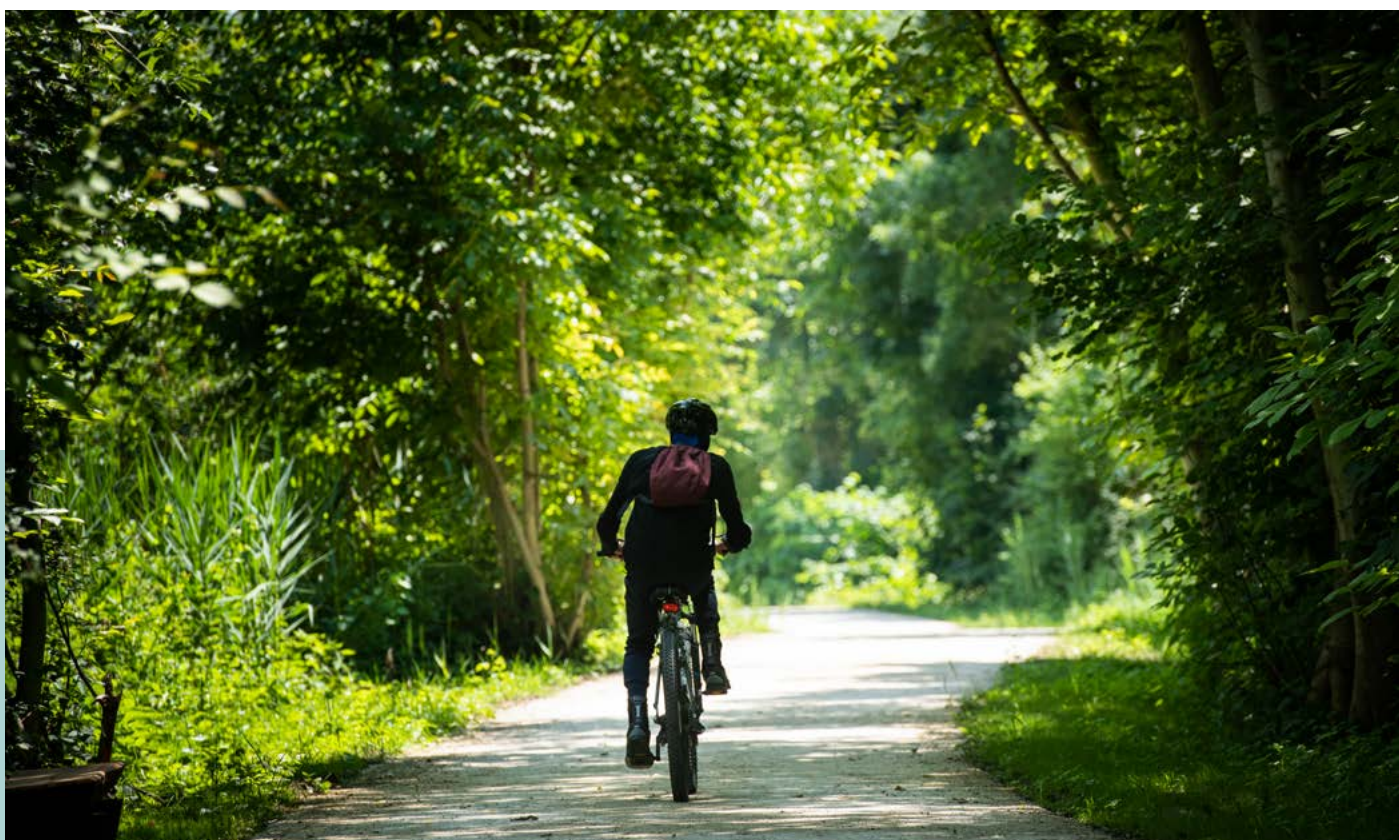


En juin 2023, nous avons adopté un nouveau Schéma Directeur Vélo (SDV). Elaboré en concertation avec les communes de la CAPI et les associations de cyclistes, le SDV s'articule autour de 4 grands volets : infrastructures (aménagement et stationnements), entretien, services et communication.



LE VOLET INFRASTRUCTURES PRÉVOIT EN PARTICULIER :

- La résorption des discontinuités et points dangereux ;
- La continuité d'un itinéraire vélo entre les gares de Bourgoin-Jallieu et L'Isle d'Abeau et à terme, le prolongement de l'axe le long de la voie ferrée au-delà de La Verpillière ;
- Le prolongement de la voie verte de la Bourbe et l'amélioration de son maillage pour une meilleure connexion au reste du réseau cyclable ;
- L'amélioration de la desserte du Parc de Chesnes avec la connexion aux gares de Saint-Quentin-Fallavier et de La Verpillière ainsi qu'à la Voie verte de la Bourbe.



ACTION

DU NOUVEAU POUR LES INFRASTRUCTURES CYCLABLES



En 2023, nous avons poursuivi nos efforts afin d'améliorer la circulation cyclable sur le territoire de la CAPI.

Nous avons tout d'abord réalisé des travaux d'aménagement en prolongeant la voie verte de la Bourbre sur le secteur Ouest grâce à l'ouverture d'un nouveau tronçon de 1,8 km entre Saint Germain à L'Isle d'Abeau et le pont des guinguettes à Vaulx-Milieu au mois de mai. Nous avons également démarré les travaux de confortement du talus AREA à la hauteur du quai de la Bourbre.

DE NOUVEAUX MOBILIERS URBAINS ONT ÉGALEMENT ÉTÉ MIS EN PLACE :

- **1^{ère} station réparation vélo** installé sur l'aire du Gâ à L'Isle d'Abeau en décembre ;
- **95 nouveaux arceaux** posés dont 26 devant les commerces à L'Isle d'Abeau et Bourgoin-Jallieu notamment ;
- **Mise à jour du jalonnement de la Voie Verte Bourbre** sur la section entre l'aire du Ga à L'Isle d'Abeau et Vaulx-Milieu ;
- **Pose de deux nouveaux compteurs** : Pont de Saint-Germain à L'Isle d'Abeau et Chemin des Donchères à Vaulx-Milieu le 15 novembre 2023.



ACTION

➤ LA SENSIBILISATION À LA PRATIQUE DU VÉLO



Une nouvelle édition de la Fête du Vélo a eu lieu en 2023, et cette fois c'est au Parc des Lilattes à Bourgoin-Jallieu que s'est délocalisé l'événement. Près de 800 visiteurs ont profité des animations (300 les années précédentes) : démonstration de BMX, initiation au vélo trail, vélo smoothie, vélos rigolos...



NOUS AVONS ÉGALEMENT POURSUIVI NOS ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE AVEC NOTRE PARTENAIRE, L'AGEDEN :



➤ **13 interventions dans les classes de CM1 et CM2** pour encourager la pratique du vélo (Savoir Rouler à Vélo), soit 330 élèves qui ont ainsi pu être initiés. Ces parcours, d'une journée complète, sont l'occasion d'introduire des notions fondamentales à la pratique du vélo telles que la reconnaissance des panneaux de circulation ou encore le maniement du vélo.



➤ **Un soutien financier** a été apporté à la mise en place du Challenge Mobilité scolaire « A l'école en mode actif ou collectif ».

Enfin, un second atelier de réparation vélos géré par notre partenaire Osez l'Vélo a vu le jour sur le territoire. Cet atelier est situé au cœur du quartier de Servenoble à Villefontaine et bénéficie du soutien financier de la CAPI.

800 PARTICIPANTS À LA FÊTE DU VÉLO

13 INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE



ACTION

LANE, LE COVOITURAGE DYNAMIQUE



Dans le cadre d'un partenariat entre la CAPI et la Métropole de Lyon, un marché a été renouvelé avec la société ECOV pour les 3 prochaines années pour l'exploitation des lignes de covoiturage dynamique LANE qui relient la CAPI (Bourgoin-Jallieu et Villefontaine) et l'Est lyonnais (Saint-Priest et Lyon Mermoz).

+ DE 30 000 COVOITURAGES RÉALISÉS

838 108 KM COVOITURÉS

UN TEMPS D'ATTENTE MOYEN INFÉRIEUR À 4 MIN



ACTION

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À DESTINATION DES PARTICULIERS MA RENO



MA RÉNO est un dispositif lancé en 2016 à titre expérimental grâce au soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis le 1^{er} janvier 2021, il a été intégré au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPEEH) dont l'objectif est d'accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement.

Nous nous sommes engagés sur ce chantier afin d'accompagner et de soutenir les habitants du territoire sur leurs projets de rénovation énergétique.

154 RENDEZ-VOUS PERSONNALISÉS

35 ACCOMPAGNEMENTS

16 000 € ONT ÉTÉ VERSÉS PAR LA CAPI AU TITRE DES AIDES MA RENO AU PROFIT DE 7 PROJETS DE RÉNOVATION

40 500 € ONT ÉTÉ VERSÉS PAR LA CAPI AU TITRE DES AIDES MA RENO À DESTINATION DE PROPRIÉTAIRES MODESTES ET TRÈS MODESTES AU PROFIT DE 17 PROJETS DE RÉNOVATION.



ACTION

➤ L'ÉTUDE SUR L'ÉTAT DU PARC IMMOBILIER DE COPROPRIÉTÉS



En 2023, nous avons mené une étude sur les copropriétés afin de mieux connaître l'état de ce parc et identifier les enjeux.

Il en ressort que le territoire de la CAPI comporte 900 copropriétés sur le territoire, soit 12 500 logements, représentant un quart du parc de logements. La moitié des copropriétés ont été construites avant les premières réglementations thermiques soit avant 1975.



SUR LE VOLET ÉNERGÉTIQUE, IL EXISTE UNE PART IMPORTANTE (40% DU PARC) DE COPROPRIÉTÉS ÉNERGIVORES (F OU G) SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPI :

- 78 % des logements en copropriétés construites entre 1950 et 1980 énergivores (E, F, G).
- Une part significative (56 % des logements concernés) des copropriétés énergivores construites entre 1980 et 2000.

À la suite de cette étude, nous avons fait le choix de mettre en place d'un Programme d'Intérêt Général sur la rénovation énergétique des copropriétés.



ACTION

➤ ACTIONS ET SUBVENTIONS À DESTINATION DES BAILLEURS SOCIAUX



Dans le cadre du Programme Local de L'Habitat, l'enveloppe annuelle à l'investissement permettant la mise en œuvre d'actions et de soutien en matière d'habitat est de 600 000 €. Elle accorde par exemple des subventions aux bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux neufs et/ou la réhabilitation de logements sociaux économes.

En 2023, deux opérations ont été présentées par les bailleurs sociaux à l'appel à projet Réhabilitation du parc social et les deux opérations ont pu bénéficier du soutien financier de la CAPI pour une subvention totale de 350 000 €. Ces subventions ont contribué à la rénovation énergétique de 201 logements sociaux (67 logements collectifs à Villefontaine « Les Etourneaux », bailleur Pluralis ; 134 logements collectifs à Villefontaine « Les Charpennes », bailleur Alpes Isère Habitat). Globalement, les travaux prévus doivent permettre d'améliorer de deux classes énergétiques les logements concernés.

QUANT AUX OPÉRATIONS NEUVES DE LOGEMENTS SOCIAUX, NOUS AVONS SUBVENTIONNÉ LA CONSTRUCTION DE 69 LOGEMENTS SOCIAUX RÉPARTIS SUR 3 OPÉRATIONS :

- **Une opération à Ruy-Montceau** qui vise la performance RT 2012 abaissée de 20 % ;
- **Une opération à Vaulx-Milieu** soumise à la RE 2020 ;
- **Une opération à Bourgoin-Jallieu** soumise à la RE 2020, avec une volonté d'atteindre le niveau RE 2020 -20 %.

En 2023, les critères d'intervention pour le soutien à la production neuve de logements sociaux ont évolué. En effet, ils étaient jusqu'à présent axés sur la performance énergétique des logements. Jusqu'en 2023, la CAPI aidait notamment les opérations qui atteignaient au minimum le niveau RT 2012 -10%. Avec l'entrée en vigueur de la RE 2020 au 1^{er} janvier 2022, les exigences en matière de performance énergétique des logements

neufs ont été réhaussées. Les critères d'éligibilité portent désormais sur l'atteinte au minimum du niveau RE 2020 ou RT 2012 -10% (pour les opérations dont le permis de construire était déposé avant le 1^{er} janvier 2022), le respect d'un prix de vente plafonné ainsi que la taille des opérations (soutien aux opérations de 10 logements sociaux ou moins) et la part des grands logements de type T4, T5.

De plus, le bilan triennal du Programme Local de L'Habitat sur la période 2019-2021 a mis en avant une forte augmentation des prix de l'immobilier, aussi bien pour le marché neuf que pour la revente, ainsi qu'une production en-deçà des objectifs pour les logements d'accession sociale à la propriété. Afin de favoriser l'accès à la propriété pour les Capiérois, nous soutenons désormais les logements neufs en accession sociale à la propriété si un prix de vente plafond est respecté. Pour l'année 2023, les opérateurs n'ont sollicité aucune demande de subvention. Des opérations pourraient bénéficier du soutien de la CAPI à partir de 2024.

201 LOGEMENTS SOCIAUX RÉNOVÉS ÉNERGÉTIQUEMENT ET SOUTENUS FINANCIÈREMENT PAR LA CAPI

69 LOGEMENTS SOCIAUX PRODUITS SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPI ET SOUTENUS FINANCIÈREMENT PAR LA CAPI

600 000 € PAR AN DÉDIÉS À L'INVESTISSEMENT POUR DES ACTIONS ET SOUTIEN EN MATIÈRE D'HABITAT

ACTION

➤ SENSIBILISATION DES ÉLUS À LA SOBRIÉTÉ : VIRAGE SOBRIÉTÉ



En 2023, deux ateliers sur la thématique de la sobriété à l'attention des élus des communes ont été organisés en partenariat avec l'AGEDEN.

Lors du 1^{er} atelier le 28 juin, les élus ont pu découvrir et approfondir les enjeux de la sobriété autour d'un jeu composé de 86 cartes, représentant des actions à mener. A l'issue de cet atelier, 37 cartes ont été retenues.

Lors du 2nd atelier, les participants ont pu coconstruire un plan d'actions à l'échelle de la CAPI, et approfondir les modalités de mise en œuvre, et fixer des objectifs temporels de réalisation.

ACTION

➤ LA RUE DE LA TRANSITION



Une « Rue de la Transition » été animée le 13 mai 2023 par dix associations du territoire (Ageden, Et Colegrama, NID'Energies, Le Panier de Léontine, Le SEL, Le Tissou, Trois bout de ficelle, APIE/Osez l'Vélo et Vélo-Villefontaine, Repair Café, Zéro Déchets) dans le cadre de l'événement « Un peu, Beaucoup, Passionnément Nature », organisée par le Vellein, Scènes de la CAPI, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la Préfecture de Région.



LES PARTICIPANTS ONT PU EN APPRENDRE PLUS SUR DES SUJETS TELS QUE :

- Faire des économies d'énergie dans la maison ;
- Entretien son vélo ;
- Créer avec des déchets ;
- Acheter avec la monnaie locale ;
- Travailler dans un espace de coworking ;
- Se nourrir avec nos producteurs ;
- Produire de l'électricité localement.

Au total, une soixantaine de personnes ont visité cette Rue des transitions.

10 ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE PRÉSENTES

60 PARTICIPANTS

ACTION

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Dans le cadre de notre politique en matière de transition écologique et en lien avec nos partenaires, notamment l'AGEDEN, nous accompagnons les communes dans la réalisation de leurs projets.



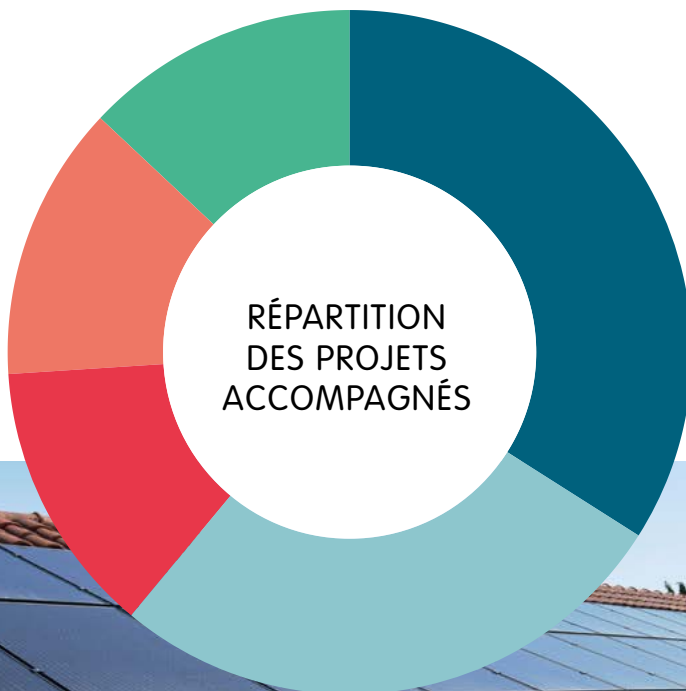
Il s'agit par exemple d'aider les communes à définir et faire évoluer leurs en matière d'énergie renouvelable : déploiement de géothermie, projets photovoltaïques, réseaux de chaleur etc.



En 2023, ce sont 15 projets sur 11 communes du territoire qui ont fait l'objet de cet accompagnement. Parmi ces projets, 12 étaient nouveaux en 2023.

LES COMMUNES ACCOMPAGNÉES :

L'Isle d'Abeau, Bourgoin-Jallieu, Ruy-Montceau, Maubec, Nivolas-Vermelle, Succieu, Eclose-Badinières, Saint-Savin, Sérézin-de-la-Tour, Chèzeneuve, Vaulx-Milieu.



34 % PHOTOVOLTAÏQUE

27 % RÉNOVATION BÂTIMENT

13 % GÉOTHERMIE

13 % BOIS

13 % DÉMARCHE SPÉCIFIQUE



ACTION

➤ LE DÉFI CLASS'ÉNERGIE : SENSIBILISER LES SCOLAIRES AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



Le Défi Class'Énergie est un concours inter-écoles organisé par l'AGEDEN grâce au partenariat avec la CAPI, dont l'objectif est simple : économiser le plus possible d'énergie (électricité, chauffage) et d'eau dans son école. Les économies sont calculées par rapport aux consommations de l'année passée et un logiciel de saisie via internet permet aux gestionnaires, enseignants et élèves de saisir et consulter les données. Après avoir assisté à plusieurs modules pédagogiques sur l'énergie, une classe de CM2 est chargée de sensibiliser les autres classes de son école afin d'économiser le plus d'énergie possible dans l'année.

Les enfants sont partie prenante du projet et pleinement acteurs de sa mise en œuvre. Ils bénéficient de l'encadrement technique d'un conseiller info énergie AGEDEN qui possède également une forte expérience d'animation en milieu scolaire. L'été, l'école est mise « hors-tension » pour éviter de consommer.

L'OBJECTIF PÉDAGOGIQUE EST :

- Reconnaître les différentes sources d'énergie ;
- Visualiser et comprendre l'effet de serre ;
- Comprendre les causes et les conséquences du dérèglement climatique ;
- S'approprier les gestes permettant de réduire ses consommations d'eau et d'énergie ;
- Développer un esprit citoyen sur ces questions.

QUATRE CLASSES DU TERRITOIRE ONT ÉTÉ MOBILISÉES SUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2022/2023 :

- **Bourgoin-Jallieu** : Ecole Linné, La Grive ;
- **Villefontaine** : Groupe Scolaire 1 Galilée ;
- **L'Isle d'Abeau** : Les Trois Vallons.

ACTION

➤ L'ÉTUDE SUR LE POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE CAPI



La réalisation d'une étude sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux et communautaires de notre territoire a été confiée à nos partenaires Territoire d'Énergie Isère (TE38) et l'AGEDEN en 2023.



Le potentiel de plus de 50 bâtiments et une douzaine de parcs de stationnements a été étudié sur le territoire : écoles, piscines, bureaux, bâtiments techniques, gymnases etc. Parmi ces sites, 11 sont propriétés de la CAPI et 40 des communes.



Le but étant d'utiliser les résultats de ce travail pour étudier et mener des projets concrets sur les zones définies.

Parmi les zones répertoriées dans l'étude, certaines font déjà l'objet d'études préalables nécessaires au déploiement d'ombrières photovoltaïques notamment sur des parkings.



AXE 3

PRÉSERVATION DES PAYSAGES, DES RESSOURCES, DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS ET DE LA QUALITÉ DE L'AIR, ET DE L'EAU POUR CONSERVER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE

ACTION



LA RENATURATION DE LA BOURBRE



La CAPI et l'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de la Bourbre se sont unis pour mener à bien le chantier de renaturation du cours d'eau qui traverse le territoire. Cela concerne un linéaire de 2,2 km de rivière situé entre Bourgoin-Jallieu et L'Isle d'Abeau.



Ces travaux se sont finalisés fin 2023 avec pour objectifs de redonner une forme plus naturelle à la Bourbre et d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et terrestres associés. Afin de s'assurer de cette reconquête du milieu des analyses de suivi seront menées conjointement avec l'EPAGE.



TRAVAUX DE TERRASSEMENT À LA CONFLUENCE DU BION



PLANTATIONS ET REPRISE DU LIT DU COURS D'EAU

ACTION

➤ LA PROTECTION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS



Dans le cadre de notre compétence en matière d'environnement, nous assurons la gestion de Réserve Naturelle de Saint-Bonnet et des six espaces naturels sensibles, ainsi que des zones de compensation.



La Réserve Naturelle Régionale de Saint-Bonnet abrite, sur 51,6 ha, 355 espèces végétales et 515 espèces animales, dont 238 taxons de vertébrés (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens et poissons) et 277 espèces d'invertébrés (odonates, lépidoptères, coléoptères, crustacés et 18 autres espèces de divers groupes).

D'autre part, nos 6 espaces naturels sensibles représentent 277,4 ha d'intervention, et 584,2 ha d'observation.

DURANT L'ANNÉE 2023, EN PLUS DES ACTIONS DE SUIVI INSCRITES DANS LES PLANS DE GESTION, LES ACTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ INITIÉES OU RÉALISÉES :

- Sur la Réserve Naturelle Régionale, un travail sur l'assec de l'étang a été mené et inscrit dans le plan de gestion avec notamment des échanges sur l'impact de l'assec sur la tortue cistude d'Europe, et une clôture a été posée afin de permettre la mise en place de pâturage ;
- Les plans de gestion des Lacs de Saint-Savin et de l'étang de Fallavier et Vallon du Layet ont été évalués en vue de leur actualisation ;
- Une consultation a été lancée pour renouveler le plan de gestion de la Gravière d'Ecorcheboeuf.



ACTION

LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE RAISONNÉE



Le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est une action qui a été identifiée dans notre projet de territoire.



Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation saine et de qualité sur un territoire donné.



Nous travaillons afin de pouvoir lancer en 2024, la consultation des entreprises pour réaliser cette étude qui doit permettre de déterminer les enjeux techniques, financiers et organisationnels liés à la mise en place d'un PAT sur la CAPI.



Sur le volet alimentation, nous adhérons au Pôle Agroalimentaire de l'Isère (PAA) qui a pour objectif de faire la promotion des produits « Made in Isère » notamment dans les circuits de moyenne et grande distribution. A ce titre, une adhésion de 10 000€ par an est versée au PAA. Le pôle Agroalimentaire de l'Isère a ouvert une boutique au Village de Marques (ISHERE ORIGINAL).



ACTION

➤ LA POURSUITE DU DISPOSITIF PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)



Financées par l'Agence de l'eau, les expérimentations de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) rémunèrent les pratiques agricoles bénéfiques à l'environnement. Au-delà de la contractualisation en direct avec les agriculteurs (Minimis, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques...) qui s'est poursuivie, nous nous sommes engagés dans une démarche en faveur de la préservation et de la reconquête de la qualité de l'eau potable.

Les enjeux environnementaux et climatiques nécessitent une prise en compte par les pouvoirs publics. Le secteur agricole est particulièrement concerné par cette problématique et peut constituer un domaine de maintien de la biodiversité. L'État a décidé d'expérimenter une nouvelle modalité d'action via le dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) à destination des agriculteurs. Cette action s'intègre dans le plan biodiversité du 4 juillet 2018. Dans un premier temps, l'Agence de l'eau a prévu de mobiliser cet outil sur un nombre de territoires limité.

Notre candidature a été retenue sur le territoire de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Notre agglomération exerce la compétence de la distribution de l'eau potable sur son territoire depuis 2007 et gère 32 captages. Au vu des sécheresses successives et des aléas liés au dérèglement climatique, il est indispensable de sécuriser cette ressource. Le projet de PSE sur la CAPI est axé sur sept zones de captages réparties sur le territoire, afin d'améliorer ou de maintenir la bonne qualité de l'eau pour les années à venir. Le projet présenté par la CAPI a été le premier signé au niveau de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Le PSE engage 51 agriculteurs pour 6 000 hectares de terrains agricoles pour 5 ans entre 2021 et 2025. Il s'agit de contrats financés par l'Agence de l'eau avec une rémunération proportionnelle à leurs pratiques environnementales : les agriculteurs ayant au moins une parcelle dans les zones de captages ciblées sont éligibles, le dispositif intègre ensuite la totalité de leurs surfaces.

Cela se traduit sur le territoire par une augmentation des cultures demandant peu ou pas d'engrais et de traitements, telles que la luzerne, l'augmentation des jachères polliniques (mise au repos des terres avec implantation de fleurs favorables aux insectes pollinisateurs), la diminution des traitements herbicides remplacés par des techniques mécaniques (désherbage par binage, ou utilisation de herse étrille...).

Ce dispositif a permis de verser 833 234 € d'aide aux agriculteurs en 2023.

51 AGRICULTEURS ENGAGÉS

6 000 HA PROTÉGÉS

833 234 € D'AIDE AUX AGRICULTEURS VERSÉS EN 2023

ACTION

➤ LA GESTION DE FONCIER ET PATRIMOINE NON CONSTRUIT



Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Marais, nous avons récupéré la gestion de 92 ha de foncier, réparti en 293 parcelles, localisées sur les communes de Saint-Savin, Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, La Verpillière, Vaulx-Milieu, Villefontaine, Saint-Quentin-Fallavier et Satolas et Bonce.



Ce foncier est composé, pour l'essentiel, de fossés de drainage et de leurs francs bords, dont 90 % est boisé (plus de 5000 peupliers et boisement spontané). Un entretien de ce foncier est nécessaire pour assurer la sécurité des promeneurs et des usagers qui fréquentent ces zones et pour assurer l'exploitabilité des terrains agricoles par le biais du réseau de fossés de drainage.

L'entretien régulier (broyage/élagage) est réalisé annuellement en régie pour la partie ouest du territoire et par un marché de prestation sur la partie Est.

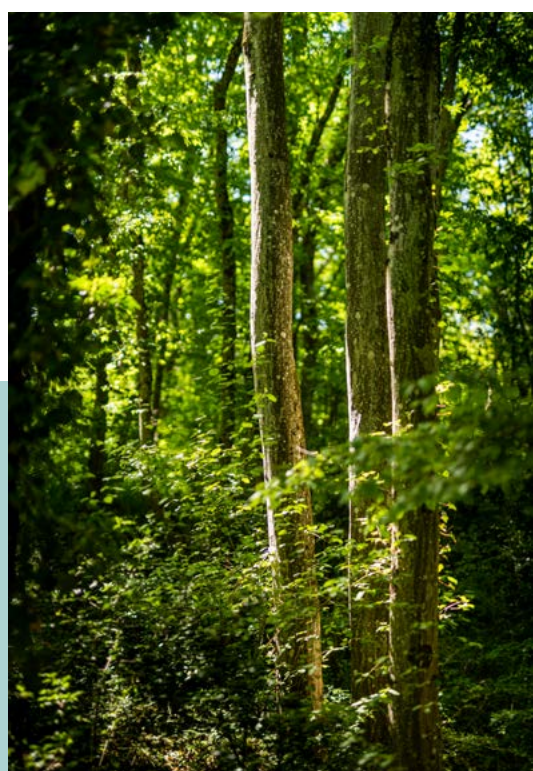
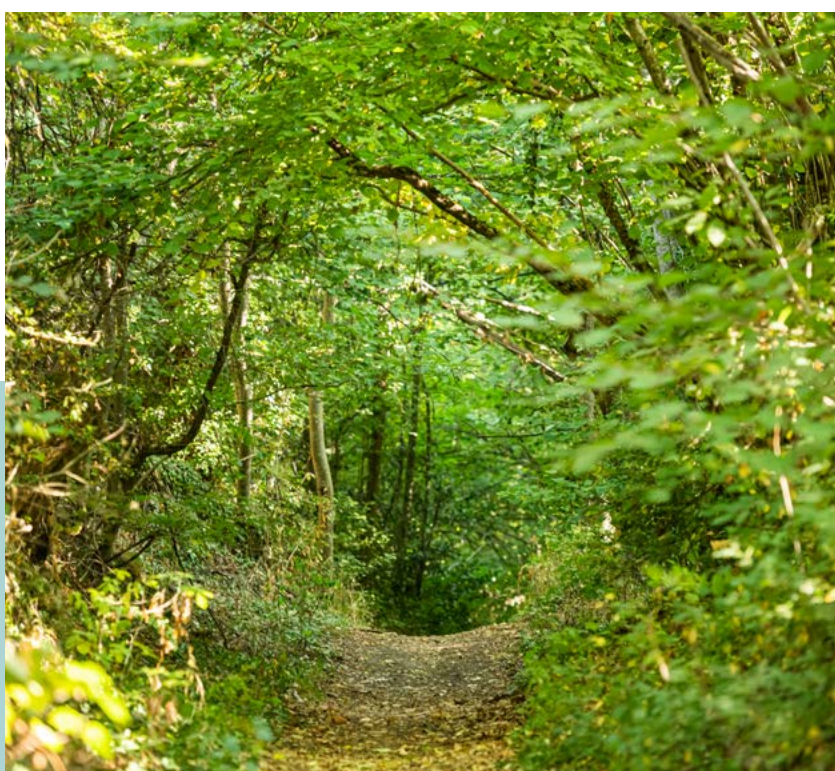
En 2023, 121 km de fossés ou canaux ont été fauchés.

La gestion à plus long terme des boisements a été confiée en 2022 à l'Office National des Forêts par le biais d'un contrat de gestion d'une durée de 10 ans. Un plan de gestion est en cours de réalisation pour statuer de l'avenir de certains boisements de peupliers vieillissants. Les premières coupes devraient intervenir sur l'année 2024.

92 HA DE FONCIER À ENTREtenir

5 000 PEUPLIERS

121 KM DE FOSSÉS ET CANAUX ENTREtenUS EN 2023



ACTION

➤ **CHEMINS DE RANDONNÉE :
DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT ET
REMISE À NIVEAU DU BALISAGE**



La CAPI est compétente pour entretenir le balisage et les chemins identifiés dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cela représente 320 km de sentiers, dont 200 km adaptés à la pratique équestre et 60 km dédiés aux attelages.

En 2023, un outil de surveillance et de signallement national a été déployé sur le territoire afin de faire permettre aux usagers de faire remonter les problèmes rencontrés lors de la pratique : SURICATE.

Une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un conflit avec un propriétaire ou d'autres pratiquants... Toutes les problématiques peuvent être signalées et géolocalisées grâce à SURICATE. Les signalements remontés par les Sentinelles font l'objet d'un traitement par les administrateurs SURICATE. Les signalements sont pris en charge et résolus, ils sont classés sans suite en l'absence de solution.

De plus, un travail de remise à niveau du balisage a démarré en 2023 avec le changement de 91 lames directionnelles et bagues de lieu-dit et doit se poursuivre jusqu'en 2025 avec l'aide active de la Fédération Française de Randonnée. L'entretien des sentiers a été réalisé par une société d'insertion.



ACTION



TOURISME DURABLE : SENSIBILISATION AUX CIRCUITS COURTS ET À L'ÉCO-LABELLISATION DES OFFRES TOURISTIQUES



En 2022, en partenariat avec la CCI Nord Isère, notre Office de Tourisme CAPI a organisé un atelier à destination des restaurateurs, dans le cadre de l'Année de la Gastronomie, pour favoriser les circuits courts et mobiliser les acteurs du territoire par le biais des appels à projets saisonniers du dispositif. Une aide a par exemple été apportée au Salon des Saveurs du Dauphiné organisé par la Ville de Bourgoin-Jallieu, événement dont l'Office de Tourisme CAPI est partenaire depuis sa création.



En 2023, afin d'accompagner les hébergeurs dans la transition écologique et de soutenir le tourisme de proximité et la consommation locale, en partenariat avec la CCI Nord Isère et l'Ageden, notre Office de Tourisme CAPI a organisé un atelier pour dresser le panorama des démarches volontaires et obligations réglementaires, réaliser des économies d'énergie dans les établissements, mobiliser des aides et sensibiliser les acteurs à l'obtention d'une éco-labelisation.

ACTION



LIMITER LES DÉCHETS LORS DES ÉVÉNEMENTS DU TERRITOIRE AVEC LES ECOUCUP



Depuis plusieurs années, le Département de l'Isère met gratuitement à disposition des associations et des collectivités publiques iséroises qui souhaitent mettre en œuvre une démarche éco-responsable sur leurs manifestations, un pack éco-événement, constitué de gobelets réutilisables, de poubelles de tri sélectif, mais également de matériel événementiel et d'accessibilité. Les intercommunalités s'inscrivent dans un partenariat avec le Département en gérant sur leur territoire cette mise à disposition.

Ce partenariat « pack éco-événement » entre notre intercommunalité et le Département a été réactivé en 2021. Nous gérons à présent les demandes des associations et structures du territoire pour leurs événements et le point de retrait est localisé dans nos locaux. L'objectif de ce concept est la réduction des déchets et des déplacements des organisateurs d'événementiels sur notre territoire.

En 2023, nous avons reçu 64 demandes d'utilisation du pack éco-événement, contre 45 en 2022.

AXE 4**UNE STRATÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS AMBITIEUSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

ACTION

L'ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) PAR LE SMND

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est une démarche réglementaire et a pour mission de mener un ensemble d'actions pour réduire la production de déchets. Il s'agit de la feuille de route pour mener des actions de valorisation et de réduction des déchets sur le territoire du Syndicat Mixte Nord Dauphiné pour la période 2023-2028.

NOUS AVONS TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE DE GESTION DES DÉCHETS AU SYNDICAT MIXTE DU NORD DAUPHINÉ (SMND). CELUI-CI A ÉLABORÉ EN 2023 SON PLPDMA À HORIZON 2028, DONT LES OBJECTIFS SONT :

- Amplifier le développement du compostage pour réduire les ordures ménagères et les déchets gérés par le service public ;
- Sensibiliser les habitants aux gestes de prévention des déchets tout en leur offrant des solutions concrètes pour les accompagner ;
- Développer le geste de tri et l'information des usagers conjointement à la prévention ;
- S'appuyer sur les communes et les intercommunalités et développer plus de partenariats avec les acteurs locaux ;
- Réduire les déchets déposés en déchèterie à travers la réparation, le réemploi et la gestion de proximité des déchets verts ;
- Intervenir également auprès des producteurs de déchets non-ménagers ;
- Articuler la prévention avec l'évolution des collectes.

EN JUILLET 2023, LE DOCUMENT A ÉTÉ APPROUVÉ ET IL COMPREND UN PLAN COMPOSÉ DE 15 ACTIONS RÉPARTIES DANS PLUSIEURS THÉMATIQUES :

- Eco-exemplarité ;
- Sensibilisation du public ;
- Gaspillage alimentaire ;
- Biodéchets et déchets verts ;
- Augmentation de la durée de vie des produits ;
- Consommation responsable ;
- Déchets des entreprises.

Le PLPDMA 2023-2028 prévoit de potentiels réduction de déchets avec une fourchette de réduction comprise entre 27 et 92 kg/hab.

EN 2023, IL A ÉTÉ COLLECTÉ SUR LA CAPI :
(DONNÉES RÉGIONALES 2021, SOURCE : SINOE)

**ORDURES
MÉNAGÈRES**

▼
222 KG
par habitant

▼
111 727 HABITANTS
collectés
(+0,89%)

▼
27 613 TONNES
collectées
(-4,11%)

▼
247,1 KG
par habitant
(-4,95%)

**EMBALLAGES ET
PAPIERS RECYCLABLES**

▼
46 KG
par habitant

▼
111 727 HABITANTS
collectés
(+0,89%)

▼
3 510 TONNES
collectées
(-2,23%)

▼
31,4 KG
par habitant
(-3,09%)

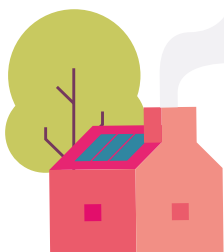
**EMBALLAGES
EN VERRE**

▼
33 KG
par habitant

▼
111 727 HABITANTS
collectés
(+0,89%)

▼
2 297 TONNES
collectées
(-3,55%)

▼
20,6 KG
par habitant
(-4,40%)



ACTION **LE DÉPLOIEMENT DES COMPOSTEURS**



La loi de 2020 visant à lutter contre le gaspillage alimentaire impose à chaque ménage de disposer d'une solution de compostage à partir du 1^{er} janvier 2024.

En 2023, le SMND a lancé une vente de composteurs et lombricomposteurs à prix avantageux. Afin d'encourager à composter, le prix des composteurs individuels a été fixé au tarif de 20 euros (au lieu de 30 euros).

Le compostage est un geste malin pour transformer vos déchets et épluchures alimentaires en une matière fertile pour vos plantes et le jardin.

LES AVANTAGES DU COMPOST :

- **Il nourrit gratuitement les plantes** grâce à sa forte concentration en humus et éléments fertilisants ;
- **Il est utilisable pour tous les végétaux**, même dans les pots ;
- **Il donne un sol bien structuré** qui retient l'eau et les éléments nutritifs ;
- **Il protège les végétaux** contre les parasites et les maladies ;
- **Il régule les différences de température du sol** diurnes/nocturnes ;
- **Il réduit le volume des ordures ménagères.**



AXE 5

UNE CULTURE DE GESTION ET PRÉVENTION DU RISQUE DIFFUSÉE ET PARTAGÉE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE POUR PRÉPARER LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET ENGAGER RAPIDEMENT LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

ACTION



LA SENSIBILISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES



Avant même les obligations réglementaires, nous nous sommes emparés de cette problématique en inscrivant la Prévention et Gestion des risques dans notre projet de territoire, et en proposant un accompagnement aux communes qui a démarré en 2022.



NOUS AVONS POURSUIVI NOTRE ACCOMPAGNEMENT AUX COMMUNES EN 2023 À TRAVERS TROIS ACTIONS MAJEURES :

- **L'information et le soutien pour la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** en répondant aux sollicitations des communes ;
- **La réalisation complète des Documents d'information communale des risques majeurs (DICRIM)** pour 11 communes qui en avaient exprimé le souhait ;
- **La mise en place et la réalisation d'exercice sur table « gestion de crise »** pour 6 communes en partenariat avec l'Institut des Risques Majeurs. Ces exercices ont pour vocation de permettre aux communes d'éprouver leur PCS directement sur leur territoire et ainsi s'assurer que le document et l'organisation de la commune permettront de répondre à ses obligations en matière de gestion de crise : assurer l'alerte, l'information et la protection de la population au regard des risques connus. La tenue des entraînements sur table permet également à la CAPI de répondre à son obligation : s'assurer de l'opérationnalité des PCS.

6 COMMUNES ONT PARTICIPÉ À UN EXERCICE SUR TABLE « GESTION DE CRISE »

11 COMMUNES ACCOMPAGNÉES POUR LA RÉALISATION DES DICRIM



ACTION

LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE



La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, qui vise à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser les sapeurs-pompiers (volontaires et professionnels), introduit un nouveau document : le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Avec une volonté d'enrichir l'anticipation et la gestion de crise, l'article 11 de la loi Matras et les 2 décrets de juin 2022, modifient le cadre juridique des PCS et apporte des précisions sur le PICS.

Un PICS est un document qui prépare la réponse intercommunale au profit des communes membres face aux situations de crise. En prévoyant l'organisation de la mise en œuvre de la mobilisation des capacités intercommunales au profit des communes, il permet de palier un événement affectant une ou plusieurs communes, lorsque son ampleur dépasse la capacité de celle-ci à faire face. Ce document doit être élaboré dans un délai fixé à fin 2026.

De plus, le PICS doit prévoir l'organisation de la continuité d'activité relative à ses compétences en situation de crise (assainissement, transport, collecte des déchets ménagers, etc...) et le rétablissement des compétences ou des intérêts communautaires.

En 2023, nous avons sensibilisé et informé les différents acteurs concernés et avons débuté l'écriture de notre PICS : volet réglementaire et diagnostic du territoire.



3

ORIENTATION N°3 AFFIRMER UN TERRITOIRE DE LIENS ET D'ENVIES



AXE 1

UNE DÉMARCHE DE MARKETING ET D'IDENTITÉ TERRITORIALE DIRIGÉE VERS L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE



ACTION

LE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS : L'ALPES ISÈRE TOUR ET LA CLASSIQUE DES ALPES JUNIORS

Du 24 au 28 mai 2023 a eu lieu la **32^{ème} édition de l'Alpes Isère Tour**. Cet évènement rassemble coureurs professionnels et amateurs. Il s'agit de la troisième course cycliste la plus importante dans la région, après le Tour de France et le Critérium du Dauphiné. L'étape 2 de cette épreuve a fait escale sur notre territoire, avec notamment une arrivée à Four (après un passage du peloton sur Sérézin-de-la-Tour, Chateaufvilain, Les Eparres, Succieu et Eclose-Badinières).



Le 3 juin a également eu lieu la **28^{ème} édition la Classique des Alpes Juniors**. La course s'est élancée comme chaque année de Ruy-Montceau.



Notre agglomération soutient ces deux évènements incontournables car ils permettent aux habitants d'assister à un spectacle sportif de haut niveau, populaire et gratuit, au plus près de chez eux.

LA 6^{ÈME} ÉDITION DE LA CORPORACE CAPI :

Après deux ans d'absence en raison de la crise sanitaire, la Corporace a fait son grand retour sur notre agglomération, le 29 juin 2023, au Golf public des 3 Vallons à L'Isle d'Abeau. Plus de 300 participants ont pris le départ de la Corporace CAPI.

Cinq territoires ont accueilli la Corporace en 2023 : Lyon, Saint-Etienne, Roanne, Clermont-Ferrand et la CAPI.

La Corporace est un évènement sportif et fédérateur de « team-building », organisé pour les entreprises du territoire. Il est accessible à tous, les participants devant réaliser 6 km, en marchant ou en courant. Une soirée conviviale clôture la manifestation.

Cette course inter-entreprise est également solidaire puisqu'un euro par dossard est reversé à une association caritative locale sur chaque étape. En 2023, c'est le **Centre de Rééducation Fonctionnelle Saint Vincent de Paul** qui a été de nouveau soutenu avec la Corporace CAPI. Cela a permis l'organisation en septembre 2024 d'un évènement pour les familles fréquentant le CRF.

ACTION

➤ MON WEEK-END À LA CAPI : RENDRE ACCESSIBLE L'OFFRE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE ET FAVORISER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE DE PROXIMITÉ



Pour faire connaître toute notre offre touristique du territoire, notre Office de Tourisme a lancé, en avril 2021, le site web www.monweekendalacapi.fr. Une mine d'informations sur les bons plans, sorties et bonnes adresses des 22 communes de l'agglomération. Inciter les Capisérois et visiteurs de proximité à partir à la découverte patrimoniale et touristique du territoire et favoriser l'économie de proximité, tels sont les objectifs de ce portail web.

À travers ses quatre rubriques (découvrir, séjourner, déguster, agenda), le site dévoile un large panel d'informations sur les activités, parfois insoupçonnées, proposées sur le territoire (plein air, loisirs, patrimoine, randonnée, etc.), les adresses gourmandes (bonnes tables, producteurs locaux, marchés, etc.), l'agenda du moment ou encore un large éventail d'hébergements. Les citoyens ont également la possibilité de communiquer sur un événement qu'ils organisent, présenter une association, ou tout simplement partager des idées de balades ou de lieux insolites (formulaire en ligne sur le site).

Véritable outil d'attractivité du territoire, ce portail web contribue à l'économie touristique locale. Monweekendalacapi.fr est une démarche globale de marketing touristique déployée pour conforter le positionnement touristique du territoire comprenant d'autres actions de promotion tels que l'envoi d'une newsletter hebdomadaire à + de 3000 abonnés, un plan de communication multi-canal, ainsi que la présence notre Office de Tourisme en hors les murs sur des événements, foires et salons. Depuis sa mise en place en 2021, Monweekendalacapi.fr continue sa progression et sa performance est bonne.

110 000 SESSIONS SUR LE SITE

DONT 79 000 VISITEURS UNIQUES

(+54% PAR RAPPORT À 2022)

+ DE 3000 ABONNÉS À LA NEWSLETTER

(+50% PAR RAPPORT À 2022)

AVEC UN TAUX D'OUVERTURE MOYEN

DE 45% ET UN TAUX DE CLIC DE 15%

1600 OFFRES DE TOURISME DE PROXIMITÉ RÉFÉRENCÉES

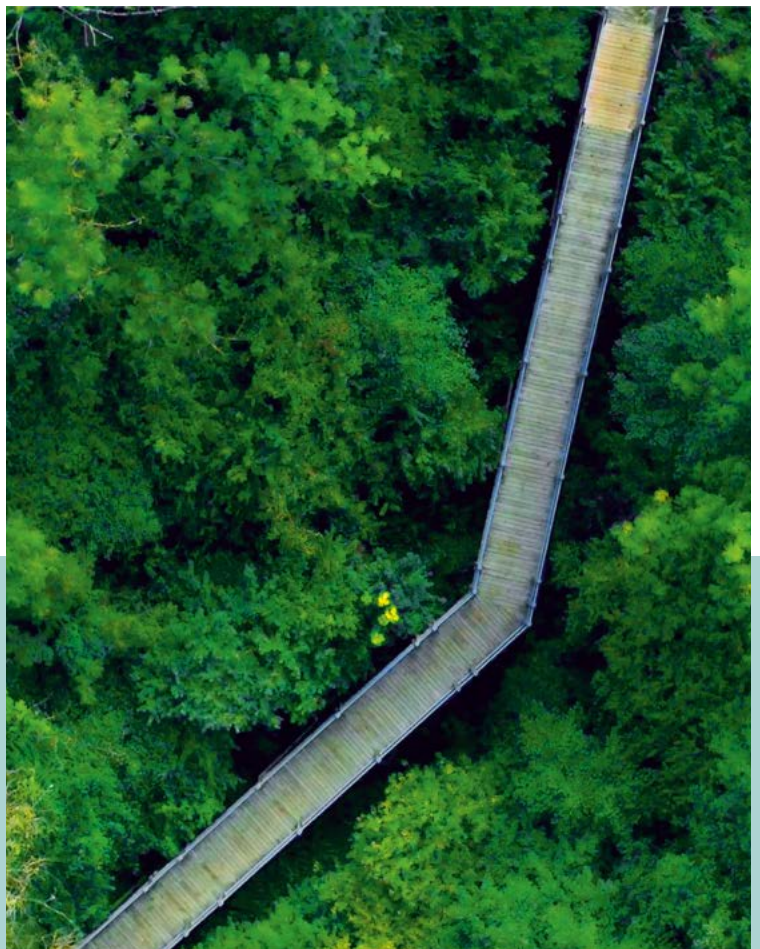
DONT 900 DANS LA CATÉGORIE FÊTES ET MANIFESTATIONS

NOUVEAUTÉS 2023

En 2023, notre Office de Tourisme a travaillé à la fois à la qualification de l'offre en matière de randonnée et à la valorisation de l'offre touristique accessible en mobilité douce.

➤ Développement d'une rubrique Randonnée dans le site Monweekendalacapi.fr qui met en avant les parcours par le biais d'un descriptif, tracé GPS à télécharger, distance, dénivelés, durée, attraits à proximité du circuit pour chacune des boucles inscrites au PDIPR issues du Cartoguide CAPI.

➤ Intégration de la refonte du réseau Ruban à l'offre touristique du territoire.



ACTION

MARKETING ÉCONOMIQUE : PARTICIPATION AUX SALONS IMMOBILIERS D'ENTREPRISES



Nous avons continué à promouvoir l'attractivité économique du territoire de la CAPI sur les salons de l'immobilier d'entreprises, dont le Carrefour de l'immobilier d'entreprises lyonnais (CIEL) organisé en juin 2023 et sur lequel nous avons tenu un stand et le Salon de l'immobilier d'entreprises (SIMI) de Paris sur lequel nous étions exposant sur le stand de l'Aderly / Only Lyon (Agence de développement économique de la région lyonnaise) aux côtés d'autres territoires de la région lyonnaise.

Dans un contexte de pénurie foncière, l'objectif de cette présence est de maintenir une visibilité auprès des acteurs de l'immobilier d'entreprises et de continuer de s'affirmer comme un territoire attractif et dynamique en région lyonnaise, en vue de la commercialisation des futures opérations d'aménagement. Plus de 100 contacts avec des entreprises, acteurs immobiliers ou prestataires ont été pris à l'occasion de ces deux salons.

ACTION

LE SOUTIEN À DES CLUBS SPORTIFS EMBLÉMATIQUES



En 2023, nous avons renouvelé nos partenariats avec deux clubs emblématiques du territoire : le FCBJ (le Football Club de Bourgoin-Jallieu) et le CSBJ Rugby. 2022-2023 a notamment été marquée par la montée historique de l'équipe fanion masculine du FCBJ en National 2 au terme d'une saison exceptionnelle.



Le soutien à ces deux clubs sportifs majeurs du territoire entre dans le cadre de notre démarche de marketing territorial portée par notre agglomération depuis 2018. Ces clubs contribuent à l'attractivité, la notoriété et au rayonnement de notre territoire à l'échelle départementale, régionale et nationale. Ils font également de la formation des jeunes, du développement du sport féminin et du lien social une priorité.



Ces collaborations traduisent également l'importance que nous accordons au sport en général et en particulier aux valeurs portées par ces clubs (respect de soi et des autres, engagement, tolérance, solidarité, fraternité, humilité, partage, esprit d'équipe, dépassement de soi, passion, proximité, ...).

AXE 2**MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ ET LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

ACTION

**LABELLISATION DE LA CAPI « TERRITOIRE D'INDUSTRIE »****Nous avons été retenus « Territoire d'Industrie » en novembre 2023 parmi la trentaine de nouveaux territoires.**

Lancé fin 2018, le programme « Territoires d'industrie » vise la reconquête industrielle par les territoires. La première génération du programme (2018-2023) a permis de mobiliser plus de 7 milliards d'euros d'investissements publics et privés pour le développement de projets industriels sur 149 territoires.

La seconde génération (2023-2027) rassemble 183 territoires qui vont œuvrer, chacun pour mettre en place des actions autour des 4 piliers du programme : transition écologique et énergétique, innovation, emploi, foncier industriel.

Nous allons à ce titre déployer sur les 4 prochaines années un plan d'actions ambitieux, notamment sur le volet de la transition énergétique et environnementale des industriels du territoire. Ses objectifs sont notamment d'intensifier l'animation pour consolider un écosystème d'écologie industrielle et d'attirer des industries vertes et décarbonées.

A TRAVERS NOTRE LABELLISATION, NOUS VISIONS À :

- Exploiter les atouts des industries présentes sur le territoire et accompagner leur développement tout en attirant de nouvelles entreprises industrielles dans des secteurs-clefs notamment liés à l'industrie verte ;
- Faire essaimer la dynamique de coopération à l'œuvre sur le territoire avec des initiatives ciblées sur les besoins des industriels et les grands enjeux qu'ils rencontrent (transition énergétique et climatique notamment).



ACTION

➤ BIENNALE DE LA LOGISTIQUE 2023



Nous accueillons un tissu riche et diversifié d'entreprises qui englobe tous les secteurs d'activités. Une filière est toutefois particulièrement représentative de l'écosystème économique du territoire : celle de la logistique, forte notamment de nombreuses entreprises sur le Parc international de Chesnes et du poids qu'elle représente dans l'emploi local (1/4 des emplois).

En mars 2021, la Biennale de la logistique organisée par le Pôle d'Intelligence Logistique soutenu par notre agglomération avait pour but de valoriser l'ensemble des métiers d'une filière souvent méconnue. Une édition adaptée au contexte de crise sanitaire grâce à divers événements en distanciel qui a permis de toucher de nouveaux publics.

La dernière édition de la Biennale logistique a eu lieu en mars 2023 avec le soutien de la CAPI. Sur 2 semaines, 512 scolaires et 18 demandeurs d'emploi ont été accueillis dans 8 entrepôts sur la CAPI pour une visite immersive. Ont par ailleurs été organisés : un job dating avec 18 stands, un championnat des caristes avec 47 participants, une matinale de découverte du Parc international de Chesnes, un afterwork emploi avec 35 participants, une matinale diversité emploi avec 44 participants et une soirée de clôture organisée à the Village avec plus de 200 participants.

PARTENARIAT AVEC LE PÔLE D'INTELLIGENCE LOGISTIQUE

Depuis 2010, nous travaillons avec le Pôle d'Intelligence Logistique, qui rassemble plus de 200 entreprises de l'écosystème logistique régional, dont une majorité implantée sur notre territoire, pour mener à bien un programme d'actions annuelles.

En 2023, le partenariat a permis de réaliser tout un programme d'actions à destination des acteurs de la filière logistique parmi lesquelles :

- Organisation de 2 matinales découvertes destinées aux prescripteurs « orientation, emploi, formation » ;
- Réalisation de 2 vidéos Bienvenue dans mon entrepôt au sein des entreprises TETRADIS et CHARVIN LOGISTICS ;
- La sensibilisation des chargeurs avec une visite du pôle multimodal du Port Edouard Herriot à Lyon avec le réseau MEDLINK Ports.



ACTION

VERS UN NOUVEAU PROTOCOLE D'ACCORD 2024-2026 POUR LE PLIE



Depuis 2017, Le PLIE agit avec les acteurs du territoire, afin de mobiliser ses participants en proposant des actions visant à lever les obstacles à l'emploi, à préciser un projet professionnel, à accéder à la formation ou à l'emploi. Au fil des années, de la conjoncture, des évolutions territoriales et des profils de public, le PLIE s'est adapté et son offre de service s'est consolidée.

Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, les entreprises ont besoin de médiateurs pour accueillir et intégrer au mieux les profils éloignés de l'emploi et les personnes en recherche d'emploi ont besoin d'accompagnateurs dans leurs démarches. Le PLIE est une réponse pertinente dans l'offre territoriale d'accompagnement renforcé vers l'emploi qui a continué de se consolider.

Afin de poursuivre ce travail en complémentarité avec les évolutions économiques et institutionnelles à venir, nous avons engagé des travaux avec les partenaires pour construire un nouveau protocole d'accord qui a été validé à l'automne 2023.

PARMI LES ÉVOLUTIONS MAJEURES DU NOUVEAU PROTOCOLE PLIE 2024-2026 :

- **Un PLIE pluriannuel** dans le cadre d'un marché de prestations de service « accompagnement renforcé des participants du PLIE » de 3 ans, 2024-2026 avec une option pour la 4^{ème} année ;
- **De nouvelles cibles prioritaires** : un élargissement aux jeunes accompagnés par la Mission locale, entrant dans leur 25^{ème} année et les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ASS (l'allocation de solidarité spécifique) ;
- **Une extension de la durée de certains parcours jusqu'à 36 mois**
- **Une évolution du nombre de bénéficiaires accompagnés** : le nombre d'allocataires du RSA accompagnés est porté à 60% de la file active pour 2024 et visera à 70% en 2025. La file active annuelle est portée à 175 accompagnements/an ;
- **Renforcement du volet emploi - entreprises** autour de l'animation de la planification des événements emploi du territoire, le développement de visites d'employeurs et du territoire, et la mise en place d'actions « entreprises inclusives » pour sensibiliser les employeurs.

461 PERSONNES ACCOMPAGNÉES DEPUIS 2017

DONT 153 EN 2023

60 ENTREPRISES PARTENAIRES

51% DE SORTIES POSITIVES ET DYNAMIQUES



ACTION ➤ EN ACTION POUR L'EMPLOI



NOUS AVONS CONTINUÉ À SOUTENIR LES ÉVÈNEMENTS EMPLOI HISTORIQUES DU TERRITOIRE (APPORTS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS) :

- **Le Forum des métiers et de l'apprentissage** à Bourgoin-Jallieu les 3 et 4 octobre 2023 ;
- **Le Forum Emploi inversé** à Villefontaine le 19 octobre 2023, notamment la conférence sur l'innovation en matière de gestion des ressources humaines mise en place par certaines entreprises.

Le recensement des événements emplois du territoire a permis une amélioration de l'articulation entre les partenaires et ainsi éviter la sur mobilisation des entreprises et/ ou des prescripteurs sur une même période.

La conférence témoignage sur les solutions innovantes des entreprises pour attirer et fidéliser les salariés.

En partenariat avec notre agglomération, la Ville de Villefontaine a organisé une soirée sur les solutions innovantes mises en place par des entreprises capiséroises pour attirer et fidéliser les talents.

LORS DE CETTE CONFÉRENCE, 3 RESPONSABLES D'ENTREPRISES DU TERRITOIRE ONT PARTAGÉ SUR LES PRATIQUES MISES EN PLACE DANS LEUR STRUCTURE :

- AJNOR, entreprise de joaillerie qui recrute depuis son implantation à Villefontaine, sans curriculum vitae, avec des outils de détection de potentiel et de formation interne proposés par Pôle Emploi ;
- THERMADOR, entreprise logistique disposant de 4 entrepôts sur le Parc International de Chesnes, qui a mis en place une prime de covoiturage pour ses salariés ;
- BRICOPRIVE, qui a mis en place la semaine de 4 jours depuis début 2023, sur sa plateforme logistique de La Verpillière.

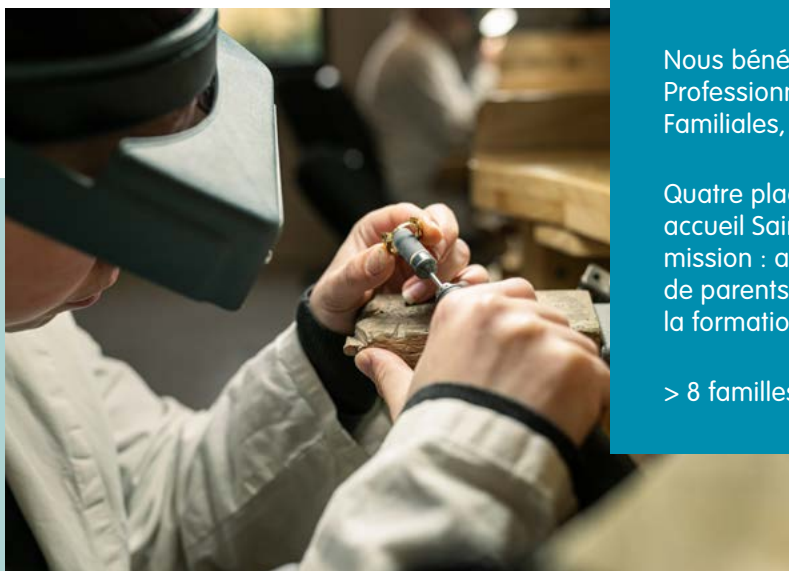
Des salariés de ces entreprises ont également témoigné sur les effets de ces pratiques sur la qualité de vie au travail. Cette soirée a réuni de nombreuses entreprises et également des professionnels de l'emploi, de l'insertion et de la formation et des élus.

LEVER LES FREINS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION : PLACES DE CRÈCHE AVIP

Nous bénéficions du label « Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle » attribué par la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période 2022-2025.

Quatre places « AVIP » sont réservées au sein du multi-accueil Saint-Bonnet à Villefontaine, avec une double mission : accueillir en crèche les jeunes enfants (0-3 ans) de parents sans emploi et accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle les parents bénéficiaires.

> 8 familles ont pu bénéficier d'une place AVIP en 2023



AXE 3

UNE STRATÉGIE DE L'HABITAT DIVERSIFIÉE

ACTION



LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL POUR L'HABITAT 3



L'élaboration du 3^{ème} Programme Local pour l'Habitat a démarré lors du comité de pilotage de lancement le 19 octobre 2023. Pour dessiner ce document cadre de la politique habitat, il est prévu d'associer étroitement les services de l'État, les communes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Isère (SCoT), l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA), les bailleurs sociaux, Action Logement, SARA Aménagement, les opérateurs ainsi que les promoteurs et associations engagées dans le secteur. Le Conseil de Développement Nord Isère et le Panel citoyen seront aussi consultés tout au long de l'élaboration lors des trois différentes phases.

En 2023, la première phase de diagnostic a été réalisée. Elle a permis de dresser un portrait du territoire : attractivité, emploi, marchés immobiliers, état du parc existant, difficultés rencontrées par les habitants pour se loger, besoin des publics spécifiques (jeunes, seniors, ...).



ACTION



L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SUR LE LOGEMENT AVEC LE CONSEIL HABITAT JEUNES



Dans le cadre de sa politique habitat, nous soutenons financièrement le Conseil Habitat Jeunes, qui accompagne les jeunes du territoire âgés de 18 ans à 30 ans dans la recherche, l'accès et le maintien dans un logement locatif autonome.

En 2023, ce sont près de 100 jeunes qui ont été accueillis, conseillés et accompagnés dans leur projet logement sous forme d'ateliers collectifs notamment.

LA SEMAINE DU LOGEMENT DES JEUNES S'EST DÉROULÉE DU 3 AU 10 JUIN 2023 AVEC COMME FIL ROUGE LA QUESTION DU BUDGET LOGEMENT AVEC DEUX TEMPS FORTS :

- l'organisation d'un atelier Escape Game Eco-geste animé par la Libellule ;
- la journée Portes Ouvertes du Foyer Jeunes Travailleurs du Renouveau à Bourgoin-Jallieu.

**100 JEUNES ACCUEILLIS, CONSEILLÉS,
ET ACCOMPAGNÉS DANS LEUR PROJET
DE LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE**

AXE 4

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE « L'ALLER VERS ET/ OU DE FAIRE AVEC » POUR RENFORCER LES LIENS ENTRE LES HABITANTS ET L'INCLUSION SOCIALE À TRAVERS LES DIFFÉRENTS SERVICES À LA POPULATION RENDUS PAR LA CAPI

ACTION



LA POURSUITE DU CHANTIER DU FUTUR CONSERVATOIRE

9

INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



En 2023, les travaux de notre futur Conservatoire se sont poursuivis. Le nouveau bâtiment est situé à Bourgoin-Jallieu, sur une parcelle entre l'avenue Frédéric-Dard et le parc des Lilattes, cédée gracieusement par la commune à notre intercommunalité.

11

VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



Conservatoire à Rayonnement Départemental (label du Ministère de la Culture), qui propose à la population du Nord-Isère un enseignement artistique en musique, danse, théâtre de qualité et, plus largement, une offre de diffusion culturelle sur tout le territoire, notre conservatoire est un lieu unique de découverte, d'apprentissage et de professionnalisation. Il concourt très fortement à la vie du territoire par ses multiples actions de diffusion culturelle.

Plus adapté aux pratiques actuelles et sobre en consommation énergétique, le nouveau bâtiment a pour vocation de remplacer l'ancien site à Bourgoin-Jallieu, devenu obsolète et vétuste.

Le futur établissement sera confirmé dans sa vocation « pôle ressources » du Département de l'Isère et plus spécialement sur le Nord-Isère en musique, danse et théâtre. Il offrira des conditions d'accueil et de pratique de qualité au bénéfice de plus de 1 000 élèves.



LES GRANDS ENJEUX DU NOUVEAU CONSERVATOIRE :

- Améliorer l'offre de services et proposer des conditions d'accueil des usagers optimales ;
- Favoriser l'apprentissage de la culture et la promotion d'une pratique culturelle diversifiée, en permettant l'accès à cet équipement aux trois publics cibles : le grand public, les associations et les scolaires ;
- Assurer sur le territoire – et au-delà – la diffusion aussi large que possible d'une offre culturelle et artistique diversifiée, accessible et de qualité ;
- Favoriser la circulation des élèves ;
- Proposer des actions culturelles de sensibilisation et d'éducation artistique de certains publics ;
- Soutenir la création et l'accompagnement à la pratique professionnelle ;
- Ériger un équipement performant dans ses usages, et en matière de consommation énergétique.

Les travaux de gros œuvre et la mise hors d'eau-hors d'air se sont terminés en 2023 et les travaux de second œuvre (cloisonnement, aménagements spécifiques, sol, électricité, chauffage, bardages et extérieurs) se sont poursuivis toute l'année 2023 pour une livraison du bâtiment qui est prévue pour le mois de juin 2024. L'ouverture du Conservatoire est prévue pour septembre 2024.

Il disposera d'une surface au plancher de 3975 m², sur trois niveaux, avec un grand patio central permettant de faire entrer un maximum de lumière.

Une quarantaine de salles de cours dédiées à la pratique musicale et théâtrale, ainsi que quatre studios de danse, permettront d'accueillir plus de 1000 élèves. À cela s'ajouteront un espace administratif, un centre de documentation, et surtout un auditorium d'une capacité de 250 places assises.

UN BÂTIMENT SOBRE ET INNOVANT

Le bâtiment bénéficiera d'une excellente isolation à la fois par l'intérieur et par l'extérieur avec de surcroît une étanchéité à l'air, ce qui permettra d'éviter des refroidissements intempestifs liés à une mauvaise conception. Il sera aussi équipé de Leds, de panneaux photovoltaïques et bénéficiera d'un raccordement au chauffage urbain qui fonctionne notamment grâce à l'incinération des déchets ménagers

Le coût d'opération total de ce chantier d'envergure s'élève à 23 M€ TTC.

UNE SURFACE TOTALE DE 3 700 M² SUR 3 NIVEAUX

UNE QUARANTAINE DE SALLES DE COURS

29 SALLES DE FORMATION INSTRUMENTALE

6 SALLES CONSACRÉES À LA FORMATION MUSICALE

5 SALLES DE PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES

4 STUDIOS DE DANSE

1 CENTRE DE RESSOURCES

ACTION **LES TEMPS FORTS DU CONSERVATOIRE** **HECTOR BERLIOZ**



JAZZ EST DANS LA PLACE

En lien avec Jazz à Vienne, le Conservatoire Hector Berlioz CAPI a proposé deux soirées autour du Jazz le mardi 27 juin 2023 sous le préau de l'ancienne école Arc-en-Ciel sur la commune d'Éclose-Badinières et le jeudi 29 juin 2023 à la Halle place de la fontaine à Vaulx-Milieu.



Un événement qui s'inscrit dans cette nouvelle dynamique de partage et d'échange, offrant au public et aux habitants des initiatives culturelles originales, novatrices, facteur d'enrichissement et de plaisir. Les concerts étaient gratuits et réalisés par « L'atelier transversal/initiation au jazz, l'atelier jazz adultes et l'atelier Musiques du Monde » du Conservatoire ainsi que par « Le groupe-classe 2^{ème} cycle du Conservatoire, l'atelier Manouche et le Big Band ».

LES ENFANTS DU LEVAN

Cette représentation a réuni les élèves du Jeune Ensemble Vocal, des chœurs d'enfants et d'adolescents, ainsi que quelques élèves comédiens, chanteurs lyriques, et instrumentistes.

Isabelle ABOULKER s'est inspirée d'une histoire vraie qui remonte à l'hiver 1861. Sur ordre de Napoléon III, des enfants des rues sont emmenés en convoi au bagne de l'île du Levant au large de Toulon pour y être « rééduqués ». Sur place, à l'abri des regards, ces enfants sont condamnés à exploiter les terres arides. La colonie pénitentiaire du Levant va fonctionner pendant 17 ans.

Tragique, bouleversant mais plein d'espoir, les élèves ont interprété cet opéra grâce à un travail vocal et scénique qui n'a laissé personne indifférent. Au-delà de l'aboutissement sur scène, ce projet transdisciplinaire fut également, pour les élèves, un lieu de formation et d'échanges avec leurs enseignants sur le thème de l'exploitation des enfants et du travail forcé dans certains pays.

LES NATIONS – COMÉDIE BALLET D'APRÈS LULLY ET MOZART

Sous l'Ancien Régime, la comédie-ballet est le seul genre qui réunit à la fois danse, musique et théâtre. À l'occasion des 400 ans de la naissance de Molière, l'idée de ce spectacle intitulé Les Nations a été de créer, à partir de trois œuvres du dramaturge, une comédie-ballet originale et unique.

Interprétées par le département de musique ancienne, les musiques de Jean-Baptiste LULLY et de Marc-Antoine CHARPENTIER ont mis en valeur cet art de la comédie-ballet, sublimé par les classes de danse. Epaulé par la classe de théâtre, Thierry PÉTEAU en véritable maître d'œuvre, a su entraîner le public, à travers la France, l'Italie et l'Espagne pour une histoire incroyable, peuplée de démons, de créatures imaginaires et de bien d'autres fantaisies.

MELOMANET

Conte musical participatif de Laurent ELBAZ, le projet Melom@.net a rassemblé des élèves autour d'une création, qui fait appel à l'oralité autant qu'à l'écrit selon les besoins de la musique et de l'instant et fait participer les musiciens à la mise en scène... C'est aussi l'occasion de plonger les participants dans les esthétiques et les pratiques des musiques dites « actuelles ».

Le thème des jeux vidéo intéresse les enfants de tous âges, mais surtout, la diversité de cet univers éclectique ouvre la porte à toutes les esthétiques et influences musicales du monde, d'hier et d'aujourd'hui... Des musiques traditionnelles d'Afrique, d'Orient, d'Amérique, d'Europe de l'Est... aux grands noms fondateurs du Jazz et des musiques actuelles, mais aussi à bon nombre de compositeurs du répertoire « classique », les chansons ont été composées pour être un terrain de jeu, dans tous les sens du terme !

3 SPÉCIALITÉS : MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE

1 000 ÉLÈVES

3000 ÉLÈVES TOUCHÉS DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL

D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PRIMAIRES, COLLÈGES, LYCÉES)

200 MANIFESTATIONS DE TOUTE NATURE :

CONFÉRENCES, AUDITIONS, SCÈNES OUVERTES, CONCERTS, SPECTACLES ETC.



ACTION UNIVERSITÉ POPULAIRE 2023



L'Université Populaire vous invite à penser et échanger, ensemble, à travers un cycle gratuit de cours universitaires proposé par notre Réseau des médiathèques CAPI. En 2023, le thème retenu était : « Le nouveau monde. Un état d'urgence permanent ! ».

Ouvrir ne serait-ce qu'une petite fissure dans ces cloisons qui isolent les citoyens et les connaissances, en profiter pour rapprocher les connaissances entre elles, telles sont les idées fondatrices de l'Université Populaire.

S'appuyant sur le concept de l'Université populaire développé à Caen, nous vous proposons un **cycle gratuit** de cours universitaires en **sociologie, économie, sciences de l'information, sciences politiques**.

La gratuité totale est le principe de base : **pas d'âge requis, ni de titres ou de niveaux demandés, pas de contrôle des connaissances, pas d'examens ni de diplômes délivrés**. Le cours est dispensé une fois par semaine sur une séance de deux heures : la première est un exposé argumenté, la seconde une discussion de celui-ci.

En 2023, le thème retenu était : « Le nouveau monde. Un état d'urgence permanent ! ».

Crises sanitaires, économiques et climatiques, grands déséquilibres politiques, crises des valeurs ; les événements de ces dernières années ont profondément bouleversé notre vision du monde et ont eu des conséquences difficilement mesurables au niveau social, culturel et simplement humain.

Qui dirige le monde, où se dessine notre avenir et celui des générations futures : routes commerciales, flux migratoires, dessin des frontières, pactes et tractations, diplomatie et lobbying, guerre et démocratie ? ... On sent bien que les rapports de force évoluent entre les puissances mondiales. Dans ce contexte, comment résister à la psychose générale et comment comprendre, à défaut d'influencer, l'ordre des choses ?

Durant 10 sessions les mardis soir, des spécialistes et experts de ces questions sont venus échanger avec les participants.



ACTION ➤ LA BIB DE RUE D'ÉTÉ



Chaque année, le réseau des médiathèques et bibliothèques de la CAPI proposent l'animation « Bib de rue », pour celles et ceux qui ont envie d'histoires, de jeux en plein air. Du 10 juillet au 28 août 2023, les enfants étaient invités à lire et jouer avec LA BIB de RUE.

Le principe est simple : pendant les vacances de printemps et d'été, rendez-vous dans les squares et sur les places, de 4 communes du territoire (Villefontaine, La Verpillière, Saint-Quentin-Fallavier et L'Isle d'Abeau).

Ces animations gratuites et en plein air sont proposées au jeune public. Un moment pour se cultiver et s'amuser de façon ludique, gratuitement, en famille ou entre copains.

LES OBJECTIFS DE CETTE MANIFESTATION :

- Offrir une animation de terrain et aller au plus près des habitants ;
- Favoriser la lecture pour tous ;
- Faire découvrir aux enfants et leur famille les services proposés, se faire connaître auprès des parents en tant que médiateur du livre et créer des contacts avec les habitants des différents quartiers... ;
- Favoriser la lecture plaisir en lien avec les acteurs sociaux-éducatifs (centre social, ludothèque, bibliothèques de quartier...).



ACTION

➤ QUAND CAPI CONTE



De janvier à mars 2023, notre Réseau des médiathèques CAPI a lancé sa nouvelle tournée de spectacles gratuits de conteurs organisée dans nos communes, pour les amateurs d'histoires qui font rêver : « Quand CAPI conte ».



Les 8 compagnies ont été sélectionnées sur un appel à projets lancé auprès des artistes du conte et de l'oralité dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, francophones, possédant une expérience significative du conte.

Ce projet témoigne de notre volonté de développer la culture, la lecture publique et d'attirer de nouveaux publics de proximité dans les bibliothèques et médiathèques du territoire. Il permet de fédérer un réseau de 20 établissements, communaux et intercommunaux, qui peuvent ainsi proposer une animation coordonnée à leurs lecteurs.

Ce projet a bénéficié du soutien du Département de l'Isère.

11 MÉDIATHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES SUR LE TERRITOIRE

407 684 OUVRAGES DISPONIBLES : LIVRES, CD, DVD, E-BOOKS, REVUES ET AUTRES

564 379 PRÊTS RÉALISÉS

13 523 PERSONNES INSCRITES

ACTION

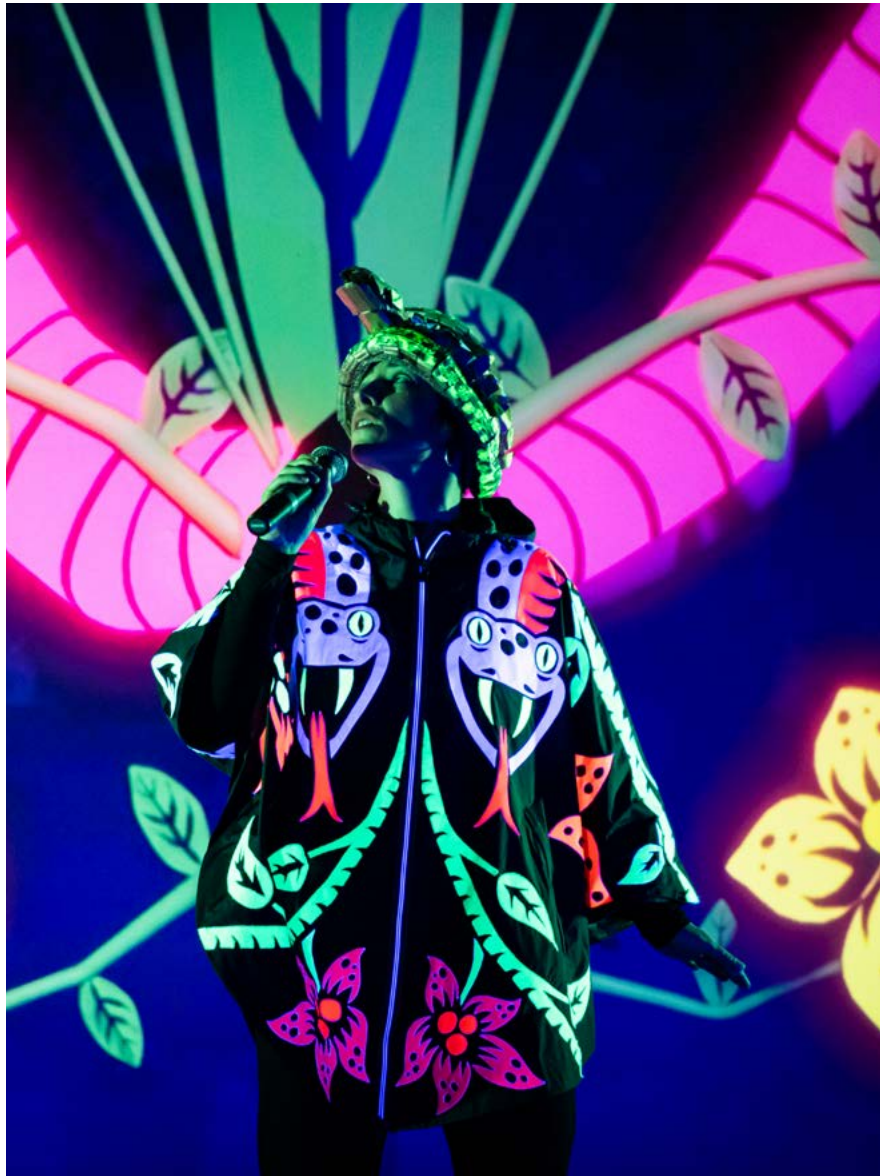
➤ CAP' OU PAS CAP'



Pour la première fois en 2023, les structures culturelles du territoire se sont unies à l'initiative du Vellein, Scènes de la CAPI, pour proposer un festival à destination des familles au moment des vacances d'hiver : CAP' ou Pas CAP'.

Des spectacles, concerts, contes, ateliers, films sont proposés pendant une dizaine de jours sur le territoire afin de faire circuler les publics des différents équipements et ainsi faire mieux connaître l'offre culturelle aux habitants du territoire.

La première édition de CAP' ou pas CAP' qui a eu lieu du 1^{er} au 10 février 2023 a été une telle réussite qu'une 2^{ème} édition est prévue pour 2024.



ACTION ➤ LE TÉLÉTHON 2023 DANS NOS PISCINES



Chaque année, aux 4 coins de la France, les rues s’animent pour le Téléthon. Ici aussi, nous proposons des animations et les Capisérois sont toujours au rendez-vous.



Défis sportifs, vente de spécialités, fêtes et animations sont organisés sur tout le territoire grâce à la mobilisation des bénévoles, des associations et des communes.

Une belle occasion pour nous tous de soutenir la recherche contre les maladies rares et de s’unir autour d’une même cause dans la convivialité.

EN 2023, NOUS AVONS ORGANISÉ PLUSIEURS ANIMATIONS DANS NOS PISCINES :

- « **Triathlon téléthon** » : animation triathlon ouverte à tous organisé par l’association Club APITRI en partenariat avec la Ville de L’Isle d’Abeau et la CAPI ;
- « **Plongez pour le téléthon** » : baptême de plongée sous-marine à la piscine Alice Milliat avec l’association Dauphiné Plongée, activité ouverte à partir de 8 ans et aux personnes en situation de handicap.



ACTION

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT NORD ISÈRE ACTIF



Un Conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Les membres du Conseil de développement n'ont aucun mandat électoral.

Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du Projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales du périmètre de la CAPI. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Sur notre territoire, le Conseil de développement est une association indépendante créée en 2003 : le Conseil de Développement Nord Isère (CDNI).

EN 2023, LE CDNI A LANCÉ TROIS GROUPES DE TRAVAIL SUR LES THÉMATIQUES SUIVANTES :

- **Participation des jeunes à la vie citoyenne** : 11 membres impliqués ;
- **Stratégie de gestion des déchets** : 10 membres impliqués ;
- **Logement étudiants sur le territoire, à la demande du Président de la CAPI** : 8 membres impliqués.

D'autre part, le CDNI a été associé à l'élaboration ou le suivi de 5 dispositifs ou politiques publiques : le bilan à mi-parcours du PCAET, l'élaboration du futur Contrat de Ville 2024-2027, le suivi du Plan des Mobilités, l'élaboration du PLH3, et le Conseil d'établissement du Conservatoire Hector Berlioz.

Enfin, le Conseil de Développement Nord Isère a visité le Conseil Economique, Social et Environnemental à Paris le 6 novembre 2023, en présence de Jean Papadopulo, Président de la CAPI, et Nadine Roy, Conseillère communautaire déléguée à la Participation citoyenne et la Relation aux usagers. La délégation capiséroise a été accueillie par Marie-Claire Martel, Vice-présidente du CESE.

ACTION

➤ UNE FORMATION-ACTION SUR LA PARTICIPATION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



En 2023, nous avons mis en place une formation-action à destination des habitants et des professionnels de terrain, afin de :

- Doter les professionnels et représentants d'instances citoyennes d'outils pertinents pour aller vers les habitants et construire avec eux ;
- Favoriser la mise en place d'un espace de réflexion et d'échanges entre professionnels et habitants référents.

ACTION

➤ LA PARTICIPATION AU CŒUR DE L'ÉLABORATION DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE



La co-construction est un principe essentiel de la politique de la Ville en lien avec les élus, les partenaires institutionnels, les acteurs de terrain et les habitants.

L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration du nouveau Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 ».

POUR CE FAIRE, PLUSIEURS TEMPS PARTICIPATIFS ONT ÉTÉ MENÉS :

- **Réalisation du diagnostic** : des micros-trottoirs au cœur des quartiers, deux ateliers avec les habitants des quartiers et un atelier avec le Conseil de Développement Nord Isère et le Panel Citoyen (140 personnes) ;
- **Identification des enjeux et propositions pour améliorer le quotidien des quartiers** : quatre groupes de travail avec les partenaires institutionnels, acteurs locaux et habitants (60 personnes environ) ;
- **Validation des enjeux et engagements réciproques** : un séminaire avec les élus et les institutionnels (40 personnes environ) ;
- **Déclinaison des objectifs opérationnels** : quatre groupes de travail avec les partenaires institutionnels, acteurs locaux et habitants (40 personnes environ).



ACTION

➤ LE SOUTIEN AU RÉSEAU DES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES



Dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de Ville 2023, nous avons soutenu et favorisé la mise en réseau de l'ensemble des ateliers sociolinguistiques déployés dans les quartiers prioritaires.



Ces ateliers permettent la maîtrise de la langue et l'inclusion sociale des personnes d'origine étrangère. Le réseau est animé avec l'IRIS-IREPS et permet notamment de qualifier les intervenants et de proposer un accompagnement qualitatif des publics.

ACTION

➤ MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ (SD'AP)



Soucieux d'apporter des solutions de mobilité pour tous les habitants, nous avons en 2023 poursuivi le déploiement des mesures du Schéma d'accessibilité programmé (Sd'AP). Approuvé en 2016, ce document dresse les priorités en matière de mise en accessibilité du réseau de transport public de voyageurs sur le territoire.

En 2023, ce sont 17 arrêts de bus qui ont été mis en accessibilité sur le réseau portant le nombre total d'arrêts accessibles à 205.

Les arrêts concernés sont : Avenue des Bois (2 arrêts), Artois, Fondbonnière, Villefontaine Hôtel de Ville (11 arrêts), Collège Truffaut, Lycée Delorme.

17 ARRÊTS DE BUS MIS EN ACCESSIBILITÉ EN 2023



205 ARRÊTS ACCESSIBLES SUR LE TERRITOIRE



ACTION

➤ MOBILITÉ : OUVERTURE DE NOUVEAUX POINTS DE VENTE



Pour renforcer le service et le confort des usagers, nous avons amélioré l’accessibilité des points d’information et de ventes en matière de mobilité sur le territoire.

L’agence RUBAN de Bourgoin-Jallieu a déménagé de l’esplanade Charlie-Chaplin à la rue de la Liberté en plein centre-ville. Beaucoup plus visible et plus grande, la nouvelle agence a ouvert le 2 août 2023. Sa localisation lui permet de bénéficier d’une exposition idéale, au cœur de la rue piétonne. Elle est ainsi plus accessible que la précédente. L’agence est dédiée à la vente de titres Ruban et Cars Région Isère. De nouveaux services seront accessibles depuis cette agence et notamment l’offre de location Ruban de vélos à assistance électrique. En effet, il est possible de louer son vélo sur ce site, mais également de faire réaliser un entretien de premier niveau grâce à un espace dédié.

Un nouveau point de vente OÛra a également ouvert à L’Isle d’Abeau. La Région Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec la CAPI et la Ville de L’Isle d’Abeau ont souhaité améliorer la distribution des titres sur ce secteur. Depuis le début de l’année 2023, le point de vente « Press et Vous » assure la commercialisation de titres de transport dans la galerie commerciale de l’hypermarché Carrefour. Un grand nombre de titres y est vendu pour les usagers des réseaux RUBAN, TER et Cars Région Isère.



ACTION

➤ CAPI'SÈRE AU FÉMININ



La 2^{ème} édition de l'évènement CAPI'sère au féminin s'est déroulée sur l'année 2022-2023. Nous nous sommes associés au groupe Ebra Events (Le Dauphiné Libéré) et The Village Outlet pour CAPI'sère au féminin.

L'idée : célébrer les femmes talentueuses du territoire pour leur engagement dans l'entreprise ou dans le secteur associatif. Chaque mois, 3 femmes ont été nommées dans une des six catégories.

À la suite des votes du public et du jury, une lauréate remportait le trophée. Lors de la cérémonie de clôture, organisée le 13 juin 2023, les 18 Capiséroises nommées toutes catégories confondues concouraient pour devenir le Coup de cœur du jury 2023, des partenaires et celui du public.

Un succès qui a confirmé celui de la première édition, organisée en 2022, et qui avait déjà permis de saluer de nombreuses capiséroises hors du commun ! Cette opération a été reconduite en 2023-2024.

LES LAURÉATES 2023 :

- Léa Lassonnerie, luthière à domicile à Bourgoin- Jallieu (catégorie Artisanat et fabrication française)
- Sylvia Petit, gérante d'Aquilus Piscines et Spas à Nivolos- Vermelle (Cheffe d'entreprise)
- Sodavy Moeung, championne de kung-fu (Femme sportive)
- Pauline Bediot, gérante d'un organisme de formation certifié Qualiopi (Femme d'avenir)
- Julie Buttin, cheffe à la Commanderie de Champarey (Gastronomie)
- Sandrine Frison, de l'association Chromosome Surprise & Co (InitiativeSolidaire)

Coup de cœur du jury : Carole Borucki, Directrice de l'école Saint-Michel à Bourgoin-Jallieu (Initiative solidaire)

Coup de cœur des partenaires : Sigolène Belluzo, fleuriste (Artisanat français)

Coup de cœur du public : Sodavy Moeung, championne de kung-fu (Femme sportive)

03

LA CAPI, UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE





EMPLOYEUR EXEMPLAIRE ET SOCIALEMENT RESPONSABLE

DANS LE CADRE DE NOS LIGNES DIRECTRICES DE GESTION,
NOTRE COLLECTIVITÉ PORTE DES PRINCIPES DE :

- Dialogue social respectueux et porteur de sens entre agents et employeurs ;
- Promotion de la qualité de vie au travail ;
- Relation usager comme centre des préoccupations de la collectivité ;
- Responsabilité de la transmission ;
- Responsabilité sociétale de réduction des inégalités.

Ces lignes de gestion influent sur l'ensemble de la politique de ressources humaines, qu'il s'agisse d'une politique de rémunération équitable et sécurisante (mise en place d'un régime indemnitaire unique, forte incitation à la souscription d'une mutuelle ou d'une prévoyance, avantages sociaux...), du développement de la formation et de l'accompagnement (comme outil d'évolution de l'agent et comme pilier des transformations) ou de la gestion du temps de travail, la volonté est de considérer et prendre soin de la ressource qu'est l'humain.



ACTION

➤ TRANSMISSION DES COMPÉTENCES

Dans le cadre de notre implication sur le territoire et de notre responsabilité de **transmission de compétences**, nous avons accueilli environ **250 stagiaires et 9 apprentis** sur l'année 2023. Nous participons également à de nombreux forums sur le territoire (salon de l'apprentissage, forum job d'étés etc.) afin :

- d'accroître notre visibilité sur le territoire et développer l'interconnexion avec ses usagers ;
- de développer le nombre de candidatures locales ;
- de contribuer, dans le respect de la législation, à la réduction du taux de chômage sur le territoire.



ACTION

➤ LE HANDICAP À LA CAPI

Consciente de son écho au sein du territoire, nous portons un ensemble d'actions visant à cultiver la prise en compte des enjeux sociétaux et du développement durable au sein même de l'organisation. Ainsi, fortement engagée sur la thématique du **handicap** (10,11% de travailleurs en situation de handicap et conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP), elle porte chaque année un temps de sensibilisation sur cette thématique à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH). Au programme : lien avec des associations du territoire pour faire développer la conscience et la connaissance des agents aux cinq types de handicap (moteur, sensoriel, mental, cognitif et psychique) et les réalités quotidiennes des personnes concernées.





ACTION



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Au regard de ses effectifs (environ 820 agents pour 69% de femmes en 2023), notre organisation produit chaque année **un rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes** (effectifs, filières, postes managériaux, rémunération etc.) et s'est dotée d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle en 2021. Ce plan d'action (2021-2024) sera actualisé pour l'année 2025.

Quelques exemples d'actions pour l'année 2023 : mise à jour du guide de la parentalité, travail sur les fiches de poste afin que ces dernières ne fassent aucunement référence à un genre spécifié, mise en place d'une procédure de signalement.





ACTION

MOBILITÉ DURABLE DES AGENTS

Par ailleurs, en corrélation avec le **développement des mobilités douces** sur le territoire, nous avons accentué notre participation à la prise en charge des abonnements aux transports en commun de ses agents à hauteur de 75% depuis le 1^{er} septembre 2023. Nous avons également sensibilisé nos agents via le challenge de pas (défi de nombre de pas sur une semaine), le challenge mobilité (incitation des agents à utiliser un mode de transport doux sur une journée dédiée) et la formation à l'écoconduite.



ANIMER LES AGENTS PAR LE SPORT

Tout au long de l'année 2023, nous nous sommes attachés à proposer des temps d'animation et de convivialité pour les agents autour d'événements sportifs fédérateurs :

- **Corporace CAPI** : 56 agents ont participé le 29 juin à cette compétition inter-entreprises soutenue par la CAPI, et cette année encore nous avons reçu le trophée de l'équipe la plus nombreuse.
- **Challenge de Pas** : 32 agents ont participé au Challenge vert organisé par le Centre de Gestion de l'Isère. L'objectif : faire le plus de pas possibles sur la journée au sein d'équipes de 5 personnes maximum et relever des défis durant les deux semaines de compétition.
- **Tournois de football Batigimm des partenaires du FCBJ** : une équipe de 6 agents a participé à cette 10^{ème} édition le 23 juin 2023.



ACTION

ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE TÉLÉTRAVAIL

Enfin, l'organisation a adopté un nouveau règlement télétravail au 1^{er} janvier 2023 permettant de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine en fonction des nécessités de service et dans la limite de 105 jours annuel (soit une moyenne de 2 jours/semaine maximum). Elle a d'ailleurs acté la mise en place d'une indemnité télétravail pour participer au surcroît des coûts énergétiques et d'équipement induits par le télétravail. A noter que nous avons équipé l'ensemble des agents télétravailleurs du matériel nécessaire pour télétravailler dans de bonnes conditions : ordinateurs portables, accès au réseau via VPN, et outil de visioconférence.



ACTION

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Souhaitant renforcer un espace de prise en compte des actes de violence, harcèlement moral ou sexuel, discrimination et agissements sexistes à l'attention des agents victimes ou témoins de tels agissements, nous avons créé en mars 2023 **un dispositif de signalement** de tels actes. Pour ce faire, un groupe de travail issu de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) et composé d'élus, de représentants du personnel et de techniciens de la DRH s'est réuni pendant presque une année pour travailler sur ce dispositif. Le principe est simple : par le biais d'une fiche de signalement, un agent présumé victime ou témoin d'un acte cité ci-dessus alerte une cellule de signalement dont la composition est présentée chaque année en F3SCT et qui, sur la base du signalement effectué peut proposer de traiter ou clore le signalement.

D'autre part, afin d'optimiser leur sécurité, les agents travaillant en bordure de voirie, se sont vu attribuer **une dotation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) haute visibilité** conformément aux préconisations en matière de prévention.

Pourquoi des vêtements haute visibilité ? Les vêtements de haute visibilité doivent être portés lorsque l'agent travaille dans des conditions de faible ou de mauvaise visibilité, particulièrement lors du travail sur la chaussée et sur les voiries. Ils permettent de contraster avec l'environnement sur une longue distance. De jour, ils permettent d'attirer l'attention ; de nuit, ils aident à la reconnaissance des personnes. Ils sont particulièrement importants à grande vitesse. Les EPI de haute visibilité sont l'assurance pour les agents de se faire remarquer quelles que soient les conditions. Une centaine d'agents a été équipée en 2023.



ACTION

➤ LA POURSUITE DE LA DÉMARCHE MANAGÉRIALE

Consciente de l'importance de la ressource humaine de l'organisation, nous animons depuis maintenant 3 ans **une démarche managériale** reposant sur 3 piliers :

- **Un lab manager** : un groupe de managers constitué de 10 à 20 volontaires pour travailler sur une thématique managériale définie par l'ensemble des managers de la CAPI et priorisée par la Direction Générale. Pour 2023, le lab manager a développé et créé une boîte à outils du manager ;
- **L'animation de groupes de co-développement** (approche de développement pour des personnes en apprenant les unes des autres afin d'améliorer les pratiques. Pour 2023, deux groupes de 10 participants se sont réunis 3 heures par mois pendant 1 an dans le respect de cette méthode.
- **L'animation de conférences thématiques** par des experts dans des domaines variés afin d'ouvrir ces derniers aux évolutions du management et de leur métier. Pour 2023, les thématiques abordées ont été le rapport au temps et la motivation des équipes.





ACTION



LE CAPI DAY

La 2^{ème} édition du CAPI Day, la journée des agents, s'est tenue le 4 juillet. L'ensemble des agents est convié à participer à cet évènement interne qui s'est déroulé en 2 temps forts : une matinée de découverte et de visite des services et d'équipements ; un déjeuner et après-midi convivial pour favoriser les échanges, les rencontres, la création de nouveaux liens entre collègues, la mise en avant des valeurs de notre intercommunalité. Plus de 560 agents ont participé au CAPI Day. A l'occasion de cet évènement, 40 médaillés et retraités du travail 2022 ont été honorés.



FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

L'année 2023 est empreinte d'un contexte économique fortement impacté par l'**inflation** (envolée des dépenses énergétiques et matières premières), d'une **difficulté d'accès à l'emprunt**, de dépenses de personnel impactées par l'**évolution du point d'indice**, par l'augmentation de la **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat** (GIPA) mais aussi par l'**augmentation du recours aux renforts/remplacements** au regard d'une vacance de poste accrue, et enfin d'une **forte augmentation du coût de participation au SMND et au SDIS**.

En termes de fiscalité, l'année 2023 a été impactée par l'application de la révision du **Pacte Financier et Fiscal** (Cotisation foncière des entreprises et Taxe sur les surfaces commerciales), une **augmentation légale des bases fiscales**, contrebalancées par un **ralentissement du vecteur de compensation de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprise (CVAE) supprimée** (part dynamique basée sur la TVA nationale).

➤ BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

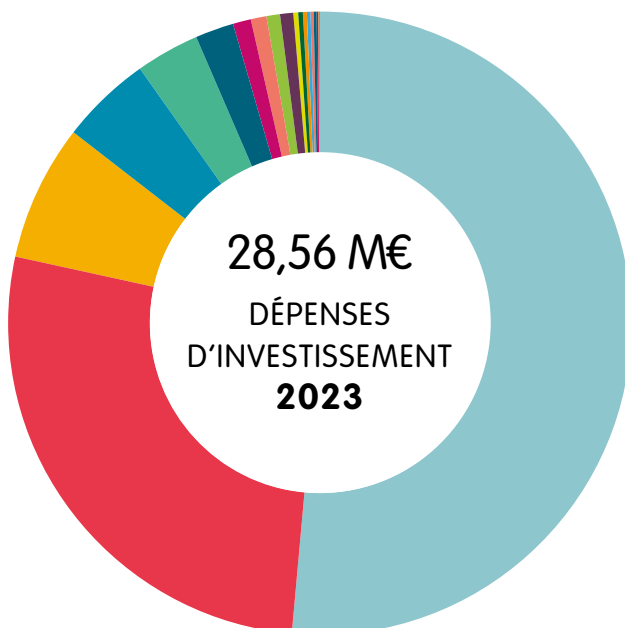
<p>RECETTES</p> <p>122,1 M€</p> <p>de recettes de fonctionnement perçues en 2023</p>	<p>84,1 M€</p> <p>de fiscalité</p>	<p>4,6 M€</p> <p>de produits des services et du domaine</p>
	<p>28,9 M€</p> <p>de dotations et participations</p>	<p>3 M€</p> <p>d'autres recettes</p>
<p>Produits financiers et exceptionnels</p>		
<p>DÉPENSES</p> <p>96,6 M€</p> <p>de dépenses de fonctionnement réalisées en 2023</p>	<p>11,8 M€</p> <p>de charges à caractère général</p>	<p>24,8 M€</p> <p>autres charges de gestion courante</p>
	<p>33,7 M€</p> <p>de charges de personnels et frais assimilés</p>	<p>22,5 M€</p> <p>d'atténuation de produits</p>
<p>Charges financières et exceptionnelles</p>		<p>Dotations et provisions</p>



➤ BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

Pour poursuivre la réponse aux ambitions du projet de territoire, l'année 2023 a vu s'enclencher de nombreux projets :

- Poursuite des travaux de construction du nouveau Conservatoire,
- Raccordement au très haut débit d'une quinzaine de sites de la CAPI,
- Reconfiguration des espaces publics à Villefontaine et L'Isle d'Abeau,
- Développement de la flotte du parc de véhicules RUBAN,
- Poursuite du Plan Lumière,



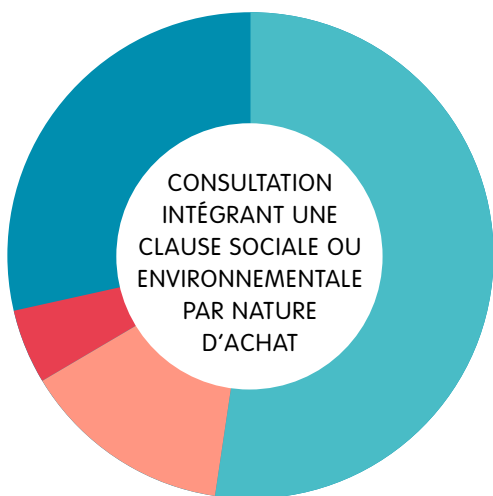
13 162 740 €	BÂTIMENT / PATRIMOINE
6 910 122 €	ESPACES PUBLICS
1 815 802 €	AMÉNAGEMENT
1 203 962 €	INFORMATIQUE
846 266 €	EAUX PLUVIALES
511 300 €	COHÉSION SOCIALE
239 853 €	ENVIRONNEMENT
207 904 €	JURIDIQUE
180 634 €	CENTRE TECHNIQUE
174 286 €	ECONOMIE
65 414 €	CONSERVATOIRE
59 925 €	DÉFENSE INCENDIE
53 498 €	MOYENS GÉNÉRAUX
47 074 €	PISCINES
42 000 €	SMAC ABATTOIRS
39 235 €	HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
22 684 €	MÉDIATHÈQUES
10 390 €	PETITE ENFANCE
6 611 €	URBANISME

ACTION

➤ COMMANDE PUBLIQUE ET ACHATS DURABLES

La commande publique permet à la collectivité d'assurer ses responsabilités environnementale, sociale et économique tout en apportant des gains à notre structure. Elle constitue un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable.

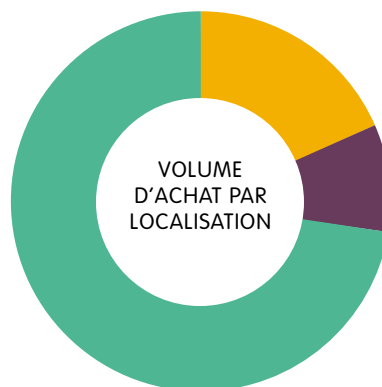
Sur l'année 2023, **64 consultations ont été publiées et 21 ont introduit une clause ou un critère environnemental. Les natures d'achats concernés sont les suivantes :**



- 29 % TRAVAUX
- 5 % MAITRISE D'OEUVRE-CCAG PI
- 14 % PRESTATIONS D'ÉTUDES (CCAG-PI)
- 52 % FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

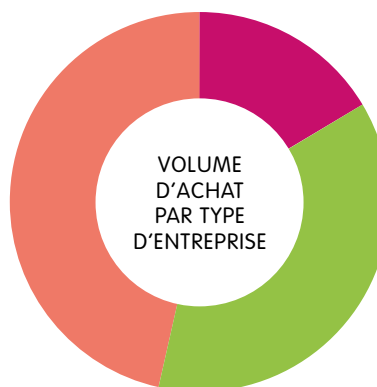
D'autre part, **5 marchés publics de travaux attribués ont introduit des heures d'insertion sociale, soit 700 heures d'insertion** réalisées sur l'année 2023.

La commande publique est également **un puissant levier de développement économique**. En ce qui concerne la **répartition géographique des achats**, dans le respect de la réglementation en vigueur :



- 73 % ISÈRE / RHÔNE
- 9 % RÉGION AURA (HORS ISÈRE ET RHÔNE)
- 18 % AUTRES DÉPARTEMENTS

Ces achats bénéficient pour plus de la moitié aux très petites entreprises (TPE) et aux petites et moyennes entreprises (PME), soit 53 % des attributions.



- 16 % TPE
- 37 % PME
- 47 % AUTRES







ACTION

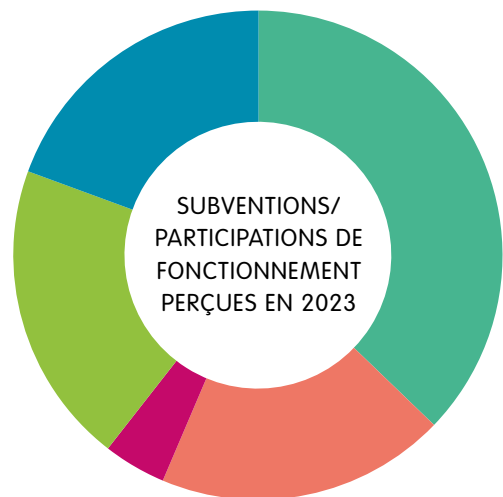
FINANCEMENTS EXTERNES

Notre agglomération souhaite développer les partenariats avec les acteurs du territoire et notamment le monde économique. Dans ce cadre, en 2023, **une première convention de mécénat a été élaborée** et validée par le conseil communautaire en novembre 2023. Elle a été signée entre notre collectivité et la Compagnie de Phalsbourg-SCI Vendôme Outlets.

Cette convention, pluriannuelle, 2023-2025, porte sur le conservatoire. Le don accordé par le mécène, à hauteur de 195 000€ au total, a pour objet l'achat d'instruments de musique, et notamment un piano, pour le nouvel équipement.

Notre agglomération s'est inscrite dans une démarche de développement territorial durable permettant l'adéquation entre son patrimoine, les besoins actuels et les projets de la collectivité. Dans cette optique, nous souhaitons nous doter d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) permettant de définir les orientations de sa politique patrimoniale. Afin de financer le projet, nous avons **candidaté à l'appel à projet « Fonds Chêne » du programme ACTEE+ et avons été déclarés lauréat par le jury.**

La subvention obtenue, 55 800 €, représente 60 % du coût de la mission du cabinet en charge de l'élaboration du SDIE.



815 000 €	ÉTAT
421 000 €	RÉGION
91 000 €	DÉPARTEMENT
439 000 €	COMMUNES MEMBRES
425 000 €	AUTRE EPCI (MÉTRO)



GESTION PATRIMONIALE ET MOYENS GÉNÉRAUX



ACTION



LA RATIONALISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CAPI

Le travail de rationalisation de notre patrimoine s'est poursuivi en 2023 avec la cession de plusieurs biens immobiliers et fonciers :

- 4 Pavillons au Conseil Départemental de l'Isère pour 510 000 € ;
- Le siège social du Syndicat des Marais dissous pour 360 000 € ;
- Des fonciers pour un montant total de 300 000 €.



ACTION



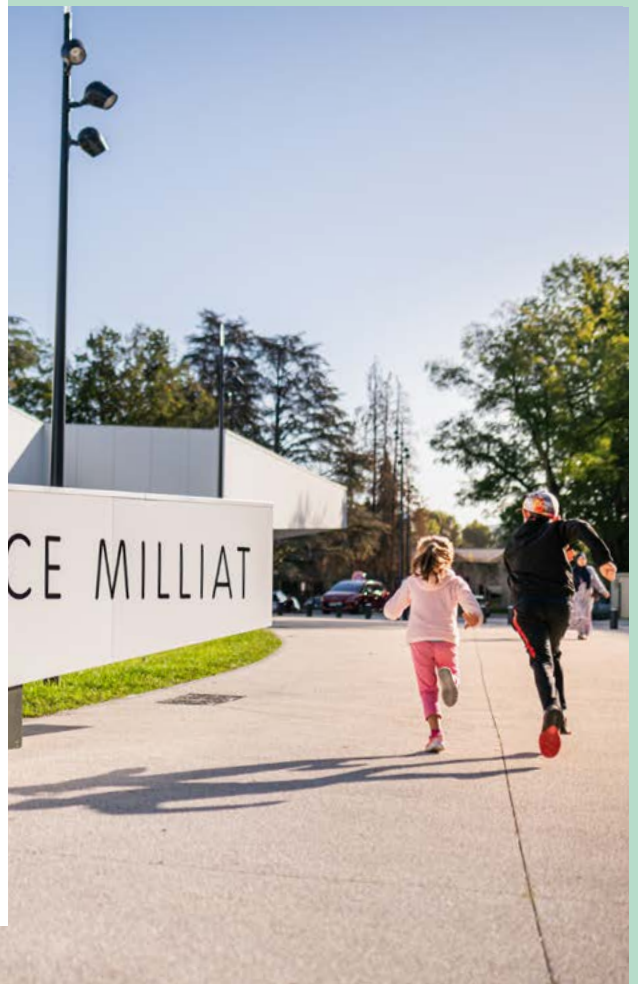
L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Notre patrimoine immobilier représente aujourd'hui une centaine de bâtiments soit 66 500 m² de surface de plancher au total. Environ 190 000 € sont investis annuellement dans le schéma directeur énergétique depuis 7 ans, pour une économie annuelle de 220 000 €. Depuis le démarrage du schéma directeur énergétique, ce sont ainsi 20% des consommations énergétiques qui ont pu être économisées.

Le budget dédié à l'énergie a augmenté de 20 % entre 2021 et 2022. A travers les travaux d'amélioration énergétique, le remplacement de certains appareils électrique de chauffage et l'optimisation de la régulation du chauffage, nous avons réduit et continué de réduire notre consommation énergétique, ce qui permet de faire des économies importantes.

En effet, en 2023, nous avons poursuivi la mise en œuvre de la gestion énergétique de nos bâtiments (notamment le chauffage), à travers l'installation de GTC (gestion technique centralisée) permettant de gérer à distance les températures et horaires de chauffage, mais aussi la ventilation et la climatisation. Nous avons également mené une démarche de concertation et de validation des plafonds de température à 19 °C dans les bureaux, à 21 °C dans le secteur de la petite enfance et à 27 °C pour l'eau des piscines. En outre, les climatisations sont bloquées à 26 °C pour l'été 2023.

Grâce à ces actions, nous avons pu faire baisser de 11 % les consommations en KW.



ACTION

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis de nombreuses années, nous avons investi pour limiter la consommation, le gaspillage des ressources et la production de déchets en favorisant la réutilisation, le recyclage et la réparation.

Pour ce faire, nous recyclons et valorisons les biens qui ne sont plus utilisés dans les différents services et équipements. Ces mobiliers, véhicules, engins et matériels, matériels reformés sont vendus aux enchères par le biais de la plateforme de seconde main « Agorastore ». En 2023, 50 ventes ont été réalisées sur cette plateforme, pour un montant de 25 000 € environ.

D'autre part, les biens invendus sont donnés à des œuvres caritatives tel que EMMAUS. En 2023, nous avons donné :

- 5 fauteuils et meubles de rangement ;
- 14 tables ;
- 5 bureaux ;
- 43 chaises ;
- 3 armoires.

En ce qui concerne le recyclage, en mars 2023, nous avons installé des zones de recyclage de piles et de stylos dans sept de nos sites (Centre Technique du Lémand, Centre administratif, Site du Creuzat, Conservatoire Hector Berlioz, Centre Simone Signoret, médiathèques de Bourgoin-Jallieu et de L'Isle d'Abeau). En 9 mois, 80 kg de piles et 11 kg de stylos usagés ont été récoltés.

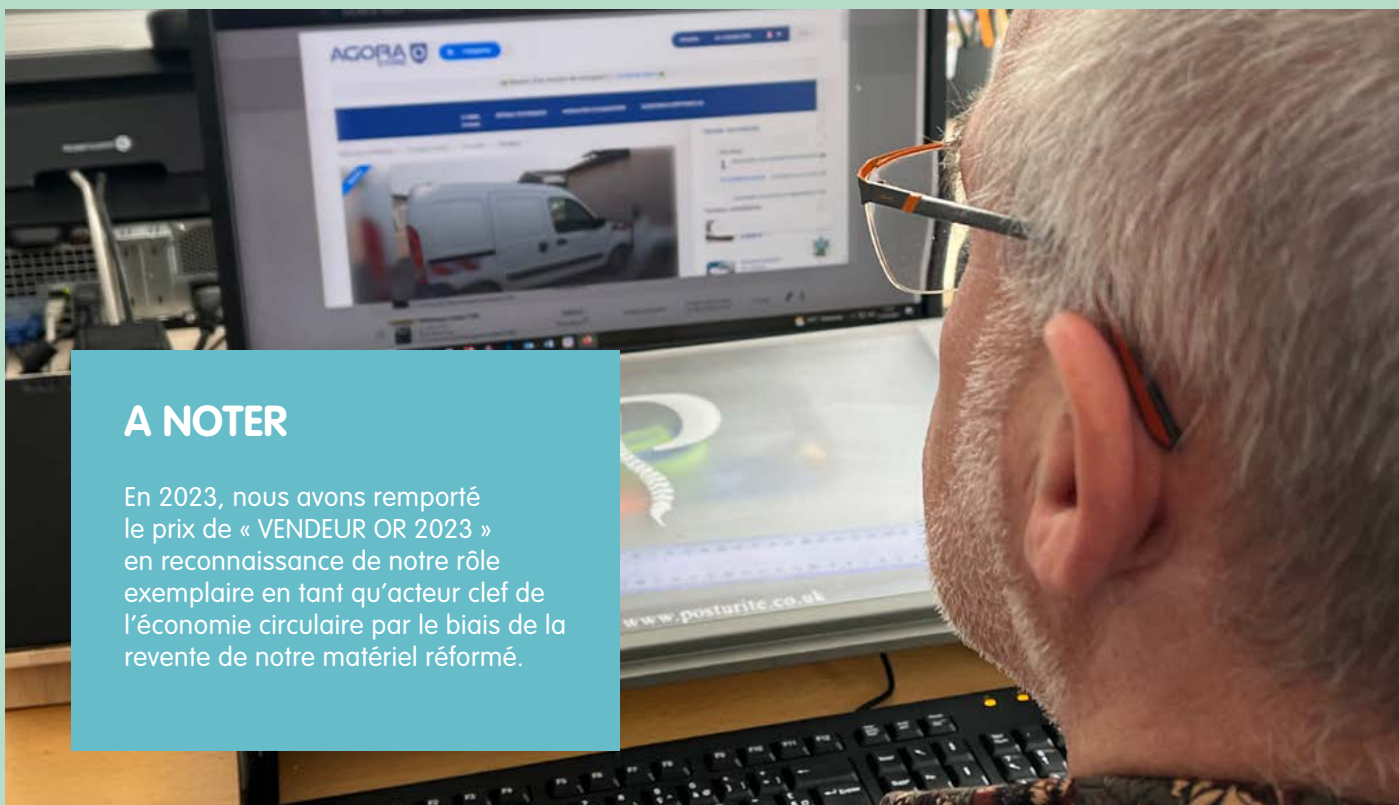
Parmi les autres actions menées en la matière, nous pouvons citer :

- Papier blanc/carton : deux collectes mensuelles sont effectuées dans quatre sites de la CAPI par l'entreprise d'insertion Prado Services, pour être acheminées vers un centre de tri et recyclage.
- Déchets du garage : nous entretenons notre parc de véhicules et matériels agricoles au sein d'un garage internalisé. Conformément à la législation, nous avons mis en place des fûts permettant la récupération des huiles usagées ainsi que des bennes permettant le stockage de pneus en vue d'être recyclés par une entreprise spécialisée. En 2023, nous avons recyclé 6 420 tonnes de pneus, et 3 000 litres d'huile usagée.



A NOTER

En 2023, nous avons remporté le prix de « VENDEUR OR 2023 » en reconnaissance de notre rôle exemplaire en tant qu'acteur clef de l'économie circulaire par le biais de la revente de notre matériel réformé.



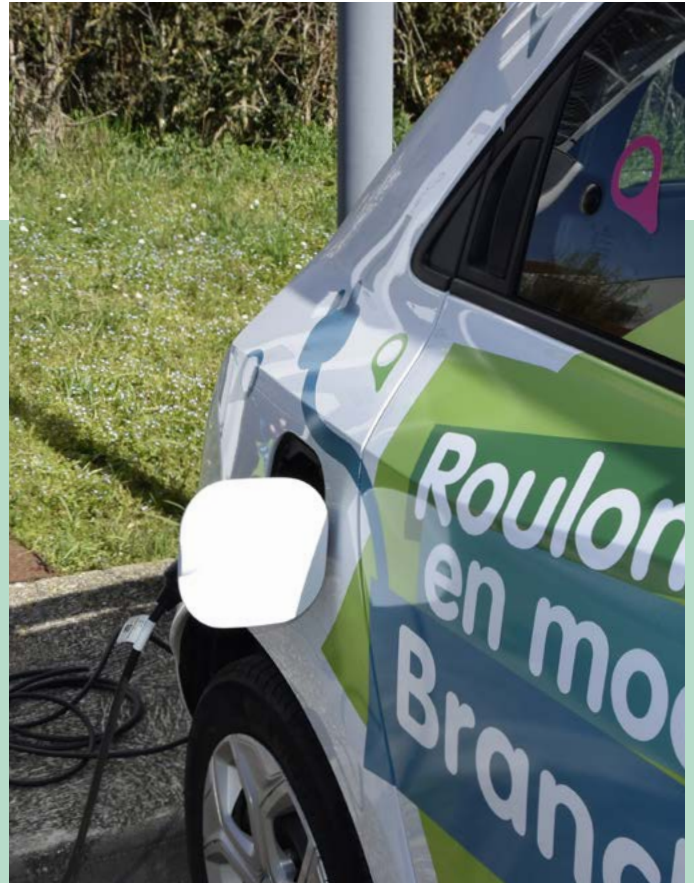
ACTION

➤ LE VERDISSEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES

Dans le cadre du renouvellement et verdissement de notre flotte de véhicules, en 2023 nous avons acquis :

- 4 véhicules légers électriques ;
- 2 véhicules utilitaires légers électriques.

Nous avons cédé en parallèle le même nombre de véhicules sur les années 2022 et 2023 via le site Agorastore.



NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

ACTION

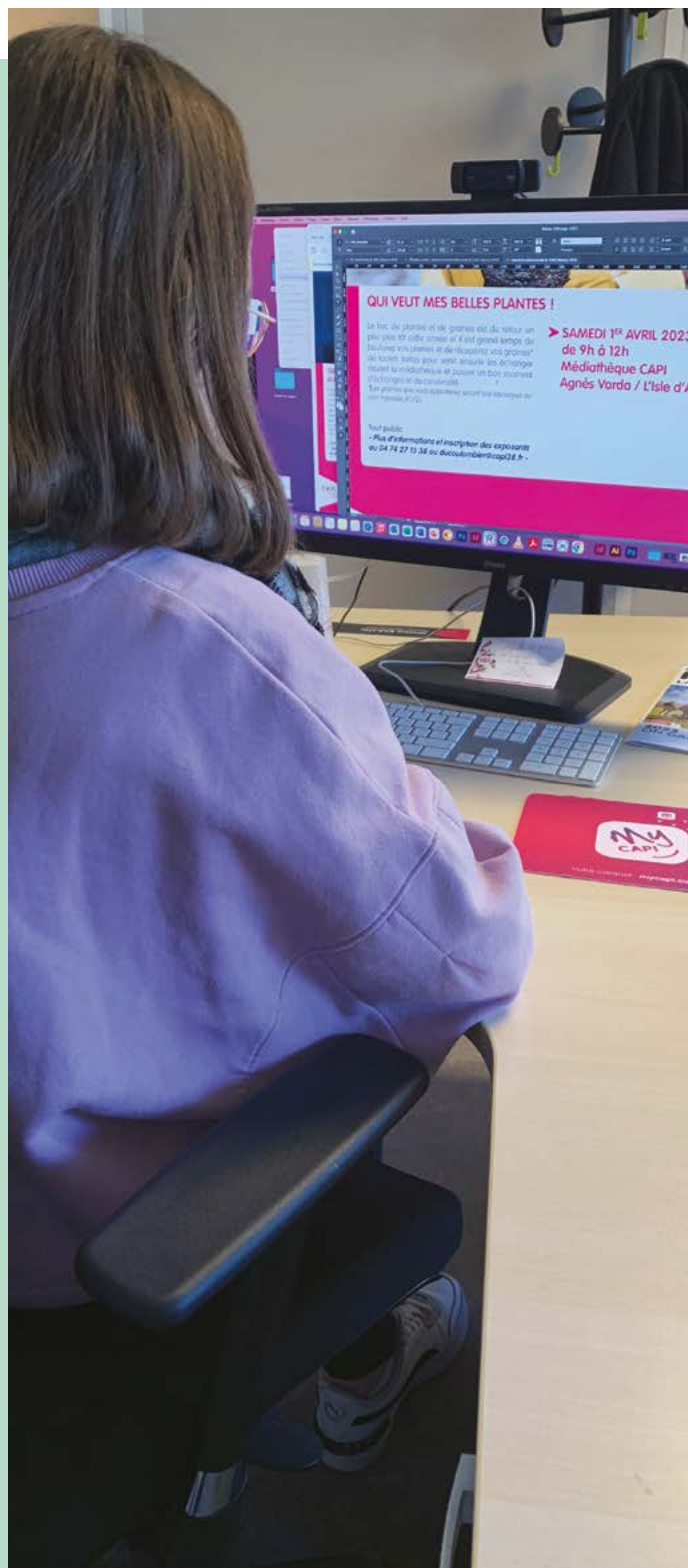
LA CYBERSÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES DONNÉES

Face au développement de nos usages numériques, les dérives se multiplient. C'est le cas des attaques informatiques et des violations de données à caractère personnel. Toutes les collectivités peuvent être la cible de cette criminalité d'un genre nouveau qui paralyse et impacte nos services.

Pour contrer et réduire l'impact d'une cyberattaque ou d'une violation de données, il est nécessaire de développer la « confiance numérique » dans notre organisation.

Pour cela, nous avons mis en œuvre l'accompagnement des services et des communes sur la mise en conformité du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) et déployé une politique de cybersécurité. Cela comprend notamment l'évolution des systèmes de sécurité ainsi que la sensibilisation de nos agents aux risques d'hameçonnage afin qu'ils s'approprient les bonnes pratiques.

Ainsi en 2023, après une campagne factice de mails malveillants (18 866 mails indésirables envoyés), nous avons réalisé des campagnes de sensibilisation auprès de nos agents via des formations en ligne et des ateliers de formation sur la cybersécurité. Plus de 50 % des effectifs ont participé à la formation en ligne et 30 agents ont participé à l'atelier bonnes pratiques en matière de sécurité informatique.



ACTION

➤ LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT SUR LES SITES DE LA CAPI

En 2023, nous avons poursuivi nos actions visant à desservir les sites de la CAPI en internet très haut débit. Quinze bâtiments ont en effet été raccordés, pour la majorité des équipements de petite enfance.

Ces travaux font partie intégrante d'un plan visant à déployer un réseau fibre d'agglomération, à savoir un réseau dédié raccordant les bâtiments communautaires ainsi que les mairies des communes, afin de pouvoir proposer de nouveaux services communs à l'avenir. Fin 2023, 19 mairies sont raccordées à ce réseau.



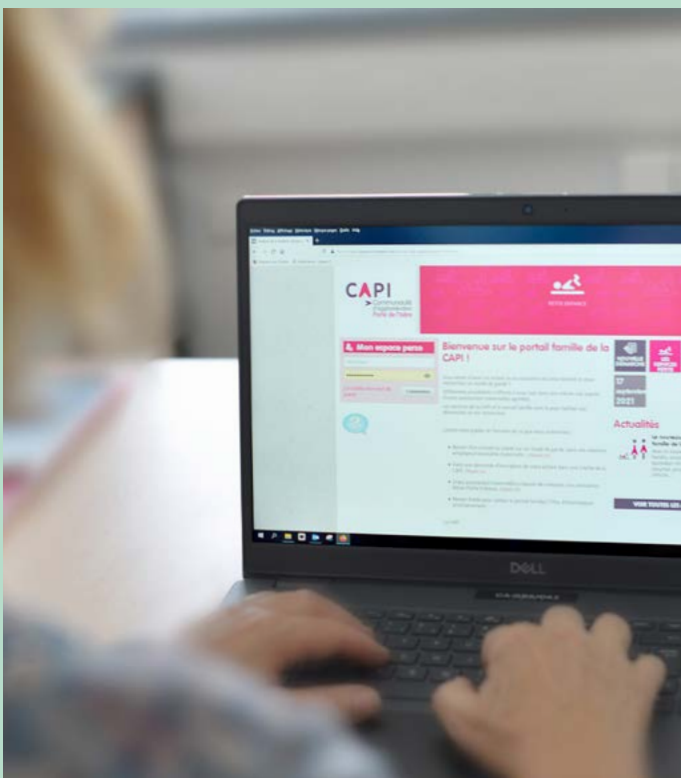
ACTION

➤ DÉMATÉRIALISATION : ARCHIVAGE ET SIGNATURES ÉLECTRONIQUES

Nous avons poursuivi en 2023 le travail engagé sur la dématérialisation et plus précisément la gestion des documents numériques.

Nos efforts se sont concentrés principalement sur la mise en place d'un système d'archivage électronique (SAE) au sein de la collectivité. Il s'agit d'une solution qui permet d'archiver les documents officiels numériques dans un format qui pourra toujours être lu quelques soient les évolutions techniques. Nous avons réalisé un diagnostic et défini une stratégie au travers d'ateliers (14 sur l'ensemble de l'année) en vue du déploiement du SAE à l'échelle de notre intercommunalité et des 21 communes du service commun Archives. La mise en œuvre opérationnelle avec le versement des premiers documents numériques au SAE est attendue pour 2024.

D'autre part, nous avons déployé le socle technique nécessaire à la dématérialisation des signatures de documents dans le cadre de nos procédures internes.



ACTION

➤ PRIVILÉGIER LE RÉEMPLOI DANS L'INFORMATIQUE

La loi AGEC impose aux collectivités territoriales et administrations d'acquérir du matériel informatique issu du réemploi, de la réutilisation ou comportant des matières recyclées à hauteur de 20%. Afin de limiter la consommation de ressources, nous avons fait de choix de privilégier autant que possible l'achat en seconde main pour ce qui est des licences Microsoft, et d'ordinateurs reconditionnés pour le matériel.

D'autre part, nous privilégions l'achat à la location de matériel, afin d'augmenter le plus possible leur durée de vie et nous réparons le matériel informatique lorsque cela est pertinent.

Chiffres clefs :

- 150 applications métiers
- 250 serveurs
- 200 To de stockage
- 1300 postes de travail



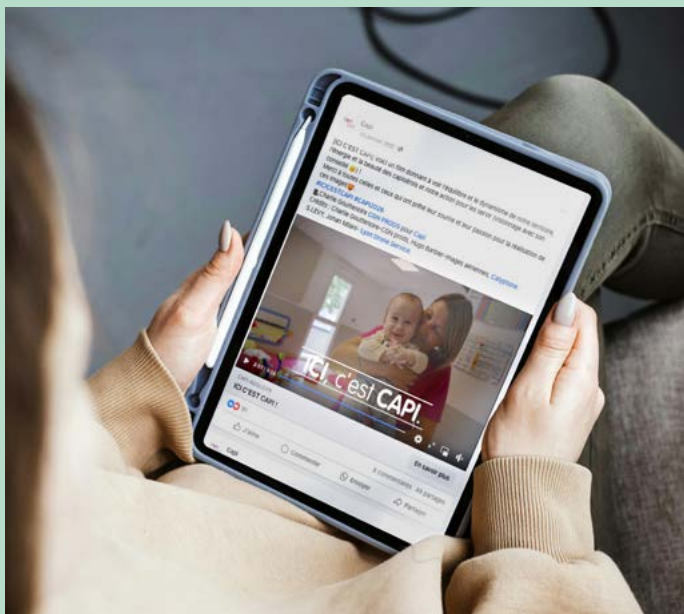
ACTION

➤ COMMUNICATION

Garant de l'image de la CAPI auprès de toutes ses cibles (habitants, agents, partenaires, collectivités, élus, presse, personnes travaillant sur le territoire ...), nous déployons la stratégie de communication globale de la collectivité. Notre objectif est de promouvoir les actions concrètes réalisées par l'agglomération auprès des habitants, des entreprises, des autres collectivités et partenaires, des financeurs, des élus et des agents.

Les actions majeures de 2023 :

- Réalisation de 4 numéros du magazine institutionnel « Ici la CAPI » ;
- Réalisation de 6 numéros du journal interne ;
- Administration du site web principal de la CAPI et de son site intranet ;
- Gestions des comptes officiels de la collectivité sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) ;
- + de 5 000 supports de communication créés dans différents domaines (mobilité, petite enfance, culture, économie, tourisme, voirie, éclairage public...) ;
- Près de 200 communiqués de presse ;
- 40 événements organisés ou accompagnés (cérémonies des vœux aux agents et aux institutionnels, Fête du vélo, CAPI'sère au féminin, salons ou événements professionnels, inaugurations, événements de type team building...) ;
- Accompagnement communication sur des projets stratégiques (futur Conservatoire, J'allume ma rue, nouveau réseau RUBAN, bus, etc.)



ACTION



MUTUALISATION

Ce terme désigne toutes les formes d'organisation permettant de mettre en commun les moyens humains et matériels de notre communauté et de ses communes afin d'optimiser leur utilisation au bénéfice de l'ensemble du territoire. Il existe ainsi de multiples outils autorisant ces mises en commun, allant de la simple coordination des actions à la création de services communs.

Notre intercommunalité et les communes sont impliquées dans de nombreuses mutualisations. La commune bénéficie ainsi, par exemple avec la mutualisation, de la compétence des agents de l'intercommunalité tout en maîtrisant les coûts.

En 2023, nous avons lancé un diagnostic de l'existant qui a permis de recenser et centraliser la totalité des collaborations entre notre intercommunalité et nos communes membres.

Une centaine de conventions de prestations de service : à titre d'exemple, en 2023 nous avons réalisé les prestations suivantes :

- 795 demandes d'autorisations d'urbanisme instruites (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et certificats d'urbanisme opérationnel) à la demande de l'ensemble des communes (excepté Bourgoin-Jallieu);
- 23 demandes de reprographie pour les six communes qui font appel à notre savoir-faire : Bourgoin-Jallieu, Satolas-et-Bonce, Saint-Quentin-Fallavier, Villefontaine, Four et Crachier ;
- La migration du Système d'information géographique (SIG) vers une nouvelle solution plus performante.

3 services communs (le service Documentation, le service Archives, la direction des Systèmes d'information et du Numérique) : ces services sont une des formes les plus abouties de mutualisation, puisque les membres se partagent un seul et même service.

A noter qu'en 2023, le service Documentation a ouvert son portail documentaire aux agents de la commune de Bourgoin-Jallieu. Ce déploiement se poursuivra en 2024 dans les autres communes membres du service commun.

Des réseaux professionnels : constitués de manière informelle, ces réseaux rassemblent régulièrement les agents des services de la CAPI et des communes.

A noter que ces réseaux se sont réunis à de multiples reprises :

- 5 rencontres du réseau des Secrétaires Généraux et Directeurs Généraux des Services en 2023, qui ont eu lieu au Centre administratif de la CAPI, et une délocalisée à Saint-Quentin-Fallavier.
- 3 rencontres du réseau Formation, sur les communes de Maubec, Saint-Quentin-Fallavier et au Centre administratif de la CAPI, regroupant en moyenne une quinzaine de communes du territoire.
- 2 rencontres du réseau Communication rassemblant les référents communication des communes de la CAPI.

A l'issue de ce diagnostic, nous avons fait le choix d'élaborer un nouveau schéma de mutualisation, ainsi qu'une charte de gouvernance de la mutualisation dont l'objectif est de définir les règles communes et partagées de pilotage en la matière. Ces documents sont attendus pour 2024.



GLOSSAIRE

- ADS** : Autorisation d'Urbanisme
- AEP** : Adduction d'Eau Potable
- AFEV** : Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
- AGEC** : Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire
- AGEDEN** : Association pour une GEstion Durable de l'ENergie
- AMI** : Association des Maires de l'Isère
- AOM** : Autorité Organisatrice de la Mobilité
- APIE** : Association Porte de l'Isère Environnement
- ARSA** : Allocataires du RSA
- AVIP** : Crèche à vocation d'insertion professionnelle
- BEPOS** : Bâtiment à Énergie Positive
- BOE** : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
- CAF** : Caisse d'allocations familiales
- CAPI** : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
- CAMV** : Contrat d'aménagements de mobilités vertes
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CDNI** : Conseil de Développement Nord Isère
- CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement
- CEE** : Certificats d'économies d'énergie
- CESE** : Conseil Économique, Social et Environnemental
- CIEL** : Carrefour de l'Immobilier d'Entreprise
- CMA** : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- CRTE** : Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- CSBJ** : Club Sportif Bourgoin-Jallieu
- CTG** : Convention territoriale globale
- DELD** : Demandeurs d'emploi de longue durée
- DICRIM** : Documents d'information communale des risques majeurs
- DRH** : Direction des ressources humaines
- DSIL** : Dotation de soutien à l'investissement local
- DSP** : Délégation de Service Public
- ELAN** : Loi Elan (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique)
- ENAF** : Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
- ENS** : Espaces Naturels Sensibles
- EPAGE** : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- EPANI** : Établissement Public d'Aménagement Nord-Isère
- EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- EPI** : Équipements de Protection Individuelle
- EPIDA** : Établissement Public Chargé de l'Aménagement de la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau
- EPORA** : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
- ETP** : Équivalent Temps Plein
- FCBJ** : Football Club de Bourgoin-Jallieu
- FIPHFP** : Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique
- F3SCT** : Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail
- GEIQ** : Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
- GIP** : Groupement d'Intérêt Public
- GIPA** : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
- GNAU** : Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme
- GNV** : Gaz Naturel pour Véhicules
- GTC** : Gestion Technique Centralisée
- HA** : Hectare
- HQE** : Haute Qualité Environnementale
- HT** : Hors Taxe
- Insee** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- IRMa** : Institut des Risques Majeurs
- NOTRe** : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- LDG** : Lignes de Gestion
- NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- ODD** : Objectif de Développement Durable
- OIN** : Opération d'Intérêt National
- ONF** : Office National des Forêts
- ONU** : Organisation des Nations Unies
- OT** : Office de Tourisme
- PAA** : Pôle Agroalimentaire de l'Isère
- PAEN** : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels
- PAT** : Projet Alimentaire Territorial
- PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial
- PCS** : Plan Communal de Sauvegarde
- PDIPR** : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- PDME** : Plan de Mobilité Employeur
- PDMIE** : Plan de Mobilité Inter-Entreprises
- PDU** : Plan de Déplacement Urbain
- PICS** : Plan InterCommunal de Sauvegarde
- PIL'es** : Pôle d'Intelligence Logistique
- PLEAC** : Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle
- PLH** : Programme Local de l'Habitat
- PLIE** : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMR : Personne à Mobilité Réduite
PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine
PPGDID : Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs
PRE : Programme de Réussite Éducative
PSE : Paiements pour Services Environnementaux
QPV : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
QVA : Quartiers de Veille Active
RD : Route Départementale
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
RNR : Réserve Naturelle Régionale
RPE : Relais Petite Enfance
RSA : Revenu de Solidarité active
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle
SARA : Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes
SCANIDA : Syndicat Communautaire d'Aménagement de l'Agglomération Nouvelle de L'Isle d'Abeau
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
SD'AP : Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée
SDIE : Schéma Directeur Immobilier Énergétique
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDV : Schéma Directeur Vélo
SEMIDAO : Société d'Exploitation Mutualisée Iséroise de Distribution d'eau, d'Assainissement et d'Ordures ménagères
SEPH : Semaine pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap

SFT : Supplément Familial de Traitement
SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Économique
SIM : Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu
SIMI : Salon de référence de l'industrie immobilière française
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
SMAC : Scène de Musiques Actuelles
SMND : Syndicat Mixte Nord Dauphiné
SPEEH : Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat
SPL : Société Publique Locale
SPLA : Société Publique Locale d'Aménagement
SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français
STEP : STation d'EPuration des eaux usées
TER : Transport Express Régional
TPE : Très Petites Entreprises
TNT : Télévision Numérique Terrestre
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UP : Université Populaire
VAE : Vélo à Assistance Électrique
VEFA : Vente en l'État Futur d'Achèvement
VPN : Virtual Private Network (Réseau privé virtuel)
VTT : Vélo Tout Terrain
ZAE : Zone d'Activité Économique
ZAN : Zéro Artificialisation Nette

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PORTE DE L'ISÈRE (CAPI)

17 avenue du Bourg – BP 90592

38081 L'Isle d'Abeau cedex

Tél. : 04 74 27 28 00

Fax : 04 74 27 69 00

CAPI@CAPI38.fr

www.CAPI-agglo.fr

DIRECTION DE LA PUBLICATION :

Jean PAPADOPULO

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION :

Yasmina HATTABI

RÉDACTION :

Direction Générale et Direction communication de la CAPI

CRÉATION GRAPHIQUE, MISE EN PAGE :

Minibox&Co

CRÉDITS PHOTOS :

Benoît GILLARDEAU, Franck CRISPIN, CSBJ, Julien RADIX, Plumestudio, M.HODIESNE, Christian CHEVALLIER, J.B. LAISSARD, Morgan CLEMENT, Mourad ALLILI, CGN PRODS ET AIRTECH PHOTO (PHOTOS P.130 D'ASTUS CONSTRUCTION), VILLE DE VILLEFONTAINE, SMND, ALPES ISÈRE TOUR, PASCALE CHOLETTE, MARTIAL COUDERETTE.

VUES AÉRIENNES :

Calyptone S. LEVY

ICONOGRAPHIE :

Minibox&Co, Icones des Objectifs de Développement Durable de l'ONU (Organisation des Nations Unies)

ÉDITION :

décembre 2024



17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél. : 04 74 27 28 00
Email : capi@capi38.fr

www.capi-agglo.fr

